



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

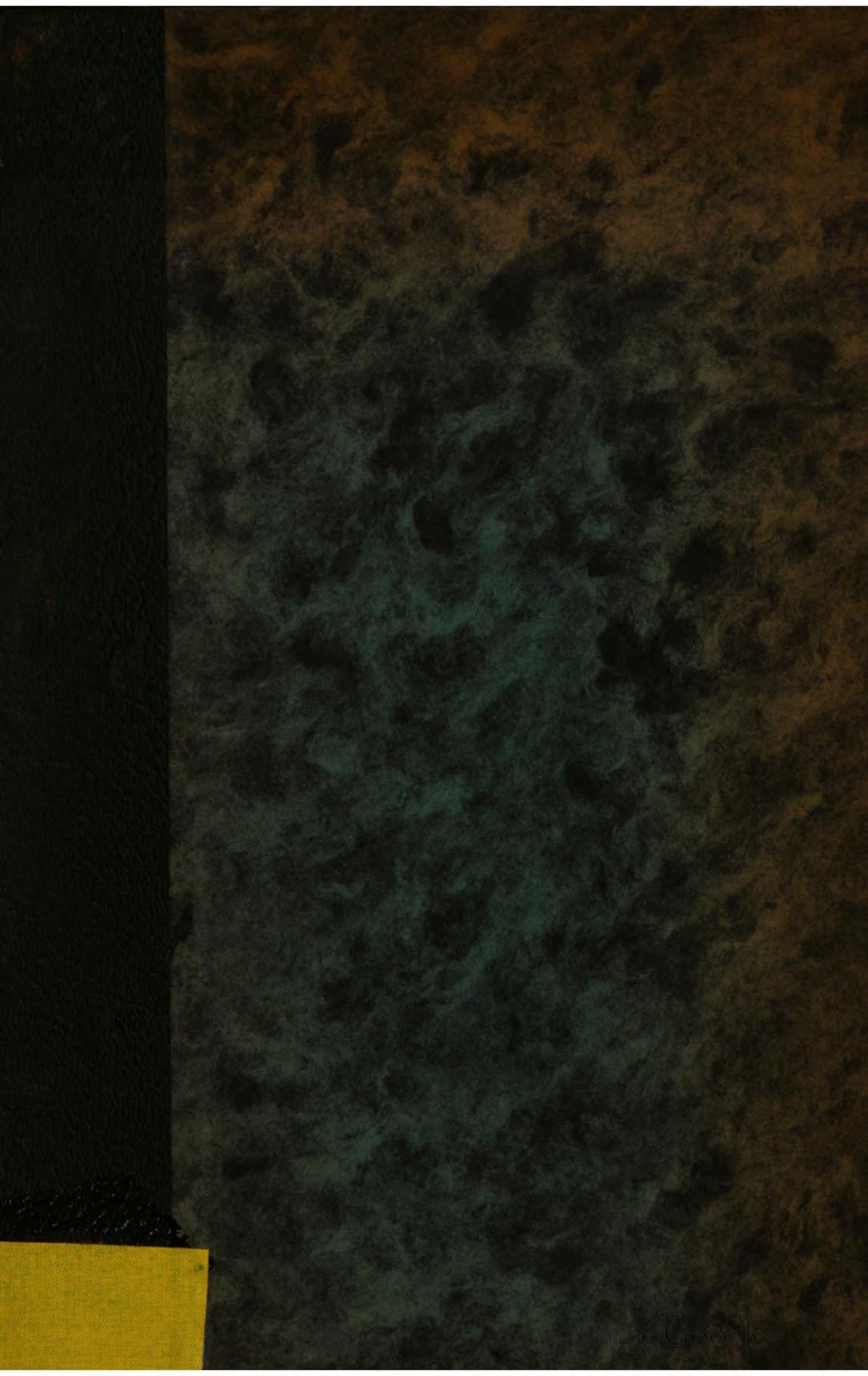
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK



9000021



SEMINARIE VOOR HEDENDAAGSE
GESCHIEDENIS

Blandijnberg 2, GENT

HE.S.N. K. 311

№ 45/30

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

LIEUTENANT-GÉNÉRAL PLETINCKX





LE LIEUTENANT-GENERAL
PLETINCKX.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

LIEUTENANT-GÉNÉRAL PLETINCKX

Par un Garde civique de Bruxelles.



BRUXELLES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE E. GUYOT

Rue de Fâchéco, 12.

—
1873

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

GESCHIEDENIS

AVANT-PROPOS.

En 1864, le 3 de novembre, veille de la fête de *Saint-Charles*, une commission présidée par feu M. le colonel Theyssens offrit à M. le lieutenant-général Pletinckx, en témoignage de reconnaissance de la garde civique de Bruxelles, son double portrait en pied : l'un de grandeur naturelle peint à l'huile par M. Duwez, l'autre lithographié par M. Schubert.

Une souscription, ouverte dans les rangs de la milice citoyenne de la capitale et de ses faubourgs, avait pourvu aux frais de cette manifestation si bien due à l'ancien chef de la *Garde bourgeoise* de Bruxelles dans les mois d'août et de septembre 1830, devenu comman-

dant supérieur de notre *Garde civique* en novembre 1857.

En même temps, le président et les membres de la commission auxquels s'étaient réunis de nombreux officiers, sous-officiers et gardes, émirent un vœu unanime, concernant la publication d'une *notice* consacrée à la belle carrière de M. le lieutenant-général Pletinckx.

Ce vœu devient aujourd'hui une réalité avec cette *notice biographique* qui s'adresse aux sympathies de la garde civique, de l'armée et de la nation belges.

Bruxelles, le 3 de novembre 1871.

Un garde civique de Bruxelles.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.



I

M. Charles-Joseph Pletinckx est né, le 21 février 1797, à Bruxelles où son père, M. Louis Pletinckx, après avoir servi avec distinction dans l'armée brabançonne, épousa M^{lle} Marie Evers, également bruxelloise, et établit une brasserie rue d'Anderlecht.

La Belgique réunie à la France depuis le 1^{er} octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), avait vu ses neuf provinces transformées en autant de départements français. Identiques furent l'administration et les destinées des deux pays sous le gouvernement du Directoire, du Consulat et de l'Empire. La conscription y mit en coupes réglées la fleur de la jeunesse dès l'âge de dix-huit ans, et la gloire y devint un deuil éclatant de la liberté.

Toutefois, les générations naissantes se laissaient fasciner, éblouir par les perspectives que des guerres sans trêve, sans

relâche ouvraient à tous les courages comme à toutes les ambitions ; et dans ces luttes se prolongeant durant plus de vingt années consécutives, les Belges surent justifier l'éloge que Jules César avait fait de leurs ancêtres en les appelant les plus vaillants des hommes, *fortissimi viri*.

De son mariage avec M^{lle} Evers, M. Louis Pletinckx avait eu trois fils, Pierre, Charles-Joseph, Napoléon, rapprochés par l'âge, encore plus rapprochés par l'instinct belliqueux, les poussant dès les bancs de l'école à entrer dans cette carrière militaire, où deux de leurs oncles, le baron Evers et le vicomte Domon, se couvraient de gloire, en devenant généraux de division dans les armées françaises.

La vocation des trois frères Pletinckx, surtout de Charles-Joseph, objet de cette notice, ayant été déterminée par les brillants services des généraux Evers et Domon, quelques détails sur ces deux sommités sont indispensables ; seulement il importe de développer la carrière du baron Evers qui est Belge, en résumant celle du vicomte Domon, né en France. D'ailleurs, de son mariage avec M^{lle} Sophie Bernolstein, de Dresde, le baron Evers n'avait pas d'enfant, et il avait adopté le second fils de M. Louis Pletinckx, Charles-Joseph, qui était son filleul.

C'est ainsi que, sans s'éloigner de Bruxelles, où résidaient son père, sa mère, ses deux frères, le neveu et filleul de M. Evers devint l'objet des soins les plus affectueux d'une tante, dont sa présence et son éducation charmaient la solitude pendant les continuelles guerres de l'Empire. Son enfance se formait sous les impressions, sous le reflet de la brillante carrière d'un oncle, dont il se promettait de suivre l'exemple.

Entre la tante et le neveu, chaque jour, presque chaque

heure ramenait les conversations les plus intéressantes sur les campagnes de l'intrépide Evers, sur les dangers qu'il courait, sur les grades, les distinctions, les titres conquis par son courage. Des lettres datées du bivac ou d'une capitale que venait d'occuper l'armée française, en arrivant à Bruxelles chez M^{me} Evers, y apportaient comme un écho du champ de bataille. On déployait alors une carte de géographie, on désignait avec des épingles à tête de différentes couleurs le théâtre et les acteurs des récents épisodes militaires, dont les bulletins de la grande-armée, reproduits par les journaux, retraçaient les péripéties. Quelle source d'émotions pour M^{me} Evers, d'espérances pour son neveu, impatient d'entrer dans cette carrière où son père adoptif se distinguait si bien !

Que l'on juge de cette espèce de fièvre infantine par un fait qui se rattache à l'année 1808. L'empereur Napoléon était venu à Bruxelles où sa présence fut signalée par une grande revue au Parc.

Dans cette circonstance, Madame la duchesse d'Arenberg, pour exempter du service militaire son fils le prince Prosper, sénateur de l'Empire français (1806) et prince médiatisé de la Confédération du Rhin (1807), offrit à Napoléon un régiment de cavalerie, levé, équipé, armé et monté aux frais de la noble maison d'Arenberg. Ce régiment reçut d'abord le nom de *cheval-légers belges*.

« J'accepte votre magnifique cadeau, Madame la Duchesse, répondit Napoléon, mais à condition que le prince Prosper d'Arenberg devienne colonel de son régiment. »

A cette époque, avec la puissance de l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération Suisse, et qui disposait un peu

en maître de l'Europe continentale, ce langage équivalait à un ordre.

D'ailleurs, le jeune prince d'Arenberg, né en 1785, par conséquent âgé de vingt-trois ans, appartenait à une grande race aristocratique et guerrière dont il tenait à continuer les héroïques traditions, à compléter le brillant héritage, en s'illustrant personnellement sur les champs de bataille à la tête de son beau régiment, devenu le *27^e de chasseurs à cheval*.

L'ardeur martiale de Charles-Joseph Pletinckx s'émut en apprenant ces détails desquels se préoccupait la population de Bruxelles, où de grandes affiches, placardées au coin de chaque rue et sur les places publiques, reproduisaient le splendide uniforme des cavaliers du prince d'Arenberg. Quelques officiers du *27^e de chasseurs* commençaient d'ailleurs à circuler dans la ville, en attirant l'attention sur leur personne et leurs chevaux.

Au lieu d'aller à l'école avec ses camarades de classe, Charles-Joseph Pletinckx courut au bureau d'enrôlement, et déclara qu'il voulait s'engager comme volontaire dans ce régiment dont l'uniforme (1) fascinait ses regards, et séduisait son imagination.

L'employé de l'administration communale auquel il s'adressa ramena le précoce volontaire à la maison paternelle, où l'on s'amusa beaucoup de *cette équipée* que Madame Evers s'em-

(1) L'uniforme adopté par les cavaliers du régiment du prince d'Arenberg, à dater du 29 mai 1808, fut celui des chasseurs à cheval français : fond de l'habit vert ; collet rouge-garance avec liseret vert ; même couleur verte pour les revers, ornés d'un liseré rouge-garance, ainsi que les poches, les parements et les retroussis.

pressa de raconter dans une lettre adressée à son mari, alors colonel des chasseurs à cheval hanovriens. Lui aussi se montra très-indulgent pour cette vocation prématurée, lui rappelant ses débuts.



II

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BARON EVERS.

Le 27 septembre 1787, à l'âge de quatorze ans, quatre mois et vingt jours, Charles-Joseph Evers était entré comme enrôlé volontaire dans les dragons de la garde nationale de Bruxelles, ville où il était né le 17 mai 1773. Indépendamment d'une vocation prononcée pour la carrière militaire et surtout pour l'arme de la cavalerie, il pressentait, comme la plupart des Belges, les luttes patriotiques et guerrières qu'allaient déchaîner les imprudentes innovations de l'empereur Joseph II. En s'écartant de l'exemple de son auguste mère, de l'impératrice Marie-Thérèse, Joseph II provoquait, en effet, l'agitation qui devait aboutir à la *Révolution brabançonne*.

L'année suivante, au mois de novembre 1788, Evers était sergent au 1^{er} bataillon belge de chasseurs à pied, et le 2 mars 1790, avant l'âge de dix-sept ans, il méritait le grade de sous-lieutenant dans les dragons de Namur.

Durant les campagnes de la Révolution brabançonne, il se distingua sous les ordres des généraux en chef Van der

Hagen, Van der Mersch, Schoënfeld, qui remarquèrent son activité, son courage, son intelligence.

Le 8 août 1791, à la suite du rétablissement de la domination autrichienne en Belgique, Evers quitta son pays natal pour entrer dans l'armée française ; il échappait ainsi aux mesures réactionnaires auxquelles l'exposait son patriotisme, et il voyait s'ouvrir devant son ardeur les plus vastes horizons avec les principes d'égalité et de rénovation politique et sociale, proclamés par la grande assemblée constituante.

Comme lieutenant au 6^e régiment de dragons (ci-devant dragons de la reine Marie-Antoinette), Evers se distingua dans l'*armée du Nord* que commandait le comte de Rochambeau, récemment élevé à la dignité de maréchal par Louis XVI, roi constitutionnel des Français.

Le 15 juillet 1792, Evers fut nommé lieutenant dans le 1^{er} bataillon de la *Légion liégeoise* au service français ; il eut alors pour chef de brigade l'intrépide Henri Jardon, de Verriers, et pour général le comte de la Bourdonnaie.

Mais, malgré l'analogie de son caractère avec celui de Jardon, ses goûts instinctifs et raisonnés pour son arme de prédilection, la cavalerie, ne tardèrent point à être satisfaits. Au mois de septembre 1792, il devint capitaine au 2^e régiment belge de chasseurs à cheval, organisé en vertu du décret de l'assemblée nationale de France, en date du 2 août 1792. Ce décret, provoqué par le fameux manifeste du duc de Brunswick, n'était au fond qu'un appel adressé à tous les amis de la liberté sans distinction de nationalité et de pays. La plupart des États européens se trouvaient représentés dans le 2^e régiment de chasseurs à cheval, quoique portant le nom de *belge*. Il fit partie de la célèbre *armée de Sambre-et-Meuse*, dans les rangs de laquelle Evers fut cité plus d'une fois aux

bulletins et aux ordres du jour des généraux en chef Dumouriez et Jourdan.

Promu au grade de chef d'escadron, le 1^{er} septembre 1793, à l'âge de vingt ans et quelques mois, Evers passa au 17^e régiment français de chasseurs à cheval. Il fit, avec l'*armée du Rhin*, les campagnes de Suisse, d'Italie, de Hanovre, et mérita l'estime ainsi que la confiance des généraux en chef Pichegru, Moreau, Masséna, Mortier.

Cependant la Belgique était devenue française, et le gouvernement consulaire s'empressa de régulariser la position de l'intrépide Evers, mis en relief par une longue série d'actions d'éclat, dont ne pouvait manquer de se préoccuper un homme de guerre, un juge aussi compétent que Napoléon Bonaparte.

A cet égard, dans les archives de famille de M. le lieutenant-général Pletinckx, figure un monument historique qu'il suffit de citer et d'analyser. C'est le brevet du grade de chef d'escadron au 5^e régiment de chasseurs à cheval, délivré au nom du *peuple français* par le premier consul de la République, comme témoignage *d' confiance dans la valeur et la fidélité du citoyen Charles-Joseph Evers*.

Ce brevet sur parchemin, daté de Saint-Cloud, 29 prairial an XI, est signé au centre : *Bonaparte*; à droite, se trouve la signature du secrétaire d'État, *Hugues-B. Maret* (plus tard duc de Bassano); à gauche, celle du ministre de la guerre, *Berthier*, depuis lors maréchal d'empire, prince de Wagram et de Neuchâtel, duc de Valengin, etc.

Les campagnes, les actions d'éclat, les blessures du chef d'escadron Evers remplissent dix-huit lignes en caractères microscopiques, équivalant à deux pages d'impression, format grand in-octavo.

Mais à la date du 29 prairial an XI ne devait point s'arrêter la glorieuse carrière de l'ancien volontaire des dragons de Bruxelles, dont les grandes guerres de l'Empire devaient compléter les destinées.

En effet, le 1^{er} brumaire an XII, il fut promu au grade de colonel, et le général Mortier, bientôt après maréchal de France et duc de Trévise, lui confia l'importante mission d'organiser la *légion hanovrienne à cheval* (1).

A la tête de ce beau régiment qu'il organisa, qu'il disciplina de manière à s'attirer les plus hauts témoignages d'approbation, les éloges le mieux mérités, Evers se signala lors de la conquête du royaume de Naples, et notamment au siège de Civitella del Tronto.

Les campagnes des États romains, de Prusse, de Portugal et d'Espagne achevèrent de consacrer la renommée guerrière du colonel Evers et des chasseurs à cheval hanovriens, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Bruxellois

(1) Vers la fin du Consulat, le général Mortier, qui commandait en chef l'armée française d'occupation du Hanovre, forma un premier noyau de *légion hanovrienne*, forte de 1,342 hommes, dont la création fut approuvée par décret du 13 avril 1804. Cette légion se composait de fantassins et de chasseurs à cheval. Colonel de l'infanterie, Striffler auquel succéda, en 1814, le prince de Hohenzollern-Hechingen; colonel de la cavalerie, Charles-Joseph Evers. Uniforme des chasseurs à cheval hanovriens : habit-veste en drap de couleur verte sans revers, boutonné droit sur la poitrine; parements, collet, passe-pois jaunes; doublure en tricot jaune; boutons jaunes bombés; bottes à la hongroise; shako à la hussarde; buffleterrie jaune avec plaque noire au ceinturon. Armement conforme à celui des régiments de chasseurs à cheval, excepté le sabre qui était droit.

M. le lieutenant-général Pletinckx a, dans son salon à Bruxelles, un portrait en pied de grandeur naturelle, peint à l'huile et représentant le colonel Evers avec l'uniforme des chasseurs à cheval hanovriens, tel qu'il est décrit dans cette note.

De 1806 au 31 mars 1811, époque où un décret impérial le nomma général de brigade, Evers fut l'objet des témoignages les plus flatteurs de la part des maréchaux Masséna, Victor, Bernadotte, Soult, et des généraux Duhesme, Frégeville, Franceschi, en un mot, de tous les chefs d'armées ou de corps d'armées, trouvant en lui le plus intelligent auxiliaire.

Ainsi, en Espagne, il fut mis à l'ordre du jour pour une action d'éclat vraiment extraordinaire ; il prit de sa main un lieutenant-général et deux drapeaux, tandis que son régiment s'emparait de quatorze drapeaux, de trente-six pièces de canon, et réduisait 3,000 hommes à déposer les armes.

Parmi les précieux autographes que le baron Evers a légués à son neveu et fils d'adoption, M. le lieutenant-général Pletinckx, voici une lettre qu'il suffit de reproduire sans y attacher de commentaire.

Armée de Hanovre.

« *Au quartier général, Hanovre.*

» Le 21 vendémiaire an XIII (1^{er} de l'Empire).

» *Le Maréchal Bernadotte au Général divisionnaire Lorge.*

« Monsieur Evers, colonel de la légion hanovrienne à cheval, passe, mon cher Général, dans la division que vous commandez. C'est un bon officier que j'aime, et qui mérite que l'on s'intéresse à lui. Il vous demandera un congé pour passer quelques jours à Bruxelles ; je vous prie de le lui

accorder, et de lui fixer le gîte où il devra rejoindre son corps.

« Je suis charmé, mon cher Général, que cette circonstance me fournisse l'occasion de me rappeler à votre souvenir, et de vous renouveler l'assurance de mon attachement.

» J. BERNADOTTE. »

C'est pendant ce congé le ramenant à Bruxelles, que le colonel Evers se lia d'une étroite et sympathique amitié avec un brave chef d'escadron du 5^e régiment de hussards, M. Jean-Siméon Domon, qui devint son beau-frère par son mariage avec M^{lle} Betzy Evers.

M. Domon, lui aussi, s'est élevé par son courage, son mérite, ses talents hors ligne au grade de lieutenant-général avec le titre de vicomte. En sa qualité d'oncle par alliance de M. Charles-Joseph Pletinckx, il a également exercé une influence décisive sur la vocation militaire de son neveu. Mais, comme il appartient à la France par sa nationalité et son berceau, au lieu de raconter en détail sa carrière, ainsi que celle du Belge Evers, il suffit de la résumer dans une note placée au bas des pages de cette étude biographique (1).

(1) Jean-Siméon Domon, né à La Forest (Somme), le 2 mars 1774, entra à l'âge de neuf ans au Collège de Bapaume où il fit d'excellentes études. Son père le destinait à la profession de médecin; il s'y prépara en fréquentant les hôpitaux et en suivant des cours scientifiques.

Mais les événements de 1789 déterminèrent sa vocation patriotique et guerrière. Le 4 de septembre 1791, il fut élu à Amiens lieutenant du 4^e bataillon de volontaires du département de la Somme. Dans une lettre aussi respectueuse que tendre, il supplia son père d'approuver sa résolution et de lui envoyer les fonds nécessaires à son équipement. Le pardon fut accordé, l'argent envoyé.

Il a été question plus haut des guerres de Portugal et d'Espagne ; ce serait sortir du cadre spécial tracé par la nature de cette publication que d'entrer à cet égard dans des récits détournant l'auteur et le lecteur du but à poursuivre : le tableau de la carrière du lieutenant-général Pletinckx.

Toutefois, il convient de faire remarquer qu'à dater de ces

Le jeune et brave Domon se distingua sur les champs de bataille de Valmy et de Jemmapes, au combat d'Anderlecht, préface de l'occupation de Bruxelles, à la prise de Liège et d'Aix-la-Chapelle.

A l'âge de dix-neuf ans, il fut nommé capitaine d'infanterie et, le 4^{er} juin 1799, il devint chef d'escadron au 5^e régiment de hussards pour ne plus quitter son arme de prédilection : la cavalerie ; il avait vingt-cinq ans et deux mois.

A Elchingen, avec son escadron, il mit en fuite deux bataillons autrichiens auxquels il prit cinq pièces de canon et deux drapeaux. Ce fait d'armes, acheté au prix d'une grave blessure, lui valut la protection du maréchal Ney, décoré du titre de duc d'Elchingen. Après la victoire d'Iéna, Ney proposa et obtint la nomination de Domon au grade de major (lieutenant-colonel).

En 1809, Domon fit la campagne d'Autriche, en qualité de colonel, et la bataille de Wagram lui mérita une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

A la suite de la paix conclue avec l'Autriche, il fut envoyé dans le Mecklembourg, où il s'occupa de la remonte de son régiment, mission dont il s'acquitta avec beaucoup de succès, en déployant de profondes connaissances hippiques.

Pendant l'expédition de Russie, le colonel Domon, placé avec son régiment (le 8^e hussards) sous les ordres de Joachim Murat, roi de Naples, obtint les applaudissements et conquit l'amitié de ce modèle des généraux de cavalerie, par un fait d'armes prodigieux, accompli le 23 de juillet 1812.

En avant de Witepsk dans une forte position qui dominait la contrée, se trouvaient placés trois régiments de cavalerie de la garde impériale russe. Domon n'hésita point à les attaquer avec son régiment. Par une charge impétueuse, il s'empara des pièces de canon qui couvraient le front de l'ennemi, enfonça et culbuta le régiment de gauche, puis dispersa les deux autres, et se maintint dans cette position qui était la clef de Witepsk. Là, il résista, avec une énergie admirable, à tout un corps d'armée, contre lequel il fut soutenu par les généraux Bruyères et Saint-Germain.

En récompense de cette lutte héroïque, l'empereur le nomma général de brigade, le 10 août 1812, lui conféra des armes où figurait l'épée de baron avec deux

aventureuses expéditions, entreprises au-delà des Pyrénées, la fortune, jusque-là favorable aux armes et à l'ambition de Napoléon, commença par lui faire éprouver des revers qui, sans être *le commencement de la fin*, devenaient la pente conduisant à l'abîme où le précipita la guerre de Russie.

Les armées françaises se trouvaient en face d'une résistance religieuse et nationale qui ne cessait point après des défaites, ni même après l'occupation de la capitale, mais renaissait plus terrible avec l'appui de l'Angleterre, provoquant coalition sur coalition, sans parler de ses énormes sacrifices pécuniaires et du concours actif de ses armées et de ses escadres.

molettes et une colombe, puis, quelque temps après, il lui décerna le cordon de commandant de la Légion d'honneur.

Le roi de Naples à son tour, éleva son brave et chevaleresque auxiliaire au grade de lieutenant-général, et le nomma capitaine de ses gardes en l'attachant à sa personne, 21 octobre 1812.

Mais lorsque Murat, oubliant ses devoirs envers la France et Napoléon, abandonna la cause de sa patrie et de son bienfaiteur, le lieutenant-général Domon partit de Naples pour rejoindre la grande-armée, dans les rangs de laquelle il soutint, il confirma sa brillante réputation sur les champs de bataille de Lutzen, de Bautzen, de Lowenberg, ainsi que dans la campagne de France.

Durant la première année de la Restauration, Louis XVIII confirma M. Domon dans son grade de lieutenant-général, et le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

A cette époque (août et septembre 1814), MM. Evers et Domon se retrouvèrent à Paris, après une longue séparation. Sous leurs auspices, leur neveu Charles-Joseph Pietinckx put se préparer aux devoirs de la vie militaire, dans laquelle il était entré depuis le 10 mars de la même année.

Maintenant, doit figurer au premier plan de cette notice biographique, comme sur le devant d'un tableau, l'homme qui est l'objet de notre publication. Aux lieutenants-généraux baron Evers et vicomte Domon, va succéder M. Charles-Joseph Pietinckx, parvenant, lui aussi, par ses services, son patriotisme, son mérite, au grade le plus élevé de l'armée belge.

Durant l'expédition de Russie, le général baron Evers se trouva sous les ordres du roi de Naples, Joachim Murat; il se montra digne d'un pareil chef, comme le prouvent des faits d'armes qu'il convient de citer, puisqu'ils rejaillissent sur la Belgique, son pays natal.

Chargé d'escorter un convoi de onze millions de francs, Evers avec les 3,000 cavaliers qu'il commandait, résista aux attaques de masses de Cosaques, les repoussa et parvint à Smolensk avec le dépôt confié à son énergie.

Dans la retraite de Moscou, il conduisit une colonne de 5,000 hommes à la rencontre de l'empereur, en se frayant un passage à travers l'armée ennemie. Evers surmonta tous les obstacles que présentaient la distance, les accidents de terrain et la rigueur d'un hiver exceptionnel même en Russie.

Avec une prévoyance infatigable, il fit rétablir tous les ponts détruits par les Cosaques et par les populations soulevées contre les Français. Enfin, après avoir ouvert une nouvelle route de communication avec Kalouga, le brave Evers rejoignit à Viasma Napoléon qui lui conféra, comme récompense, le titre de baron de l'Empire.

Il reçut également la promesse de sa prochaine promotion au grade de général de division; mais les désastres de la retraite de Russie retardèrent l'exécution de la volonté impériale.

D'ailleurs, au mois de décembre 1813, malade des suites d'une grave blessure, le baron Evers fut retenu à Kœnigsberg, comme prisonnier de guerre, sans pouvoir participer aux luttes suprêmes de 1813 et de 1814.

Pour cette douloureuse époque de sa vie, voici une lettre de l'illustre général Rapp, dont l'autographe figure dans les

archives de M. Pletinckx, et reproduite ici textuellement, comme l'a été plus haut la lettre autographe du maréchal Bernadotte.

« Dantzig, le 16 novembre 1812.

» *A Monsieur le général baron Evers, prisonnier de guerre, à Königsberg.*

» MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

» J'ai eu l'honneur de recevoir aujourd'hui votre lettre datée de Königsberg, 7 décembre.

» Je vais écrire à Son Altesse Royale le duc de Wurtemberg pour lui demander l'autorisation de vous joindre à une des colonnes de la garnison de Dantzig, afin que vous rentriez en France comme prisonnier sur parole.

» Je pense que son Altesse Royale ne refusera point de vous accorder cette faveur, justifiée par le mauvais état de votre santé et vos anciennes blessures vous empêchant pour longtemps de faire un service actif.

» Je m'empresse de vous envoyer cent napoléons en or que vous me demandez. Rien ne m'est plus agréable que d'obliger un camarade je vous prie de m'envoyer en échange contre cette somme un billet payable à Paris, ou par Madame Evers, ainsi que vous le jugerez à propos (1).

» Recevez, Monsieur le général, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le général de division, aide de camp de l'Empereur, commandant en chef le 10^e corps de la Grande-Armée, gouverneur-général de Dantzig,

» Comte RAPP. »

(1) Ce fut M. Pletinckx qui fut chargé de la mission de rendre à Paris ces cent napoléons à M. le comte Rapp.

On ne connaît pas la décision prise par le prince royal de Wurtemberg; mais il paraît que la demande du comte Rapp rencontra quelques difficultés, ou que du moins l'exécution traîna en longueur.

Aux observations inscrites à la dernière colonne des états de services du baron Evers, document officiel, visé par le commissaire des guerres Rols-Rose, remplissant les fonctions de sous-inspecteur aux revues, se trouve cette note :

« Mis en liberté par ordre de Son Altesse le prince royal de Suède (Bernadotte), et arrivé à Bruxelles, le 21 juin 1814. »



III

RETOUR A BRUXELLES DU GÉNÉRAL BARON EVERS. — SON NEVEU, CHARLES-JOSEPH PLETINCKX, CADET AU 8^e RÉGIMENT DE HUSSARDS. — OVATION DÉCERNÉE AU GÉNÉRAL. — DÉPART POUR PARIS.

Il est bien difficile de peindre le bonheur du général baron Evers à son retour dans sa ville natale, où il retrouvait à la fois les saintes émotions de la famille et les transports de ses compatriotes, heureux de manifester leurs sentiments pour une des gloires militaires de la Belgique. Ce qui le charma surtout, ce fut de voir son neveu bien-aimé, son enfant d'adoption, Charles-Joseph Pletinckx, sous l'uniforme du 8^e régiment de hussards, dans lequel il était entré comme enrôlé volontaire en qualité de *cadet*, depuis le 10 mars 1814.

Malgré l'enthousiasme universel que produisait la conclusion de la paix, déterminant la *Sainte-Alliance des peuples*, qui devançait la *Sainte-Alliance des Souverains*, l'uniforme conservait tout son prestige. Une réaction aveugle contre l'esprit militaire ne se prononçait pas encore, en mécon-

naissant la mission d'ordre, de conservation, de salut réservée aux armées permanentes et aux gardes nationales ou civiques.

On admirait les illustrations guerrières qui avaient surgi depuis un quart de siècle de luttes gigantesques ; on rendait justice à leurs grandes actions ; chacun se plaisait à énumérer les titres de ces braves parmi les braves, dont tous les grades, les distinctions avaient été conquis sur le champ de bataille. En eux, on saluait avec transport les enfants de leurs œuvres et l'opinion publique leur décernait la plus belle, la plus pure auréole, à la fois guerrière et civique.

C'est ainsi que les autorités communales, les principaux fonctionnaires et les représentants des différentes classes de la société s'unirent spontanément à Bruxelles, pour fêter le retour du général baron Evers dans sa ville natale.

Un splendide banquet fut célébré en son honneur à l'hôtel de Flandre ; la population presque entière s'y associa en affluant sur la Place Royale ; le nom d'Evers circulait dans tous les groupes.

Ce nom était accompagné de commentaires, de récits d'épisodes, de souvenirs glorieux, formulés en wallon et en flamand, en français et en hollandais, pour remonter jusqu'à la Révolution brabançonne et se rattacher aux grandes guerres de la République et de l'Empire.

A l'issue de ce banquet, le général partit en chaise de poste pour Paris avec madame Evers ; il était impatient de faire régulariser sa position : car ses 41 ans, malgré ses longs services, ses nombreuses campagnes et ses blessures, ne lui enlevaient rien de son énergie, de son ardeur.

Il obtint facilement du colonel du 8^e hussards un congé pour son neveu, le jeune Pletinckx qui précéda, comme cour-

rier, la chaise de poste et prit une excellente leçon d'équitation, en franchissant au galop en vingt-quatre heures, la distance de Bruxelles à Paris où les trois voyageurs descendirent à l'hôtel du Prince de Galles, faubourg Saint-Germain.



IV

PARIS ET LA FRANCE EN 1814. — MONARCHIE DES PAYS-BAS. — CONGRÈS DE VIENNE.

L'aspect de Paris ne pouvait manquer de produire une vive impression sur les dix-sept ans de Charles-Joseph Pletinckx, transporté tout à coup dans cette grande capitale et introduit par ses deux oncles, les lieutenants-généraux Evers et Domon, soit dans les bureaux du ministère de la guerre, soit dans les salons des sommités des armées françaises et européennes.

Il faut entendre raconter par M. Pletinckx cet épisode de sa jeunesse, pour comprendre combien ce séjour à Paris le confirma dans sa vocation.

Vingt-trois ans de collisions sanglantes, acharnées, auxquels succédait presque sans transition une paix profonde, n'avaient ni détruit, ni même affaibli le prestige de l'uniforme, en diminuant l'éclat de cette généreuse carrière où tant de soldats avaient conquis les plus hauts grades, étaient devenus généraux, maréchaux et avaient créé une nouvelle noblesse, composée de chevaliers, de barons, de comtes, de ducs, de



princes, dont quelques-uns avaient pu *passer rois*, selon l'expression pittoresque, mais peu conforme à la syntaxe, qui circulait dans les casernes et les bivacs (1).

Louis XVIII, en montant sur le trône de France, la *charte* à la main et en prononçant ces belles paroles : *union et oubli*, s'était fait un devoir de sanctionner tous les titres, d'adopter toutes les illustrations de la République, du Consulat, de l'Empire.

Mais il commit une faute au double point de vue politique et militaire, en répudiant le drapeau tricolore pour reprendre le drapeau blanc, presque oublié malgré tant de siècles de gloire.

Cette faute, le roi-législateur l'aggrava en datant son règne de la mort du dauphin (Louis XVII); toutefois, à part cette prétention rattachée à sa légitimité de droit divin, effaçant d'un trait de plume les annales de vingt-trois années consécutives, quels ménagements habiles, quels égards attendaient au palais des Tuileries les chefs de ces armées, dont les victoires avaient apporté un si long retard à la Restauration du petit-fils de Henri IV !

C'est ce que constata le jeune Pletinckx initié aux réalités de la vie et de plus en plus satisfait de son enrôlement volontaire, approuvé par ses deux oncles dont la haute position lui faisait pressentir les plus belles destinées.

Effectivement, on ne s'amusait pas, en 1814, à déclamer contre les armées permanentes, les institutions militaires et

(1) A cette occasion, il est permis de citer cette chanson soldatesque :

- « Tu passes Roi, mon maréchal,
- » Tandis que l'Empereur a passé caporal,
- » Et reçoit les galons que lui donne la Garde... »

les *traîneurs de sabre*. On savourait avec bonheur les délices de la paix ; on fraternisait loyalement et sans arrière-pensée, entre adversaires de la veille ; mais on ne songeait point à critiquer des grades, des titres, des décorations, des dignités achetés sur le champ de bataille au prix d'un sang généreux versé pour la patrie.

Ainsi, le jeune Pletinckx vit avec une satisfaction profonde ses deux oncles recevoir du roi de France la croix de l'ordre de Saint-Louis, institué par Louis XIV. Il lut aussi avec une émotion indicible deux lettres autographes, datées de La Haye, et adressées au baron Evers par le chef de la dynastie d'Orange-Nassau, pour inviter le général à quitter le service français et à consacrer son expérience à son pays natal dans l'armée hollando-belge.

Tout était décidé quant à l'organisation de la monarchie des Pays-Bas. Les plans arrêtés par la coalition européenne, à Chaumont, dès le 1^{er} mars 1814, venaient d'être confirmés à Paris le 30 mai, puis sanctionnés à Londres ; il ne leur manquait, pour être traduits en faits, que l'enregistrement du prochain Congrès de Vienne. On agissait ainsi sans consulter les peuples, du sort desquels la diplomatie disposait à son gré, en s'applaudissant de former entre les Belges et les Hollandais ce qu'elle appelait un *mariage de raison et d'intérêts*, mariage qui, après quinze années de tiraillements plus ou moins prononcés, devait aboutir au *divorce* de septembre 1830.

Voici quelques articles de la convention arrêtée à Londres à l'égard du nouveau royaume :

« 1. La Hollande et la Belgique ne formeront qu'un seul et même État, régi par la constitution établie en Hollande, et

qui sera modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances. (1)

» 2. Rien ne sera changé quant à la libre pratique de tous les cultes, assurée par la constitution.

» 3. Les provinces belges seront représentées aux *états-généraux*, dont les sessions se tiendront alternativement dans une ville de Hollande et dans une ville de Belgique.

» 4. Pour tous les habitants du royaume des Pays-Bas, jouissance des mêmes avantages commerciaux sans aucune entrave imposée à une province au profit d'une autre. Maintien de la liberté de l'Escaut. (Seulement, d'après l'article 15 du traité de Paris, le port d'Anvers ne pouvait être *qu'un port de commerce*.) »

Ces conditions et celles concernant l'égalité d'admission entre les Belges et les Hollandais au commerce ainsi qu'à la navigation des colonies furent, de même que la communauté de la dette publique, consignées dans un protocole remis au souverain des Pays-Bas (Guillaume d'Orange-Nassau), par lord Canclarty, représentant diplomatique de la Grande-Bretagne à La Haye.

Le prince manifesta son acceptation par un acte signé le 21 juillet 1814; des expéditions conformes en furent transmises aux ministres plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Russie.

Puis le général autrichien, baron de Vincent, qui avait succédé au duc de Saxe-Weimar, comme gouverneur provi-

(1) Modification qui n'eut pas lieu en froissant les Belges déçus dans leurs espérances et leurs droits, au mépris de cette condition formelle.

soire de la Belgique, remit nos provinces, le 31 juillet 1814, au prince Guillaume d'Orange-Nassau. Celui-ci en prit aussitôt possession, et il y adjoignit la partie de l'ancien département de la *Meuse-inférieure* (1), située sur la rive gauche de ce fleuve; mais la ville de Liège fut encore occupée par les Prussiens, pendant quelques temps.

Afin de compléter les détails diplomatiques, concernant la monarchie des Pays-Bas, il importe de rappeler qu'en vertu de l'article final du traité de Paris, les souverains, qui avaient pris part aux dernières guerres contre Napoléon, devaient réunir dans la capitale de l'empire d'Autriche, à Vienne, leurs ministres plénipotentiaires pour régler définitivement les questions arrêtées lors de la conclusion de la paix.

Dès l'ouverture du *Congrès de Vienne*, 16 et 30 septembre 1814, se forma le *Comité des huit puissances*, signataires du traité de Paris, comité appelé à délibérer sous la présidence du prince de Metternich. C'étaient l'Autriche, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède. Ce comité organisa le royaume des Pays-Bas, formé de l'annexion de la Belgique aux anciennes Provinces-Unies, cessant d'être république, car le vent soufflait aux monarchies. On était bien loin des idées de 1792.

Aucune réclamation ne s'éleva au milieu de l'élan de fraternité qui rapprochait tous les peuples. D'ailleurs, en face du rapide essor de la prospérité publique et privée, du bien-être matériel, conséquence de la paix européenne, on ne prévoyait pas les difficultés de l'avenir. Aucun *point noir* ne

(1) C'est-à-dire le Limbourg belge et hollandais. Sous la domination française, le Limbourg portait le nom de département de la *Meuse-inférieure* avec Maestricht pour chef lieu, tandis que Liège était le chef-lieu du département de l'*Ourle*.

paraissait à l'horizon. Le présent absorbait les meilleurs esprits, en les rassurant par les satisfactions immédiates données aux intérêts.

Le baron Evers et son neveu Pletinckx partagèrent donc les espérances des Belges et des Hollandais, traversant leur *lune de miel*, comme il arrive au début d'un mariage, même mal assorti. Le retour à Bruxelles fut décidé par M. Evers auquel une haute position, celle d'inspecteur général de cavalerie, était promise dans l'armée du nouveau royaume.

Il s'empressa de se mettre en règle avec le gouvernement français pour obtenir une démission honorable ; et, par ordre spécial du roi Louis XVIII, le ministre de la guerre lui adressa une lettre conçue en ces termes :

« Paris, le 6 septembre 1814.

» MINISTÈRE DE LA GUERRE.

» 2^e division.

» ÉTATS-MAJORS.

» MONSIEUR LE BARON,

» Le Roi ne peut qu'approuver le sentiment qui vous porte à rentrer dans votre patrie, quelque regret qu'il éprouve de perdre un officier-général qui a toujours tenu une conduite distinguée dans les armées françaises.

» Sa Majesté me charge de vous prévenir qu'Elle a accepté votre démission dans le grade de lieutenant-général.

» Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de ma parfaite considération.

» *Le Ministre de la Guerre,*

» Comte DUPONT. »

A leur retour à Bruxelles, nos deux voyageurs trouvèrent l'armée hollando-belge en voie d'organisation, et avec les qualités qui le distinguaient au plus remarquable degré, le baron Evers se voua immédiatement aux devoirs de ses fonctions d'inspecteur-général de cavalerie. Le roi Guillaume, le prince d'Orange, comme héritier du trône, initié à tous les détails de la vie militaire par ses brillants services dans les rangs de la coalition, surtout en Espagne où il avait été attaché à l'état-major du duc de Wellington, accordèrent toute leur confiance au baron Evers, dont le neveu, en rentrant au régiment de hussards dans lequel il s'était engagé depuis le 10 mars 1814, reprit joyeusement son service comme *cadet*, en attendant sa prochaine promotion au grade de maréchal des logis.

Malgré les cinquante-sept ans qui nous séparent de cette époque, malgré les différences si tranchées qui existent entre ce qui se passait en 1814 et ce qui a lieu aujourd'hui, au mois d'octobre 1871, pour le présent aussi bien que pour l'avenir, il y plus d'une leçon à tirer des mesures adoptées alors en faveur des armées permanentes et de la renaissance des gardes nationales, tenues en suspicion par le Consulat et l'Empire.

Ce rapprochement a d'autant mieux sa raison d'être que les prodigieux événements de 1870-1871, avec la guerre étrangère et la guerre civile dont la France a été récemment le théâtre et la victime, imposent à tous les États du continent européen des précautions militaires auxquelles ne peuvent se soustraire ni les Belges, ni les Suisses, en invoquant leur *neutralité permanente*.

Quoique cette neutralité soit inscrite dans le droit international comme un bienfait, une garantie hautement reconnue par tous les gouvernements et par tous les peuples, elle doit se maintenir forte, afin d'être respectée.

Par conséquent, il faut en finir avec des déclamations vagues, dont les luttes de 1870-1871 entre la France et l'Allemagne, puis entre la commune de Paris et le gouvernement de Versailles, appuyé sur le concours des départements, nous ont montré le danger, non-seulement pour les Français, mais encore pour leurs voisins, et particulièrement pour les Belges. Les armées permanentes et les gardes civiques sont indispensables au maintien de l'ordre, aux institutions libérales, à l'essor des relations internationales. On le comprenait très-bien en 1814, au milieu de la paix universelle qu'allait si cruellement troubler l'épisode des *cent jours* avec Napoléon revenant de l'île d'Elbe pour ressaisir la France et déchaîner de nouveau une guerre européenne.

Cette notice biographique, consacrée au lieutenant-général Pletinckx, avec la rapide évocation de la carrière de ses deux oncles, le baron Evers et le vicomte Domon, paraît donc à propos.

Œuvre de circonstance, elle survivra à la circonstance.

Certainement, la paix semblait, en 1814, assise sur des bases solides, presque inébranlables. On l'espérait, on le répétait; et le Congrès de Vienne poursuivait son œuvre d'équilibre, de pondération, d'harmonie à travers un tissu de fêtes, servant d'intermède aux actes de la diplomatie.

Que fallut-il pour troubler cette heureuse situation? Pour faire de la Belgique, une fois de plus, le champ de bataille où l'Europe a si souvent vidé ses sanglantes querelles? Que fallut-il? — Le déchaînement d'une ambition insatiable.

Eh bien! qui peut garantir aujourd'hui, en 1871, le maintien de la paix? Qui oserait conseiller aux gouvernements de briser leur glaive et leur bouclier, en s'endormant sur la foi des traités?

Formuler une semblable question, c'est la résoudre d'avance en faisant ressortir l'indispensable utilité des armées permanentes et du concours de la milice citoyenne qui, en Belgique, n'a jamais manqué à ses devoirs, sans abuser un seul instant de ses armes ni de ses droits. A cet égard, il suffit de rappeler qu'en 1814 l'admirable institution des gardes nationales dont le général de La Fayette avait pris l'initiative en 1789, renaquit d'elle-même pour la sécurité de Paris et le salut de la France.

Une illustration de l'armée républicaine et impériale, le lieutenant-général Dessoles, plus tard ministre et président du Conseil, où il succéda au duc de Richelieu, fut appelé au commandement supérieur des gardes nationales de Paris, puis de toute la France.

Dans cette position, il adressa, le 14 novembre 1814, une lettre autographe au lieutenant-général baron Evers, lettre conservée dans les archives de famille de M. Pletinckx, et qui complétera ce chapitre de considérations générales par un monument historique, achevant de démontrer les souvenirs et les regrets dont le brave Evers était l'objet parmi ses anciens frères d'armes.

« Gardes nationales de France.

» ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

» Paris, ce 14 novembre 1814.

» *A Monsieur le lieutenant-général baron Evers, à Bruxelles.*

» Mon cher Général, je ne suis point étonné que, de retour dans votre patrie, vous ayez accepté toutes les propositions

qui vous ont été faites. Si je regrette pour moi et pour l'armée française, qu'un de ses bons officiers quitte des rangs où il a longtemps combattu avec distinction, je sens bien qu'il lui était difficile de ne pas préférer sa patrie à celle qu'il n'avait adoptée que lorsqu'elle était devenue par suite de son incorporation une même patrie.

» Vous avez écouté les vœux de vos concitoyens, et vous avez ainsi pris le parti que vous commandaient vos sentiments les plus doux.

» Mais, mon cher Général, si vous ne servez plus au milieu de nous, croyez que ceux qui vous ont connu, ne perdent pas le souvenir du temps que vous avez passé dans nos Armées, et que moi-même je me rappellerai toujours avec plaisir l'époque où je vous ai connu. Je me ressouviendrai constamment que vous faisiez partie de cette belle armée du Rhin, où vous étiez un de mes compagnons d'armes et l'un des braves de cette armée.

▲ » Je désire que l'on apprécie dans votre pays vos services et vos talents, comme nous les apprécions, et que vous y jouissiez de tout le bonheur que vous méritez, et que j'aime à vous souhaiter de cœur.

» Recevez, mon cher Général, l'assurance de tout mon attachement et de ma haute considération.

» Comte DESSOLES. »

Voilà sous quels auspices l'ancien volontaire aux dragons de Bruxelles rentrait dans son pays natal : il y revenait avec le grade de lieutenant-général et le titre de baron, avec les hommages de la France qu'il avait si noblement servie. A Bruxelles, à La Haye, de même qu'à Paris, il se voyait l'objet des sympathies de la cour, de la population, de

l'armée ; et dans cette armée ses hautes fonctions d'inspecteur-général de la cavalerie lui permettaient de veiller sur l'avenir de son neveu, de son fils adoptif, Charles-Joseph Pletinckx, entré depuis le 10 mars 1814, comme enrôlé volontaire, avec le grade de cadet dans ce 8^e régiment de hussards où, le 5 février 1815, il fut nommé maréchal des logis, en attendant de se signaler le 18 juin suivant par une action d'éclat et une noble blessure reçue sur le champ de bataille de Waterloo.

Du reste, ces flatteurs regrets, ces hommages sympathiques, adressés à l'oncle en France comme en Belgique et en Hollande, rejaillissaient sur son neveu et filleul Charles-Joseph en apportant un peu d'adoucissement à la douleur causée à la famille Pletinckx par la perte cruelle de l'aîné des fils (Pierre).

Entré au service avant l'appel de la conscription et incorporé au 23^e régiment français de chasseurs à cheval, qui faisait partie du corps d'armée renfermé dans les murs de Hambourg, sous les ordres de l'illustre maréchal Davout, duc d'Auerstœdt et prince d'Eckmühl, le jeune Pierre Pletinckx, devenu maréchal des logis, sortit de la ville à la tête d'un détachement du 23^e de chasseurs. Lâchement abandonné par ses frères d'armes, il soutint une lutte inégale et désespérée contre un corps nombreux de Cosaques, et tomba en héros, littéralement criblé de coups de lance. Cette mort glorieuse de son frère aîné ne fit que redoubler l'ardeur martiale de Charles-Joseph Pletinckx, promu au grade de maréchal des logis et se préparant au brillant début qui devait le mettre en relief à Waterloo, dans les grandes et terribles luttes de la journée du 18 juin 1815.

En effet, la monarchie naissante des Pays-Bas, à peine

constituée, allait remplir la mission que lui avait réservée le Congrès de Vienne ; elle devenait l'avant-garde de l'Europe contre l'ambition de Napoléon.

Le 26 février 1815, oublieux des engagements qu'il avait pris lors de son abdication à Fontainebleau, Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, qui lui était assignée, par la coalition, comme résidence et souveraineté. De cette île de la Méditerranée, trop voisine des côtes de France, il avait observé les fautes commises par le gouvernement de la Restauration durant la première année du règne de Louis XVIII. Présentant que sa présence seule suffirait pour renverser le trône mal affermi du chef de la dynastie des Bourbons, il avait deviné l'accord des anciens partisans de la République et de l'Empire se groupant autour de lui à l'aspect du drapeau tricolore et des aigles, auxquels étaient substitués le drapeau blanc et les fleurs de lis de l'ancienne monarchie.

Le 1^{er} mars 1815, une petite flottille, partie furtivement de l'île d'Elbe avec quelques centaines d'hommes, aborda au golfe Juan auprès d'Antibes ; trois semaines après, le 20 mars, vainqueur sans combats, Napoléon s'installait en maître au château des Tuileries, que Louis XVIII venait d'abandonner en fugitif, pour abriter sa fortune errante à Gand, sur le sol hospitalier de la Belgique.

C'était la guerre : à la longue et funèbre liste des batailles qui ont fait appeler notre territoire le *cimetière des nations*, allaient s'ajouter deux grands et terribles drames : *Ligny*, *Waterloo*.

V

LA MONARCHIE DES PAYS-BAS. — DÉCLARATION DU ROI GUILLAUME I^{er}. — RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE. — MANIFESTE DE LA COALITION. — ARMÉE ANGLAISE EN BELGIQUE. — LIGNY, WATERLOO. — DÉBUTS DE CHARLES-JOSEPH PLETINCKX. — SA PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE FRANCE. — MORT DU LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON EVERS.

On n'a point assez remarqué le rôle de résistance et de salut rempli par la Belgique durant l'épisode des *Cent jours*. Au point de vue militaire, une sommité de notre armée, M. le lieutenant général Renard, par trois lettres adressées au journal *l'Indépendance* et coordonnées en brochure (1), a répondu aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815. L'auteur de cette remarquable publication démontre d'une manière évidente les services rendus à la cause de la civilisation et au rétablissement de la paix par

(1) Brochure in-8° de 96 pages. Bruxelles, 1855, chez M. Charles Muquardt, éditeur.

l'énergique attitude de la jeune armée du royaume naissant des Pays-Bas. Cette armée, composée de soldats encore inexpérimentés, mais réunis dans d'excellents cadres et commandés par des officiers d'élite, se distingua à Ligny, à Waterloo, à côté des vétérans anglais et prussiens du duc de Wellington et du prince Blücher.

Cet hommage rendu, avec les preuves à l'appui, par M. le lieutenant général Renard, à la bravoure des troupes belges, jetées tout à coup sur ce champ de bataille où se décidaient les plus grands intérêts et l'avenir même de l'Europe, cet hommage, nous allons nous y associer en retraçant les brillants débuts de Charles-Joseph Pletinckx, s'inspirant, comme nous l'avons dit, de l'exemple de son oncle le baron Evers.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport militaire qu'il convient de signaler l'importance du rôle alors rempli par la Belgique annexée à la Hollande. En politique, la mission de notre pays eut une influence, exerça une action encore plus décisive.

Les diplomates réunis au Congrès de Vienne ne s'étaient nullement préoccupés de la différence de religion et des incompatibilités d'humeur et de caractère qui existaient entre les Belges et les Hollandais, bien que manifestées au seizième siècle par une séparation éclatante, faisant pressentir le divorce de septembre 1830.

Ces diplomates avaient négligé de compter le nombre des Belges, presque double de celui des Hollandais, auxquels nos provinces étaient en quelque sorte sacrifiées comme *un accroissement de territoire*, promis par des conventions antérieures.

On ne songeait pas encore à ces objections fondées que la diplomatie européenne et le *Comité des huit* méconnaissaient

d'avance en s'applaudissant de leur œuvre. On répétait chaque jour, à Vienne, que la Belgique agricole et manufacturière, avec les inépuisables richesses souterraines de ses gisements de houilles et de métaux, se complétait et complétait les destinées de la Hollande commerciale, maritime, coloniale. On insistait particulièrement sur l'action réservée au royaume des Pays-Bas, servant à l'équilibre général de l'Europe, placé entre la France et l'Allemagne pour empêcher ces deux grands corps de se heurter, et formant au besoin l'avant-garde d'une nouvelle coalition contre l'ambition française, ou bien l'arrière-garde de la Prusse contre un débordement de Russes et de Cosaques.

Le *Comité des huit* fixa donc les limites du royaume des Pays-Bas, en régla la dette publique et plaça le grand-duché de Luxembourg sous la souveraineté personnelle du chef de la dynastie d'Orange-Nassau, sans l'incorporer à la monarchie nouvelle. Ce grand-duché fit partie de la Confédération germanique, et la ville de Luxembourg devint forteresse de l'Union, avec garnison prussienne.

Par déclaration du 16 mars 1815, Guillaume I^{er} prit le titre de roi des Pays-Bas et de grand-duc de Luxembourg ; il l'annonça aux divers souverains étrangers, en leur envoyant une circulaire en date du 28 mars ; il fut aussitôt reconnu en cette double qualité. Pendant que partaient de La Haye cette déclaration et la circulaire qui en était la conséquence, les plus formidables préparatifs de guerre avaient lieu sur le sol de la Belgique.

En 1815, il n'y avait ni chemins de fer, ni paquebots à vapeur, et le télégraphe électrique par son fil aérien et son câble sous-marin n'anéantissait pas encore la distance. De nos jours, avec ces triples moyens de communication, les

deux premiers rapides, le troisième instantané, une entreprise aussi extraordinaire que le retour de l'île d'Elbe serait impossible.

A Paris, la cour et le gouvernement apprirent, dans la matinée du 5 mars, le départ de Porto-Ferrajo (26 février), et l'arrivée au golfe Juan (1^{er} mars).

A Vienne (Autriche), la première nouvelle du départ fut apportée, dans la soirée du 5 mars, par un message expédié de l'île de Sardaigne ; on connut seulement, le 8 mars, par un second message transmis du même point, le débarquement au golfe Juan.

Tandis qu'à Paris tout était incertitude, confusion à la cour, au conseil des ministres, au département de la guerre, les souverains et les membres du Congrès arrêtaient à Vienne les résolutions les plus énergiques, publiées et répandues en Europe, dès le 13 mars ; il était dit dans ce manifeste :

« En rompant la convention qui lui assignait pour résidence l'île d'Elbe, Bonaparte a détruit le seul lien légal auquel son existence se trouvait attachée. Par sa rentrée en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé de la protection des lois, en prouvant à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir avec lui ni paix, ni trêve.

» Les puissances déclarent donc que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales. Comme l'ennemi et le perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. (1) »

(1) Quelques légitimistes d'opinion modérée firent observer au prince Maurice de Talleyrand, premier plénipotentiaire de France au Congrès de Vienne, ce qu'il y avait de *révolutionnaire* dans ce langage ; M. de Talleyrand leur répondit :

« En politique, il faut parfois frapper trop fort pour frapper juste. Afin d'empê-

On le voit, la coalition avait renoué ses liens, elle ne pouvait plus reculer. Chacune des quatre grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) s'était engagée à mettre en ligne d'abord 150,000 hommes, soit 600,000 pour secourir Louis XVIII, lequel s'abstenait de participer à la lutte en évitant de faire combattre Français contre Français.

Enfin, derrière ces 600,000 hommes, les grandes puissances et les États de second et de troisième ordre échelonnaient encore 500,000 soldats pour accourir au besoin à la ressource, en formant la réserve suprême de la coalition.

On avait d'abord supposé à Vienne que Napoléon voulait rejoindre Murat, parti de Naples à la tête d'une armée de 40,000 hommes pour *délivrer* l'Italie, et qui avait occupé Modène, Rome, Florence, avant d'être vaincu, détrôné, fugitif, à la suite des succès de l'armée autrichienne du feld-maréchal Bianchi.

Cette supposition des membres du Congrès se dissipa bientôt devant les proclamations adressées par Napoléon aux soldats et au peuple français, durant sa course rapide et triomphante du golfe Juan à Paris.

« La victoire, disait une de ces proclamations, marchera au pas de course. L'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

Cette prophétie s'accomplit, le 20 mars; mais la guerre était inévitable, et la chute, imminente : le drame ne dura que *cent jours*.

Vainement, Napoléon avait répété que le nouvel Empire

cher l'Autriche de se souvenir de son gendre, on devait lui faire mettre sa signature au bas d'une sentence de mort civile, et non d'une déclaration de guerre. On peut traiter avec un ennemi; on ne se remarque pas avec un condamné. »

renonçait à toute idée de conquête, se conformait aux stipulations du traité de Paris, acceptait les limites restreintes de la France, et adoptait un régime libéral à l'intérieur, le maintien de la paix au dehors. La coalition poursuivait ses préparatifs de guerre à outrance; déjà l'armée anglaise se concentrait en Belgique, comme sur le point le plus menacé; à côté de cette magnifique armée, dont le duc de Wellington vint prendre le commandement le 20 mars, le prince royal des Pays-Bas, jadis son vaillant auxiliaire en Espagne, organisait avec ardeur les troupes belges et hollandaises, qui allaient participer si noblement à des luttes gigantesques.

Le 4 avril 1815, Napoléon, installé au château des Tuileries, tout en préparant à Paris la réunion au *champ de mai* et l'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, avait adressé cette lettre autographe aux souverains coalisés contre lui :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

» Vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit être maintenant connue de Votre Majesté; ils sont l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français, n'était point faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur. L'attente, qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices, avait été trompée. Je suis venu et, du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le pre-

mier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité.

» Après avoir présenté au monde le spectacle des grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais que la lutte sainte de la félicité des peuples. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de Votre Majesté, le calme général est assuré pour longtemps, et la justice, assise aux confins des États, suffit seule pour en garder les frontières.

» Paris, ce 4 avril 1814.

» NAPOLÉON. »

Les courriers de cabinet, porteurs de ces lettres autographes, ne purent remplir leur mission ; partout leur fut fermé l'accès des pays étrangers. La France se trouvait isolée du reste de l'Europe, où elle ne comptait que des ennemis, pas un seul ami. L'Autriche elle-même exagérait ces mesures de précaution, pour n'être pas soupçonnée de connivence avec Napoléon, lui redemandant sa femme et son fils ; mais les messages, les ambassadeurs, les émissaires français étaient impitoyablement repoussés.

Marie-Louise, en conservant son titre et son rang de Majesté impériale, était devenue duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Elle se déclara étrangère au retour de l'île d'Elbe, et se plaça sous la protection spéciale de son père ainsi que des autres souverains, membres de la coalition. Quant au fils de Napoléon, décoré à sa naissance du titre de *roi de Rome*, il résidait à Schœnbrunn, loin de sa mère, sans aucune allusion au passé, en attendant qu'une

patente impériale de son aïeul le déclarât *prince autrichien* et le nommât *duc de Reichstadt* (22 juillet 1818).

Toutes les tentatives pacifiques ayant échoué, Napoléon se prépara, avec une activité fébrile, à sa dernière et suprême lutte ; mais, malgré ses prodigieux efforts, il se trouvait devancé.

L'entrée en campagne et les péripéties des journées de Ligny et de Waterloo sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les retracer dans cette notice, où l'histoire doit s'éclipser devant la biographie.

Constatons seulement que, le 18 juin 1815, sur le champ de bataille de Waterloo, au milieu du choc de tant de milliers d'hommes, malgré les ravages exercés par l'artillerie et par les charges meurtrières des escadrons, le jeune Pletinckx sut conserver toute sa présence d'esprit.

Avec ce coup d'œil assuré du soldat, maître de lui-même en face du péril, il aperçut une pièce de canon, abandonnée de ses servants, qui se repliaient vers l'armée hollando-belge.

Lançant immédiatement son cheval au galop, le maréchal des logis rejoignit les trois soldats du train, les força de s'arrêter et de se diriger du côté de la pièce abandonnée. Là, descendu de cheval, et s'agenouillant dans la boue, il rattacha la prolonge du canon, malgré les observations d'un adjudant sous-officier, lui criant :

« Mais vous allez vous faire tuer ! »

Quelques minutes après, la pièce d'artillerie était ramenée en triomphe dans les rangs de l'armée hollando-belge.

Cependant, cet épisode avait attiré l'attention du lieutenant général Collaert, qui commandait la division de laquelle dépendait le 8^e régiment de hussards.

Ce lieutenant général reconnut l'uniforme et surtout le cheval pie que montait le maréchal des logis Pletinckx ; alors, s'adressant au général-major Ghigny, chef de la brigade, il lui demanda :

« N'est-ce pas votre ordonnance que je reconnais à son cheval? »

Un capitaine d'état-major envoyé sur ce point revint auprès des généraux avec une réponse affirmative.

Manifestant sa vive satisfaction, M. Collaert s'écria :

« Quelle joie pour le baron Evers, dont le neveu répond si bien à une adoption qu'il justifie sur le champ de bataille ! Je le signalerai à Son Altesse Royale le prince d'Orange et au ministre de la guerre. La récompense de cette action d'éclat, si remarquable pour un débutant, ne se fera point attendre. »

En effet, le 11 août 1815, le jeune maréchal des logis Pletinckx, qui avait eu à Waterloo un cheval tué sous lui et reçu une contusion, fut décoré de l'ordre militaire de Guillaume (1).

Du reste, cette contusion ne le retint pas longtemps inactif.

(1) Je soussigné déclare, comme témoin oculaire, que, le 18 juin 1815, pendant la bataille de Waterloo, le maréchal des logis Charles-Joseph Pletinckx, attaché comme ordonnance au général Ghigny, commandant la brigade dont faisait partie notre régiment, le 8^e hussards, a sauvé une pièce de canon abandonnée entre les deux armées; il atteignit au galop les soldats du train qui fuyaient avec les chevaux, et les força de l'accompagner jusqu'à la pièce, qu'il ramena dans nos lignes.

VELDY,
capitaine pensionné.

A cette attestation de M. le capitaine Veldy se trouvaient joints les certificats de deux autres témoins oculaires, MM. Vanderveken et Croquet, anciens maréchaux des logis au 8^e hussards, qui rendent également hommage à l'action d'éclat de M. Charles-Joseph Pletinckx.

Ne consultant que son ardeur et son courage, il rejoignit bien vite son régiment, avec lequel il fit la campagne de France, prit part à quelques sièges, mérita l'amitié de son colonel le brave Louis Duvivier, et se trouva ainsi confirmé dans sa vocation militaire, si bien justifiée par sa bravoure, comblant de joie sa famille et répondant à l'adoption du lieutenant général baron Evers.

De retour à Bruxelles, à la suite de son éclatant début à Waterloo et de sa participation active à la campagne de France, le brave Pletinckx semblait, surtout avec la décoration qui brillait sur sa poitrine, pouvoir compter sur un rapide avancement.

Au premier aspect, et quand on ne connaît pas les tendances presque exclusives du gouvernement de Guillaume dans ses prédilections constantes, dans son aveugle partialité pour les Hollandais, auxquels les Belges étaient toujours sacrifiés, on s'explique mal l'espèce d'indifférence, d'oubli qu'il fut laissé le maréchal des logis Pletinckx.

Son oncle lui-même, le lieutenant général Evers, dans la haute position qu'il occupait, ne put rien faire en faveur d'un neveu si digne de sympathie, et que recommandaient à l'envi l'un de l'autre le général-major Ghigny et le colonel Louis Duvivier, commandant le 8^e régiment de hussards.

Mais c'était un parti pris, un système gouvernemental qui s'accroissait de plus en plus, au mépris des droits des Belges, et sans le moindre pressentiment de la catastrophe vers laquelle courait le roi Guillaume.

Seul, le prince d'Orange, que froissait le puritanisme hollandais et qui résidait la plus grande partie de l'année, soit à Bruxelles, soit au château de Tervueren, seul le prince d'Orange rendait justice aux Belges, avec lesquels il s'iden-

tiflait au point d'être traité de *Belge* par son frère le prince Frédéric.

Du reste, le lieutenant général baron Evers eut lui-même à se plaindre des préférences par trop hollandaises du Roi et de ses ministres. Au lieu de lui laisser l'inspection générale de la cavalerie, qui convenait si bien à ses glorieux antécédents, à ses aptitudes et à ses goûts, il fut appelé au commandement territorial des provinces de Namur et de Luxembourg, et sa résidence fut fixée dans la ville de Namur.

C'est là que, dans la force de l'âge, il mourut des suites de ses fatigues, de ses nombreuses blessures, mais peut-être atteint au cœur d'une affection morale plus grave que ses souffrances physiques (9 août 1818).

Effectivement, sa pénétration ne pouvait s'abuser sur la direction du gouvernement qui s'obstinait dans sa partialité progressive en faveur des Hollandais, sans cesse et partout préférés aux Belges.

Du moins, au milieu de leur légitime et profonde douleur, la veuve de ce vaillant homme de guerre et son fils d'adoption, ainsi que la famille Pletinckx, trouvèrent quelque adoucissement à leur deuil dans cette lettre autographe que le prince d'Orange s'empressa d'adresser à M^{me} la baronne Evers.

• Soestdyk, le 18 août 1818.

» Madame,

» J'ai appris avec douleur la mort de M. le lieutenant général baron Evers, votre époux. En mourant, il emporte dans la tombe les regrets sincères de tous ceux qui ont pu apprécier ses bonnes qualités. — L'estime que je lui portais

vous assure, Madame, de la bienveillance que je conserverai par sa veuve.

» Recevez de ma part l'assurance des sentiments d'égard et de considération qui vous sont dus.

» GUILLAUME, PRINCE D'ORANGE. »



VI

NOMINATION DE M. PLETINCKX COMME OFFICIER DE CUIRASSIERS. — ARMÉE DES PAYS-BAS. — GRIEFS DES BELGES. — M. PLETINCKX, OFFICIER D'ORDONNANCE DU GÉNÉRAL VAN GHEEN. — SES SERVICES A JAVA. — ACTION DU CLIMAT, RETOUR EN BELGIQUE, PERMUTATION. — AUDIENCE DU ROI GUILLAUME. — SANTÉ COMPROMISE; ADMISSION A LA PENSION DE RETRAITE. — DOUBLE DEUIL DE FAMILLE.

Enrôlé volontaire au 8^e régiment de hussards, où il était entré comme *cadet* (1), le 10 mars 1814, à l'âge de dix-sept ans, M. Pletinckx était devenu maréchal des logis le 5 février 1815. Avec ce grade il s'était signalé à Waterloo et dans la campagne de France; mais quoique décoré de l'ordre militaire de Guillaume depuis le 11 août 1815, il ne fut nommé officier que le 19 février 1819. Encore eut-il le regret

(1) Cette position de *cadet* qui dispensait des corvées du simple soldat un jeune homme bien né, a disparu de presque toutes les armées européennes. En cédant à l'esprit démocratique avec ses tendances à l'égalité, les gouvernements monarchiques ont commis une faute, et diminué l'attrait de l'apprentissage du service militaire.

de quitter son régiment, sa famille d'adoption et l'arme de son choix, les hussards, pour devenir sous-lieutenant à la division de cuirassiers, n° 9.

L'acte de réparation tardive dont il était l'objet, en le faisant passer dans la grosse cavalerie, ne tenait compte ni des brillants services du jeune volontaire, ni de ses rapports affectueux avec ses frères d'armes, ni de sa constitution physique. Il est vrai qu'il était Belge.

Or, plusieurs années avant les griefs civils, administratifs, judiciaires, philologiques dont eurent tant à se plaindre les Belges, constamment et partout sacrifiés aux compatriotes du chef de la dynastie d'Orange-Nassau, l'armée se trouvait organisée dans un sens de partialité, dont voici un monument officiel.

Impossible de récuser l'autorité de ce tableau comparé de l'inégale, de l'injuste répartition des grades entre les Belges et les Hollandais. Pourtant les premiers comptaient près de quatre millions d'âmes, et les seconds environ deux millions cinq cent mille. Remarquons toutefois que, dans l'armée des Indes, les Belges se trouvaient en majorité (officiers, sous-officiers, soldats), à cause des dangers à courir et principalement en raison de l'action dévorante du climat.

Mais laissons la parole aux chiffres (1) :

(1) On le voit, le divorce de septembre s'explique par les griefs personnels et nationaux.

Dans son *Essai historique et politique sur la Révolution belge de 1830*, M. J. B. Nothomb a, le premier, dressé ce tableau que nous reproduisons, et qu'il serait facile de compléter par un rapprochement semblable entre tous les fonctionnaires de l'ordre civil, administratif, diplomatique, judiciaire, etc.

Outre ces préférences hollandaises, traduites en chiffres par un tableau dressé d'après des documents officiels, M. Pletinckx avait rencontré un autre obstacle à ses droits à l'avancement.

Cet obstacle provenait du nombre considérable d'anciens officiers, belges et hollandais, rentrés depuis la conclusion de la paix, dans leur patrie, et réclamant tous la faculté de servir dans l'armée du royaume des Pays-Bas.

Il en résultait un véritable encombrement de candidats, dont souffraient tous les sous-officiers, et particulièrement M. Pletinckx, malgré les titres si bien fondés qui le recommandaient, depuis Waterloo et la campagne de France.

Mais à son arrivée à Utrecht où la division de cuirassiers, n° 9, tenait garnison, M. Pletinckx rencontra le sympathique appui d'un général belge, gouverneur militaire de la ville et de la province, un ancien ami et frère d'armes du baron Evers (19 février 1819).

C'était l'intrépide Joseph Van Gheen, né à Gand le 1^{er} septembre 1775, dont chaque grade dans l'armée française avait été la récompense d'une action d'éclat ; il s'était surtout distingué sous les ordres de son illustre compatriote, le général de division comte du Monceau de Bergendael, surnommé comme Bayart *sans peur et sans reproche*.

Général-major dans l'armée hollandaise où il commandait la 1^{re} brigade de la 1^{re} division d'infanterie, 21 avril 1815, M. Van Gheen avait été appelé au gouvernement militaire de la province d'Utrecht le 21 octobre 1818.

Naturellement, il s'intéressa à M. Pletinckx, et lorsque la confiance du roi Guillaume choisit le commandant de la province d'Utrecht pour le placer à la tête de l'armée des Indes hollandaises, le général Van Gheen attacha à sa personne,

comme officier d'ordonnance, le neveu du baron Evers. C'est ainsi que M. Pletinckx put rentrer dans son arme de prédilection, le 7^e régiment de hussards qui se trouvait à Batavia (11 avril 1820).

Parti le premier pour l'île de Java, le général chargea M. Pletinckx de divers détails et de soins à prendre en Belgique pour l'expédition de ses bagages.

Ces devoirs étant remplis, en 1820, le jeune officier d'ordonnance put à son tour s'embarquer pour se rendre à son poste.

Les regrets qu'il ressentit en se séparant de sa famille, se trouvaient tempérés et presque adoucis par les perspectives d'un long voyage, mais surtout par l'espoir se rattachant pour lui au séjour de Java. Comme à l'entrée de la campagne de France en 1815, comme à la veille de la bataille de Waterloo, ainsi que des sièges de Valenciennes et du Quesnoy, il appelait de tous ses vœux les hasards et les périls qui devaient mettre en relief sa vocation guerrière.

L'île de Java et les contrées voisines avaient été, depuis peu de temps, rendues à leurs anciens possesseurs par l'Angleterre. Elle s'en était emparée à titre de séquestre, sous le règne de Louis Bonaparte, frère de l'empereur Napoléon, qui en avait fait un de ses grands vassaux, un préfet couronné, en le plaçant sur le trône de Hollande.

A cette époque, en 1820, le groupe des Indes néerlandaises était bien au dessous du degré de richesse et de prospérité, œuvre d'une administration habile, dont un Belge, le baron Du Bus de Gisignies, a planté les premiers jalons et préparé les magnifiques résultats.

Pourtant, la paix générale, étendant ses bienfaits aux deux mondes, depuis l'entente cordiale entre l'Angleterre et les États-Unis, par suite du traité signé à Gand, le 14 dé-

cembre 1814, cette paix générale, en favorisant l'essor du commerce, si bien secondé par les progrès de l'industrie, réagissait de la manière la plus heureuse sur la situation intérieure des Javanais et des habitants de Sumatra, de Bali, des Célèbes, des Moluques, de Menado, de Timor.

Le roi Guillaume, (c'est une justice à lui rendre), tenait d'ailleurs à faire oublier les exigences de l'administration temporaire des Anglais, laquelle avait un peu abusé du séquestre à l'égard de contrées et de populations qui devaient être restituées à leurs anciens possesseurs, lors de la fin des guerres qui désolaient l'Europe.

Mais des germes de conflits et de luttes couvaient en quelque sorte dans le sol et dans les esprits pour éclater plus tard au premier appel d'un chef indigène, le fameux Dieppo-Négoro, arborant l'étendard de la révolte, et aspirant à fonder l'indépendance javanaise, en devenant le libérateur et le souverain de ses compatriotes.

Durant son séjour à Batavia et dans d'autres localités des Indes néerlandaises, de 1820 à 1824, M. Pletinckx put prouver son courage dans quelques rencontres partielles, mais sans une grande guerre, qui lui aurait fourni l'occasion de se signaler avec éclat.

Jeune, rempli d'ardeur, comprenant très-bien l'hygiène qu'il fallait adopter, le meilleur régime à suivre dans un climat brûlant et sous un ciel de feu, avec une température tropicale unie à une humidité pénétrante, il se façonna vite aux exigences et aux mœurs du pays.

Il passait des journées entières à cheval, et se montrait infatigable. Dans plusieurs circonstances, il se distingua ; mais sa nationalité de Belge nuisait à son avancement : on ne lui rendait pas la justice due à ses services.

Dès que cette triste vérité dissipa les brillantes illusions dont il s'était bercé à l'égard de son séjour à Java, il songea sérieusement à revenir en Europe. Il le fallait pour sa santé; car, malgré toutes les précautions hygiéniques qu'il avait prises, l'influence délétère du climat agissait sur sa constitution physique, et le malaise qu'il commençait à ressentir, s'aggravait de l'affection morale, causée par l'injustice de parti pris, dont il était victime. Il obtint donc, pour raison de santé, l'autorisation de partir de Batavia.

Mais au lieu d'une traversée gratuitement accordée à des officiers hollandais, il dut acheter son passage au prix de *trois mille francs*.

Ce n'est pas tout : à son retour en Belgique, un nouveau sacrifice d'argent lui fut imposé avant d'obtenir la faculté d'entrer avec le même grade au 6^e régiment de hussards. Cette permutation, il la paya à beaux deniers comptants, au taux de cinq mille francs.

Voilà donc où aboutissait une vocation de volontaire, signalée par le plus pur dévouement, consacrée par des actions d'éclat.

Dans les états de services de M. Pletinckx, dressés sur les registres matricules du ministère de la guerre, son entrée au 6^e régiment de hussards est inscrite à la date du 17 février 1824. Ajoutons un détail caractéristique sur la manière dont il fut accueilli par son colonel, s'écriant :

— « J'avais bien besoin d'un Brabançon de plus dans mon régiment ! »

Boutade assaisonnée d'un juron hollandais, ne lui donnant que trop de signification.

Si une dernière lueur d'espoir avait résisté, chez M. Ple-

tinckx, à tant de déceptions et d'injustices, elle aurait été dissipée lorsqu'il obtint une audience du roi Guillaume.

Dans cette audience, l'officier belge exposa respectueusement ses légitimes griefs, en citant la somme de trois mille francs qu'il avait payée pour son passage de Batavia en Europe, tandis qu'un de ses frères d'armes, un Hollandais, était revenu gratuitement.

— « Oh ! M. de Gallières, répondit le Roi, c'est tout différent; et cela ne vous regarde pas. »

Il n'y avait donc plus à compter sur une réparation; impossible de s'abuser sur la persistance d'une partialité s'accroissant chaque jour davantage en faveur des Hollandais au détriment des Belges.

Toutefois, M. Pletinckx resta sous les drapeaux jusqu'en 1827, en consumant son existence dans la résignation du devoir. Enfin, désillusionné, ne comptant plus sur l'avenir, et sa santé se trouvant compromise par un séjour de plus de trois ans à Java, il sollicita et obtint son admission à la pension de retraite.

Elle lui fut accordée par arrêté royal du 10 avril 1827, pour cause de santé et en raison de ses blessures. A trente ans, dans la force de l'âge, il renonçait à cette carrière, embrassée avec ardeur en 1814, et noblement poursuivie jusqu'en 1827, en y laissant les meilleurs souvenirs.

Mais pour tempérer l'amertume de ses regrets, de ses déceptions, rien encore ne lui faisait prévoir les glorieux dédommagements que lui réservait un prochain avenir, avec cette Révolution de septembre 1830, dont il devait être un des vaillants champions, avant de devenir un des fondateurs de l'indépendance de la Belgique.

En terminant ce chapitre auquel s'arrête la première partie

de la carrière militaire de M. Pletinckx, c'est-à-dire le compte rendu de ses services dans l'armée du royaume des Pays-Bas, sans nous conformer rigoureusement à l'ordre des dates, il convient d'indiquer rapidement le double deuil de famille qu'il eut à déplorer.

Le premier, en ramenant ses regards et ses souvenirs vers Java, se rapporte à son plus jeune frère, Napoléon Pletinckx. Cédant au même instinct belliqueux, et fidèle à l'exemple de ses deux aînés, le dernier fils de M. Louis Pletinckx était entré, comme volontaire, avec le grade de cadet, dans l'artillerie de l'armée hollando-belge. Il avait été envoyé à Java, où il se fit remarquer durant la dernière période des guerres qu'avait provoquées l'insurrection de Dieppo-Négoro. Le jeune cadet du corps d'artillerie parvint au grade de sergent; mais lui aussi rencontra les obstacles qui s'opposaient à l'avancement des sous-officiers belges.

Néanmoins, son dévouement militaire persista. En 1828, au moment où il touchait à une réparation méritée, il mourut, bien jeune encore, à Samarang; il succomba aux suites de ses blessures et à l'influence d'un climat meurtrier.

L'autre deuil de famille se rattache à la mort de l'oncle de M. Pletinckx, le lieutenant-général Domon, dont nous avons résumé en partie la glorieuse carrière, dans des notes placées au bas des pages 17, 18, 19 de cette notice.

Comme ces notes s'arrêtent aux mois d'août et de septembre 1814, nous allons les compléter ici.

Confirmé et employé dans son grade de général de division, sous le titre de lieutenant-général de la monarchie des Bourbons, M. Domon, baron de l'Empire, fut très-bien accueilli, en 1814, par le roi Louis XVIII.

En 1815, lors du retour de l'île d'Elbe, il reçut le comman-

dement de trois régiments de cavalerie, pour s'opposer à la marche de Napoléon dans la direction de Paris.

Mais quand il arriva auprès de sa division, les troupes qui la composaient avaient déjà arboré les aigles de l'Empire et la cocarde tricolore.

Le général s'empressa de retourner à Paris où il annonça cette défection au Roi, qui le releva de son serment.

Il avait loyalement rempli ses devoirs envers Louis XVIII ; bientôt Napoléon, installé aux Tuileries, l'invita à rejoindre l'armée pour repousser la coalition européenne. M. Domon répondit à cet appel formulé au nom de la défense du territoire national. Il combattit énergiquement les 15 et 18 juin. Puis, sous la seconde Restauration, il fut mis à la retraite ; mais, quelques années plus tard, le lieutenant-général de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, le rappela au cadre d'activité. Le duc de Richelieu, président du conseil, portait beaucoup d'intérêt à M. Domon, et dans la guerre d'Espagne, en 1823, il commanda avec gloire une division de dragons. Le roi Louis XVIII, qui l'estimait et l'aimait, l'attacha à sa personne comme écuyer cavalcadour, le nomma inspecteur général de la cavalerie, et lui conféra le titre de vicomte.

Une chute de cheval, qu'il ne voulut pas confier à sa famille et à ses amis, détermina sa mort, au commencement de juillet 1830, à l'âge de 56 ans.

De son mariage avec M^{lle} Betsy Evers, le vicomte Domon laissa une fille unique qu'il avait eu la satisfaction de marier en 1825 avec un officier supérieur de l'armée française, M. Imbert de Saint-Amand, qui s'est distingué en 1831 dans l'armée du Nord, durant la campagne de Belgique, a été promu au grade de général de brigade avec le titre de baron, et a reçu, du roi Léopold I^{er}, la rosette d'officier de notre

ordre national. Un fils de cet homme éminent, M. le baron Imbert de Saint-Amand, est aujourd'hui rédacteur politique au ministère des affaires étrangères de France. On lui doit d'excellents écrits sur les femmes célèbres de la cour des Valois et de la Révolution. Ces remarquables études et portraits historiques, dont plusieurs ont paru dans la *Revue des deux Mondes*, ont été coordonnés en volumes remplis d'animation et d'intérêt.

En nous détournant un peu de M. Pletinckx et en anticipant sur l'avenir, nous avons interrompu l'ordre chronologique de cette notice, que nous allons reprendre et continuer de 1827 à 1872.



VII

1827 A 1830. — MARIAGE DE M. PLETINCKX. — SON INTÉRIEUR DE FAMILLE. — ÉLAN PATRIOTIQUE, CONFORME A L'ESSOR DE L'OPINION NATIONALE. — GRIEFS DES BELGES. — PÉTITIONNEMENT CONTRE LES ACTES DU GOUVERNEMENT HOLLANDAIS. — PACTE D'UNION. — ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS EN FRANCE. — PARIS ET LES JOURNÉES DE JUILLET 1830. — DÉCHÉANCE ET EXIL DE CHARLES X. — CONTRE-COUP A BRUXELLES. — LE 25 AOUT ET LA REPRÉSENTATION DE L'OPÉRA DE LA *Muette de Portici*. — EXPLOSION POPULAIRE.

Peu de temps après son admission à la pension de retraite, M. Pletinckx se maria. Dans le courant de 1827, il épousa M^{lle} Marie Janssens, de Tirlemont.

Cette union, en comblant tous ses vœux, en lui donnant un fils et une fille, dignes de leurs parents, lui assura le bonheur du foyer domestique, qui n'a été troublé qu'en 1864, lors de la perte de sa vertueuse compagne.

Mais quoique heureux comme époux et comme père, il était chaque jour froissé dans son patriotisme de citoyen et

dans sa nationalité de Belge, par les tendances et les actes du gouvernement hollandais.

Les années dans leur cours, loin d'amener harmonie et fusion entre les populations du Nord et du Midi du royaume, déterminaient un antagonisme de plus en plus marqué; c'était la pente conduisant à une séparation violente, à une révolution.

D'abord, les Belges s'étaient plaint de l'arrêté du 6 novembre 1814, supprimant l'institution tutélaire du jury, et restreignant la publicité des cours et des tribunaux; ils avaient protesté contre l'arrêté du 10 avril 1815, annulant la liberté de la presse, et préparant une série de condamnations, formulées par une *cour spéciale extraordinaire*.

Enfin, la Constitution n'était ni un pacte fondamental, émané de la nation, ni une loyale concession de la couronne; aussi devenait-elle de jour en jour une source de conflits, de récriminations et de déchirements.

Les notables belges, appelés pour la forme à voter cette constitution d'origine hollandaise et étendue à nos provinces, l'avaient repoussée à la majorité de 796 suffrages contre 527 qui l'adoptèrent.

Parmi ces nombreux opposants, 126 notables avaient déclaré que leurs votes étaient motivés par les articles concernant les cultes.

Malgré cela, une proclamation royale, en date du 24 août 1815, avait prononcé l'acceptation de la loi fondamentale, sans mentionner l'abstention du sixième des notables belges, refusant de prendre part au vote. Leur abstention était considérée comme *adhésion.... tacite*.

Dès 1815, on le voit, les événements de 1830 étaient inévitables; et loin de chercher à corriger, à modifier en l'atté-

nuant, ce vice radical, l'arbitraire monarchique et ministériel, les erreurs judiciaires et administratives, l'injustice de parti pris à l'égard des militaires belges, recrutant la masse de l'armée, ne fournissant qu'un contingent toujours plus restreint aux grades supérieurs, à l'état-major des régiments: tout s'enchaînait pour approfondir l'abîme creusé entre les provinces méridionales et septentrionales du royaume.

Sans doute, il y avait une grande prospérité matérielle: l'agriculture, l'industrie, le commerce étaient en voie constante de progrès; mais la richesse ne suffit point à un peuple jaloux de ses droits, pénétré du sentiment de sa dignité et réclamant les libertés qui constituent l'essence du titre de citoyen.

En même temps, la classification des électeurs, divisés en trois catégories, l'ordre équestre, l'ordre des villes, l'ordre des campagnes; cette classification, devenue un anachronisme depuis les grands principes proclamés en 1789 par l'Assemblée constituante de France, et dont la Belgique avait connu, pendant vingt ans, les bienfaits, ne répondait ni aux intérêts, ni aux aspirations, ni aux mœurs du pays.

Quant à la tendance funeste et exclusivement hollandaise des lois, des règlements et des actes de l'administration, c'était une conséquence de la constante majorité assurée aux Hollandais dans la seconde Chambre des États-généraux, où les provinces du Nord avaient une représentation égale à celle des provinces du Midi, 55 contre 55, quoique la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg comptassent une population plus considérable, presque double.

La prospérité matérielle dont jouissait la monarchie des Pays-Bas, cette prospérité à laquelle concouraient si bien les anciennes possessions coloniales de la République des Pro-

vinces-Unies, n'adouçissait qu'en apparence les griefs toujours plus prononcés des Belges. Le bien-être, en leur créant des loisirs, avait entraîné et exigeait la satisfaction morale et politique d'intérêts d'un ordre plus élevé. Le Roi Guillaume, dans ses préoccupations exclusives, ne tint aucun compte de ce vœu général d'un peuple blessé au cœur. La *langue hollandaise* fut imposée par ordre comme *langue officielle et nationale* ; les populations flamandes s'en indignèrent ainsi que les Wallons et les Luxembourgeois ; le *collège philosophique* de Louvain fut fondé avec des empiétements sur les attributions spéciales des séminaires, empiétements qui rappelaient les innovations de Joseph II, source de la Révolution brabançonne ; de plus, on opposa un surcroît d'entraves à la liberté déjà bien restreinte de l'enseignement, dont le Roi s'était réservé le monopole. Aussi, lorsqu'une majorité compacte de députés hollandais eut repoussé, le 4 décembre 1828, à la seconde Chambre des États-généraux, la proposition de M. Charles de Brouckere, réclamant l'abrogation des lois exceptionnelles de 1815, dans toutes les provinces méridionales, il s'organisa un pétitionnement général ayant pour but le redressement des griefs dont se plaignaient les Belges.

A ces pétitions, les deux Flandres fournirent une véritable armée de signataires, *soixante et dix mille*. Tous les rangs, toutes les conditions sociales s'y associaient, et cela dans les villes, comme dans les villages et les campagnes ; c'était bien le réveil d'un peuple pénétré du sentiment de ses devoirs et de ses droits.

Mais cette manifestation, quoique très-importante dans sa spontanéité, ne parvint point à dissiper les illusions du souverain et l'aveugle obéissance de ses ministres.

Pourtant les commentaires des journaux belges peignirent

la situation sous son aspect réel ; le gouvernement leur répondit par des mesures de rigueur et des arrêts émanés de tribunaux extraordinaires.

En face d'actes aussi imprudents, les *Catholiques* et les *Libéraux* conclurent leur *pacte d'union*.

Toutefois, cette union, aboutissant à une opposition légale et loyale, n'aspirait point au démembrement du royaume formé par le Congrès de Vienne : catholiques et libéraux, groupés dans un but commun, ne demandaient que le *redressement des griefs* dont se plaignaient presque tous les Belges. Dans ce concert de réclamations fondées, très-peu d'abstentions, encore moins de dissonances, excepté de la part de quelques partisans du roi Guillaume, que l'on qualifiait déjà du titre d'*orangistes*, et qui n'étaient au fond que des créatures du pouvoir.

Cependant, à Paris et en France, depuis la chute si regrettable du ministère vraiment conciliant et libéral qui honore à jamais le nom et l'influence du vicomte de Martignac, dans lequel il se résume, les événements se précipitaient vers une révolution.

En réalité, ce n'est point sous le double échec de ses deux beaux projets de loi relatifs à l'organisation des communes et des départements que succomba M. de Martignac ; il ne pouvait pas compter sur l'appui sincère du roi Charles X, auquel il assurait tant de popularité. Malgré le serment de Reims, le frère de Louis XVIII ne subissait qu'à regret le frein de la Charte ; resté sous l'influence de ses velléités de jeunesse, à la date de 1788, sans *avoir rien appris, ni rien oublié*, il ne sympathisait ni avec le principe électif, ni avec les progrès des classes moyennes, ni avec l'esprit frondeur, mais tutélaire alors de la garde nationale de Paris, cette vivante

incarnation de la bourgeoisie, formant équilibre, contre-poids entre le trône et la démocratie.

En appelant son ami, son *alter ego*, le prince Jules-Armand de Polignac, au département des affaires étrangères, 8 août 1829, puis, le 27 novembre suivant, à la présidence du Conseil, Charles X courait à sa perte.

On ne se méprit point en Belgique sur les conséquences de l'avènement des nouveaux conseillers du roi de France ; et la sagacité instinctive des nombreux adhérents du *Pacte d'union* établit chaque jour un parallèle entre le prince de Polignac et le ministre van Maanen.

Mais le magnifique voyage de Charles X en Alsace, ce voyage offrant le caractère d'une longue ovation dynastique et personnelle, enfin la conquête d'Alger, accomplie en trois semaines, allaient réaliser la douloureuse prophétie du *Journal des Débats*, s'écriant : « *Malheureuse France ! Malheureux Roi !* »

La réélection des 221 députés de l'opposition, dont la phalange compacte rentrait au Palais-Bourbon comme une protestation du libéralisme, parut à Charles X et à ses ministres un nouveau *serment du jeu de Paume*.

Alors, au château de Saint-Cloud, furent discutées, arrêtées et signées les ordonnances qui, en s'appuyant sur l'article 14 de la Charte comme sur une machine de guerre, allaient renverser le trône, et jeter sur la terre d'exil trois générations de rois. Les ordonnances parurent le 26 juillet 1830 dans les colonnes du *Moniteur universel*.

Paris, d'abord frappé de stupeur, puis réveillé par la patriotique protestation des quarante-quatre journalistes, répondant à ce défi qui était un anachronisme, Paris se leva au cri de : *Vive la Charte !*

Ce fut le mot d'ordre du *Pacte d'union*, improvisé entre la bourgeoisie et la démocratie, courant aux armes, et déployant le drapeau tricolore opposé au drapeau blanc.

Trois jours suffirent au triomphe de la cause nationale ; et en moins de deux semaines, une *charte* nouvelle devenait une *vérité*, consacrée par les votes de la majorité des députés élus sous le dernier règne, et de la pairie, qui n'avait pas encore subi de mutilation.

Le *Duc d'Orléans*, proclamé *Roi des Français*, sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}, sans en appeler au suffrage du peuple, inaugurerait l'avènement des classes moyennes, tandis que Charles X, le duc d'Angoulême, le duc de Bordeaux et les princesses de la branche aînée allaient abriter leur exil à Édimbourg, dans les splendeurs éclipsées d'Holy-Rood, l'ancien palais des Stuarts.

De la part des puissances étrangères, nulle opposition, pas même une simple observation diplomatique, aucune velléité de coalition armée comme en 1791-1792. Parmi les hommes d'État de l'Europe monarchique, subissant les faits accomplis, il ne se trouva plus de prince de Kannitz, pour réunir en faisceau de résistance les souverains, l'aristocratie, le clergé, au nom de l'honneur et de la sûreté des couronnes, sous les doubles auspices de la Religion et de la Légimité.

La *royauté citoyenne* de Louis-Philippe, personnifiant la *monarchie de juillet* 1830, fut immédiatement acceptée par toutes les cours et par tous les gouvernements, en tête desquels le chef de la dynastie d'Orange-Nassau, Guillaume 1^{er}, s'empressa de formuler son adhésion.

A La Haye comme à Londres, on comparait déjà Louis-Philippe 1^{er} et Guillaume III, c'est-à-dire la Révolution fran-

çaise de juillet 1830 avec la *glorieuse Révolution* de 1688, selon le langage adopté dans la Grande-Bretagne.

Ainsi s'écoula à Bruxelles et en Belgique une partie du mois d'août. Le contre-coup des *trois journées parisiennes de juillet* ne se manifestait que dans la sphère des opinions et des idées ; il semblait impuissant dans l'ordre des faits. Un commencement d'explosion n'eut lieu que le 25 août 1830, au Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles, pour la représentation de l'opéra de Scribe et d'Auber : *La Muette de Portici*.

Deux années consécutives de vogue n'avaient nullement affaibli la popularité du chef-d'œuvre lyrique d'Auber, si bien secondé par les ingénieuses et dramatiques combinaisons d'Eugène Scribe, le modèle des librettistes. D'ailleurs, le mouvement populaire et tumultueux de *La Muette de Portici* empruntait un nouvel intérêt, un véritable à-propos de circonstance, à la grande semaine de Paris avec les récentes journées de juillet.

L'administration supérieure de la police de Bruxelles avait voulu interdire la représentation d'une *œuvre révolutionnaire*, si féconde en *allusions faciles à saisir, et risquant de mettre le feu aux poudres*, selon le langage d'un *journaliste officieux*.

Mais, dans la journée, le baron Vanderfosse, gouverneur du Brabant méridional, protesta contre les *ombrageuses précautions* de la police ; il autorisa la représentation de *La Muette de Portici*.

Naturellement, les principaux patriotes belges étaient en émoi, non qu'il y eût conspiration avec entente préalable et mot d'ordre donné. Seulement, chacun pressentait vaguement ce qui pouvait éclater ; aussi, les spectateurs accoururent en foule.

Nous avons ici, pour nous guider, les *Mémoires* que M. le

lieutenant général Pletinckx a rédigés sur sa participation aux événements de 1830, et qu'il a voulu laisser à son fils, comme un souvenir des actes paternels (1).

Pour M. Pletinckx, comme pour ses amis, la représentation de *La Muette de Portici* était un événement ; et bien avant le lever du rideau, l'ancien officier de hussards, avec un groupe de patriotes parmi lesquels figuraient MM. le comte Vandermeeren, Jean Palmaert, Godefroid Nique, examinaient les dispositions des spectateurs, au fur et à mesure de leur entrée dans la salle.

Bientôt, l'attention générale se concentra sur l'acteur Lafeuillade qui représentait et personnifiait si bien le type du pêcheur Masaniello. Son bonnet de laine rouge à la mode des *lazzaroni* du môle de Naples, rappelant le bonnet phrygien, sa taille réunissant la vigueur et l'élégance, sa physionomie méridionale, ses cheveux d'un noir de jais, ses yeux qui lançaient des flammes, mais surtout sa voix dont les vibrations répondaient aux sentiments intimes du public dans cette soirée doublement brûlante du 25 août 1830, tout établit entre l'acteur et les spectateurs comme un courant de magnétisme et d'électricité, bien difficile à reproduire après quarante ans écoulés.

Le drame, qui se déroulait sur le théâtre, se communiqua bientôt à la masse des spectateurs ; ce fut comme l'avait si bien dit le comte de Salvandy, *une fête toute napolitaine*. On

(1) Une copie manuscrite de ces *Mémoires* a été remise par M. le lieutenant général Pletinckx à M. le Bourgmestre de Bruxelles. Ce magistrat en a ordonné le dépôt aux archives de l'hôtel de ville. C'est sur *une copie authentique et certifiée conforme*, que nous résumons notre récit, contrôlé du reste à l'aide de tous les documents officiels de cette mémorable époque.

chantait, on dansait en face d'un volcan sur le point de faire éruption.

Chaque allusion saisie, interprétée au premier mot, provoquait au parterre, au parquet, dans les loges, un enthousiasme qui se traduisait en un formidable *crescendo*.

L'éruption éclata avec le *duo* de Masaniello et de Pietro.
— *Bis! bis!* s'écria-t-on à ces vers :

- « Amour sacré de la Patrie,
- « Rends-nous l'audace et la fierté !
- « A mon pays, je dois la vie ;
- « Il me devra sa liberté. »

Et les deux acteurs répétèrent avec élan leur duo ; et le public en masse fit *chorus* ; le vaste édifice semblait tressaillir, agité de la base jusqu'au faite.

L'exaltation se communiqua vite au dehors, sur la place de la Monnaie et dans les rues adjacentes où se pressaient des groupes toujours plus nombreux, toujours plus animés. On reconnut des gendarmes revêtus d'une blouse sous laquelle ils cachaient leur sabre. La police les avait disséminés aux issues du théâtre, ils furent immédiatement signalés, menacés, poursuivis jusque dans la rue Fossé-aux-Loups. Là, on perdit de vue les fugitifs ; et la foule s'arrêta, menaçante, devant la maison où était établie l'imprimerie du journal réactionnaire de Libri, un des séides du roi Guillaume et de son ministre Van Maanen.

En quelques minutes, les vitres furent brisées, les châssis des fenêtres, arrachés et broyés ; l'enseigne du journal, décrochée ; et tandis que le poste de garde au théâtre était

désarmé par quelques patriotes, parmi lesquels se trouvait l'acteur Lafeuillade, des groupes, grossis par d'incessants renforts, se portaient au pas de course, rue de la Madeleine, vers l'habitation du journaliste Libri.

La maison fut immédiatement saccagée, pendant que d'autres groupes se dirigeaient, aux Petits-Sablons, vers l'hôtel du ministre van Maanen.

On brisait, on détruisait, on foulait aux pieds les débris jetés sur le pavé, mais sans piller, sans rien emporter.

Cependant un appel fut adressé à l'autorité militaire, et un détachement de grenadiers arriva sous les ordres d'un lieutenant hollandais, nommé Scheppers.

En avant de la troupe, marchait le commissaire de police Wagenaer qui, au moment où il allait prononcer les sommations légales, fut atteint au front et renversé par un morceau de bois lancé avec force.

M. Pletinckx et ses amis, qui avaient suivi la foule, connaissaient le lieutenant Scheppers ; s'adressant à sa modération, à sa prudence, dans le but d'éviter l'effusion du sang et les malheurs qui pouvaient en résulter, ils l'invitèrent à se retirer avec ses grenadiers ; il y consentit. Bientôt, la foule, entraînée par la violence de ses ressentiments, saccagea l'hôtel du ministre où même éclata un commencement d'incendie.

L'impulsion donnée ne pouvait pas s'arrêter. En effet, le roi et les conseillers de la couronne se trouvaient à La Haye, de sorte que Bruxelles n'avait pour le moment que des autorités communales et provinciales par suite de l'espèce de partage établi entre les deux capitales de la monarchie.

Durant la nuit, les patriotes belges désarmèrent plusieurs

postes et différentes patrouilles. M. Pletinckx, aidé de quelques hommes influents secondant ses efforts, parvint à faire restituer un certain nombre de fusils. Mais un bourgeois avait été tué, rue de l'Impératrice, par un feu de peloton des chasseurs de la garde ; le peuple irrité demandait vengeance ; la troupe dut se retirer devant l'exaspération de la foule qui, au point du jour, le 26 août 1830, se trouva maîtresse de tout le bas de la ville.

Il importait d'aviser au rétablissement de la tranquillité publique ; car l'inaction des autorités et l'inertie de la *garde bourgeoise*, dont le chef, M. Germain, restait confiné dans sa maison, laissait le champ libre à des scènes de désordre et de violence.

MM. Pletinckx, Ducpétiaux, Delfosse, Joseph Vanderlinden s'empressèrent d'aller à l'Hôtel de ville où, dans un arrière-cabinet dépendant du logement du concierge, s'était réfugié le baron Vanderfosse, gouverneur civil du Brabant méridional.

M. Pletinckx exposa avec énergie l'urgence de la formation immédiate d'une garde urbaine, à la tête de laquelle il importait de placer un chef à même d'exercer de l'influence sur les masses populaires. Plusieurs noms furent prononcés, entre autres ceux du duc d'Arenberg, du baron d'Hooghvorst, de M. Basse, chef d'un grand établissement industriel.

Mais en attendant l'adhésion d'une de ces sommités, il fallait prendre une décision ; c'est ce que fit le gouverneur du Brabant : il offrit à M. Pletinckx le commandement en second de la *Garde bourgeoise de Bruxelles*, en lui disant qu'il comptait sur son expérience militaire pour ce poste d'urgence et de confiance. En même temps, le Gouverneur écrivit un ordre ainsi conçu :

« **Ville de Bruxelles,**

» Est nommé provisoirement, comme commandant en second de la Garde bourgeoise, M. Charles Pletinckx, officier pensionné.

» Bruxelles, le 26 août 1830.

» *Le Gouverneur,*
» **BARON VANDERFOSSE.** »

(Empreinte du cachet.)

Cette pièce, que nous reproduisons textuellement, M. Pletinckx l'échangea plus tard contre un brevet (1), émané de M. le baron d'Hooghvorst devant lequel il s'effaça avec une modestie, une abnégation bien rares chez les premiers champions d'une révolution naissante, dont chaque ambition se fait un piédestal.

Avant de clore ce chapitre, prélude et préface des événements de septembre, nous ferons remarquer que, de 1814 à 1827, M. Pletinckx, malgré ses bons et loyaux services, n'avait rencontré chez le gouvernement hollandais qu'indifférence, et même ingratitude. Pourtant, à l'heure du péril, quand il fallut contenir l'effervescence populaire, veiller au rétablissement de l'ordre, rétablir la sécurité publique, il n'hésita point à se dévouer.

Ce fut lui qui conseilla d'en appeler au concours salutaire d'une *garde bourgeoise*, composée de l'élite de la population virile, responsable, intéressée à la prospérité de Bruxelles et

(1) Ce brevet se trouve aujourd'hui dans les archives de M. le lieutenant général Pletinckx, où nous en avons pris copie ainsi que d'autres documents officiels consultés et employés pour cette *notice*.

pouvant contenir la plèbe par son patriotisme et son influence, avant de recourir à la force. M. Pletinckx désigna même les chefs à placer à la tête de cette milice vraiment citoyenne : le duc d'Arenberg, ou le baron d'Hooghvorst, et sur le refus de ces deux sommités aristocratiques, M. Basse, fondateur d'un grand établissement industriel, ce qui le mettait en relation avec de nombreux ouvriers.

Alors, le Gouverneur du Brabant méridional, M. le baron Vanderfosse, un haut fonctionnaire administratif, prit l'initiative d'une réparation trop longtemps attendue ; il nomma M. Pletinckx, commandant en second de la Garde bourgeoise, *nomination provisoire* qui, pendant la période la plus orageuse de la crise, fut presque définitive en concentrant le commandement et la responsabilité aux mains d'un seul homme, devenu l'arbitre des destinées de sa ville natale, de Bruxelles.



VIII

PREMIERS ACTES DE M. PLETINCKX EN QUALITÉ DE COMMANDANT DE LA GARDE BOURGEOISE DE BRUXELLES. ...
CONCOURS ÉNERGIQUE DE M. FLEURY-DURAY. — RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DU 26 AOUT 1830 JUSQU'AUX JOURNÉES DE SEPTEMBRE. — LE PRINCE D'ORANGE A BRUXELLES.

Le duc d'Arenberg était absent, ainsi que le baron d'Hooghvorst; impossible, par conséquent, de compter sur leur concours immédiat. Une députation se rendit alors chez M. Basse pour lui offrir le commandement en chef de la Garde bourgeoise de Bruxelles.

Cependant, M. Pletinckx, armé d'un vieux sabre de Damas, que l'on trouva à l'Hôtel de ville, sortit en compagnie de M. l'échevin de Neufcourt, qu'avait délégué le gouverneur. Un tambour les précédait.

On parcourut ainsi la grande place et plusieurs rues principales où, après un ban, battu par le tambour, l'échevin délégué annonça à haute voix la formation d'une Garde bourgeoise et la nomination de M. Pletinckx comme commandant en second de cette milice, chargée de veiller au maintien

de l'ordre. Le quartier-général fut établi dans le corps de garde attendant à l'Hôtel de ville.

M. Basse y arriva bientôt, mais ayant appris que ses ateliers étaient menacés par un rassemblement tumultueux, il dit à M. Pletinckx :

« Ne comptez plus sur moi ; je dois me consacrer sans réserve à mes intérêts personnels. »

En parlant ainsi, il s'éloigna pour ne plus revenir.

M. Pletinckx restait donc seul, mais bien résolu à faire face à toutes les exigences de la situation. Pendant qu'il donnait des ordres et préparait toutes ses dispositions, il reçut la visite d'un de ses amis, d'un patriote éprouvé, M. Fleury-Duray, dont le nom reviendra plus d'une fois dans cette notice avec le récit de ses brillants services comme un des plus éminents généraux de l'armée belge. M. Pletinckx, qui connaissait son énergie, lui demanda *son concours officieux*, à titre d'ami, en attendant un *mandat officiel*. Sans hésiter, M. Fleury-Duray répondit en homme de cœur, en bon citoyen, disposé à sacrifier son existence au maintien de l'ordre, au rétablissement de la tranquillité publique.

C'est qu'il n'y avait pas un moment à perdre ; tout le bas de la ville se trouvait au pouvoir du peuple ; et dans les rangs de la foule, circulaient des groupes armés, plus ou moins menaçants, tous en proie depuis la veille à une exaspération dangereuse, que des meneurs pouvaient pousser à des actes reprehensibles.

Désarmer ces groupes était à la fois difficile et imprudent ; on risquait de provoquer une collision, dont l'issue restait douteuse ; il importait donc avant tout de se procurer des armes pour les confier aux mains de citoyens notables, offrant par leur position sociale, par leur éducation, des garanties

certaines d'ordre, de discipline, de dévouement. MM. Pletinckx et Fleury-Duray firent valoir ces considérations auprès du gouverneur, M. le baron Vanderfosse, qui en fut frappé, et leur donna l'autorisation d'aller prendre les armes déposées à la caserne des Annonciades, rue de Louvain.

Aussitôt, les deux amis coururent vers la caserne avec un nombreux détachement de bons citoyens, qu'ils eurent la satisfaction d'armer, en formant le premier noyau d'un peloton. M. Pletinckx en désigna pour chef un de ses anciens frères d'armes, M. le baron E. de Thysebaert, officier pensionné, dont le frère a rempli depuis lors avec distinction et succès les fonctions de colonel chef d'état-major de l'inspecteur général des gardes civiques du royaume de Belgique.

Mais les prévisions de M. Pletinckx se réalisaient à cause de l'exaltation des masses populaires, égarées par des suggestions perfides, et circulant avec des armes dans une partie de la ville où l'autorité ne pouvait exercer son action tutélaire, tandis que les classes aisées et supérieures de la société se renfermaient dans les maisons et manquaient de mot d'ordre et de direction.

Seuls, quelques jeunes gens, aussi dévoués qu'énergiques, se pressaient autour de MM. Pletinckx et Fleury-Duray, en station permanente au corps de garde de l'Hôtel de ville.

Une foule immense en combrait la grande place et les rues adjacentes, en criant, en vociférant ; et de cette multitude, se détachaient des groupes d'agitateurs qui se présentaient au corps de garde pour y demander tantôt du pain, tantôt des armes.

Quelques-uns des meneurs prétendirent même qu'il y avait des caisses de fusils dans les combles de l'édifice où ils manifestaient le désir de faire une perquisition.

Certainement sans l'infatigable sollicitude de MM. Pletinckx et Fleury-Duray, l'Hôtel de ville aurait été envahi ; peut-être serait-il devenu le théâtre de scènes de désordre et de violence ? A ces flots de factieux, qui se succédaient sans interruption, il fallait opposer tantôt le langage de la persuasion, tantôt une résistance inflexible, quelquefois même des mesures décisives. Ainsi, M. Pletinckx arrêta lui-même une vingtaine des plus fougueux, qui se prétendaient les délégués du peuple, et qui furent enfermés et retenus prisonniers. Cet acte de vigueur, de précaution aussi, enleva à l'agitation publique ses plus dangereux éléments.

Cependant les heures s'écoulaient, et de minute en minute augmentait le nombre des bons citoyens, décidés à s'opposer au désordre et à contenir cette foule, dans laquelle se trouvaient des hommes ivres, dont quelques-uns firent feu en visant les portes et les croisées de l'Hôtel de ville, ainsi que le cadran de l'horloge.

En même temps, ils réclamaient avec des menaces les armes de la garde bourgeoise pour marcher en bloc dans la direction du Palais où se trouvaient les troupes de la garnison sous les ordres de leurs généraux.

C'était tout perdre ; car les troupes bien disciplinées et bien commandées, retranchées d'ailleurs dans un poste facile à défendre, auraient vite dispersé et écrasé ces masses confuses et sans expérience militaire.

Même en supposant le succès de cette agression, qu'arrivait-il ? Que le Palais serait saccagé, comme l'avait été l'hôtel du ministre van Maanen ; l'émeute déshonorée à son début ne pouvait plus prendre le caractère d'une révolution.

En face de cette double alternative, MM. Pletinckx et Fleury-Duray demandèrent au gouverneur du Brabant une

lettre d'introduction auprès de MM. les généraux Aberson, de Bylandt, J. Wautier et Borel, qui se trouvaient dans le Palais du prince Frédéric, environnés des troupes formant la garnison de Bruxelles.

Le gouverneur remit cette lettre, dont communication fut donnée au peuple de manière à calmer les esprits par l'espoir d'une prochaine évacuation des forces militaires.

Aussitôt MM. Pletinckx et Fleury-Duray quittèrent l'Hôtel de ville où se trouvaient environ quatre cents bourgeois armés qui promirent de le défendre pendant l'absence des deux chefs transformés en parlementaires.

Ceux-ci ne rencontrèrent aucun obstacle dans le trajet; ils purent aussi traverser les rangs des troupes massées devant le Palais où ils furent régulièrement introduits auprès des généraux, dont nous avons cité les noms.

M. Fleury-Duray, prenant la parole, peignit avec chaleur l'effervescence qui régnait dans le bas de la ville, il insista sur les inconvénients de la position occupée par les troupes, en cas d'une agression populaire, et il finit en demandant l'évacuation de Bruxelles comme transaction et moyen de salut.

D'accord avec M. Pletinckx, il prit de plus l'engagement d'honneur de placer le Palais sous la sauvegarde d'un nombreux détachement de bourgeois armés, offrant toutes les garanties désirables d'ordre, de discipline, de sécurité.

Après une heure et demie passée en pourparlers et en délibérations, tout fut conclu, et l'on se quitta en scellant cette convention par un échange cordial de mains pressées.

Tout-à-coup, sous une inspiration subite, M. Pletinckx rentra dans le salon qu'il venait de quitter, et là, se trouvant en face du général de Bylandt, il lui demanda comme condition expresse de faire délivrer des fusils et des cartouchières à

quatre cents bourgeois, tous munis de la signature du commandant en second de la garde urbaine. M. de Bylandt consentit; et M. Pletinckx, prenant un carré de papier, y traça sa signature, comme moyen de contrôle laissé aux mains du général.

Quelques instants après, M. Pletinckx avait rejoint M. Fleury-Duray, lorsqu'ils rencontrèrent M. de l'Escaille, colonel pensionné, qui les aborda, et que le chef de la garde bourgeoise s'empressa de nommer commandant du Palais.

Dans le trajet, depuis le Palais jusqu'à l'Hôtel de ville, M. Pletinckx délivra quarante-deux signatures à un pareil nombre de bons citoyens qu'il rencontra durant sa course, et sur lesquels il pouvait compter pour l'excellent emploi des armes que leur remit, en effet, M. le général de Bylandt (1).

Mais pendant l'absence des deux chefs transformés en parlementaires, un déplorable incident avait fait abandonner leur poste par le plus grand nombre des bourgeois armés, qui avaient promis d'y rester et de le défendre.

La foule rassemblée sur la grande place y avait brisé les voitures du chef de la police, M. de Knyff; puis les débris avaient été brûlés. Cet acte de vandalisme en alarmant la plupart des membres de la garde bourgeoise, sur ce qui pouvait menacer leurs maisons et leurs familles, leur avait fait abandonner le corps de garde où il ne resta qu'un petit groupe d'hommes de cœur, identifiés avec MM. Pletinckx et Fleury-Duray, dont ils attendaient le retour en redoublant de vigilance et de précautions.

Le 3 de septembre 1830, le général de Bylandt déclara au prince d'Orange, en présence de M. Pletinckx, avoir fait distribuer des fusils et des cartouchières à tous les porteurs de la signature du commandant en second de la Garde bourgeoise de Bruxelles.

Mais à la suite de cet incident, il fallut renoncer à occuper la ville entière ; et M. Fleury-Duray porta au Palais une lettre de M. Pletinckx, expliquant les difficultés qui venaient de surgir. Bientôt le désordre prit des proportions graves jusque dans le rayon de la place de la Régence, comme on disait alors.

La salle de ventes de M. Mol fut envahie ; et M. Pletinckx y courut, accompagné de quatre gardes qui, avec la crosse de leur fusil, et leur chef à coups de plat de sabre, parvinrent à expulser les envahisseurs.

Bientôt arrivèrent, de Molenbeek-Saint-Jean, de sinistres nouvelles ; la fabrique de M. Prévinaire était menacée. M. Pletinckx y envoya quelques gardes commandés par M. van Daelen ; un second peloton, sous les ordres d'un Hollandais, M. Dewyn d'Habekock, courut aux remparts pour disperser un rassemblement qui cherchait à enfoncer la porte du magasin renfermant de la poudre de mine.

La nuit vint sans améliorer cette situation, sans amener un peu de calme et de repos.

Au contraire, ce ne fut qu'une longue lutte, et même sur quelques points le sang coula. Pourtant, il était défendu de se grouper au nombre de plus de cinq personnes. Aux abords de l'Hôtel de ville, comme à l'entrée des rues adjacentes, veillaient des sentinelles. Des patrouilles circulaient, et les bandes armées n'étaient admises sur la place qu'en donnant le mot d'ordre. Mais que pouvaient le patriotisme et la discipline d'un petit nombre de défenseurs de la tranquillité publique contre l'avalanche humaine, débordant de tous côtés. Il était impossible de tenir plus longtemps sans le concours de tous les bons citoyens. Dans ce but, M. Pletinckx rédigea un pressant appel à la Garde bourgeoise. Voici ce remarqua-

ble document qu'il signa avec M. Fleury-Duray, aux mains duquel est restée la pièce originale que nous reproduisons :

« Ordre de la place aux chefs de sections.

» M. le gouverneur de la Province, ayant provisoirement confié le commandement de la *Garde Bourgeoise* aux soussignés, ceux-ci dans l'intérêt de tous et pour le bien-être commun, ont résolu ce qui suit :

» A quatre heures du matin, les chefs de sections se rassembleront sur la place de la Régence (Hôtel de ville), afin de recevoir les instructions nécessaires pour le rétablissement du bon ordre. Les chefs de postes enverront de nombreuses patrouilles dans les divers quartiers de leur section pour réprimer ou prévenir les excès, que la malveillance pourrait tenter de commettre. Dans ce but, les citoyens armés depuis hier et qui ont besoin de repos, engageront leurs voisins n'ayant pas encore fait partie de la *Garde*, à prendre les armes et à commencer le service à leur tour.

» Tout individu, trouvé armé isolément et n'appartenant à aucune section, sera désarmé immédiatement. Les armes seront déposées au corps de garde duquel la patrouille est détachée, ou bien données à quelques bourgeois. Des postes seront établis aux points jugés nécessaires par les chefs de sections, et surtout aux portes de la ville, afin d'empêcher des malfaiteurs d'y entrer.

» Notre poste du quartier-général établi à l'Hôtel de ville sera composé d'un peloton de douze hommes et un commandant de chaque section, que les chefs feront relever de douze en douze heures. Les chefs de sections, après avoir reçu les rapports des différents postes et des patrouilles, enverront leur

rapport au quartier-général où tous les chefs de postes se rassembleront une seconde fois à onze heures du matin pour y recevoir les ordres nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

„ Signé : PLETINCKX,
FLEURY-DURAY.

Bruxelles, le 27 août 1830.

Il serait trop long d'énumérer en détail tous les faits qui se succédèrent durant ces quarante-huit heures aussi importantes que décisives. Il suffit de déclarer que MM. Pletinckx et Fleury-Duray, par leur infatigable dévouement, leur patriotique énergie, sauvèrent Bruxelles, par conséquent l'avenir même de la Révolution, préservée du contact flétrissant de l'anarchie.

Enfin, dans la matinée du 28 août 1830, M. le baron Emmanuel Vanderhinden d'Hooghvorst arriva à l'Hôtel de ville. En présence de toutes les sections, que M. Pletinckx avait réunies sur la place, cet éminent citoyen, né à Bruxelles en 1781, et membre des états provinciaux du Brabant méridional, fut proclamé commandant en chef de la *Garde Bourgeoise*.

Par son premier acte d'autorité, M. le baron d'Hooghvorst confirma la nomination de M. Pletinckx aux fonctions de commandant en second de la Garde Bourgeoise; en même temps, il lui conféra le grade de lieutenant-colonel; M. Fleury-Duray reçut le brevet de major; et les autres nominations ayant été régularisées, la milice urbaine, unique garantie d'ordre, seul pouvoir debout en face de l'effervescence populaire, se trouva organisée d'une manière définitive.

On procéda ensuite à la formation du Conseil de la Garde où siégeaient tous les officiers supérieurs, auxquels furent adjoints comme membres honoraires, plusieurs citoyens notables, entre autres MM. Alexandre Gendebien, le baron de Sécus, MM. Joseph Vanderlinden et Lesbroussart; ce dernier fut chargé de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil.

Pendant la présence de M. le baron d'Hooghvorst et le commandement supérieur qu'il exerçait, fournirent à M. le lieutenant-colonel Pletinckx l'occasion d'aller remplir une importante mission dans différentes villes, que lui désigna l'itinéraire tracé par le Conseil de la *Garde Bourgeoise*, devenu *pouvoir exécutif*.

Il se rendit d'abord à Tirlemont où il se concerta avec M. Charles de Luesemans, depuis lors représentant de l'arrondissement de Louvain à la Chambre, et maintenant gouverneur de la province de Liège. A cette époque, M. Charles de Luesemans terminait son cours de droit à l'université de Liège, et il contribua beaucoup à déterminer le départ des volontaires Liégeois qui vinrent à Bruxelles prendre une part active aux journées de septembre.

De Tirlemont, M. Pletinckx alla à Malines où il somma le colonel de Lens de s'arrêter avec les troupes hollandaises, dont le roi Guillaume lui avait remis le commandement pour les diriger sur Bruxelles.

De là, M. Pletinckx partit pour Maubeuge en vertu de cet ordre :

« GARDE BOURGEOISE

DE LA VILLE DE BRUXELLES.

» Bruxelles, 8 septembre 1830.

» Le commandant supérieur de la Garde Bourgeoise charge

M. Pletinckx, lieutenant-colonel, de se rendre à Maubeuge pour affaires de service.

Pour le commandant en chef,
Le major de service,
(Signé) Comte VANDERMEBREN. »

Il s'agissait d'acheter de la poudre ; cette acquisition faite, M. Pletinckx se dirigea sur Mons où il combina avec M. le comte Duval et M. Destombes les moyens de provoquer un mouvement national. Dans une seule journée, en effet, les patriotes montois s'emparèrent des différents postes, et une place de premier ordre fut assurée momentanément à la cause de l'indépendance de la Belgique.

Charleroi figurait aussi dans l'itinéraire tracé au lieutenant-colonel Pletinckx qui devait s'y ménager des intelligences et surprendre la citadelle avec cent hommes de bonne volonté placés sous ses ordres.

Mais dans le conseil de la garde bourgeoise à Bruxelles, il y avait des *Orangistes*, comme on appelait les partisans du roi Guillaume ; et des indiscrétions, ou plutôt des trahisons firent échouer ce projet.

Toutefois, les voyages de M. Pletinckx portèrent leurs fruits, que l'on peut apprécier aujourd'hui en se rendant compte de la marche des événements, qui touchaient à l'explosion des journées de septembre.

Le fait est que M. Pletinckx partit de Bruxelles avec cent hommes déterminés et bien armés, disposant de six mille cartouches ; ils arrivèrent à Waterloo, mais M. Nicolay, que M. Pletinckx avait envoyé à Charleroi auprès de M. l'avocat Isaac pour tout concerter, vint l'avertir et arrêter la marche de l'expédition.

M. Isaac avait dit à M. Nicolay que la place de Charleroi se trouvait en état de siège depuis la veille. Prévenu par un membre du conseil de la garde bourgeoise de Bruxelles, le lieutenant-général van Gheen, connaissant l'active énergie de son ancien officier d'ordonnance à Java, avait envoyé à Charleroi un bataillon d'infanterie, sous les ordres du major Dufresnel, muni d'instructions aussi sévères que précises.

— « Tenez-vous sur vos gardes, avait dit le lieutenant-général van Gheen au major Dufresnel ; car vous avez affaire à un homme déterminé. »

C'est le major Dufresnel lui-même qui, plus tard, a raconté ces détails à M. Pletinckx.

L'expédition, qui avait Charleroi pour objectif, rentra donc à Bruxelles, où l'on poursuivait des négociations avec La Haye : car une transaction semblait encore possible.

Effectivement, le fils aîné du roi Guillaume, le prince d'Orange, dont la popularité survivait aux fautes paternelles et à l'explosion du 25 août, n'hésita point à venir à Bruxelles pour se concerter avec les patriotes belges, qui dirigeaient le mouvement populaire.

Il y fut accueilli par un silence glacial, ce silence que l'on a caractérisé de leçon infligée aux rois par le mécontentement des peuples. M. le lieutenant-colonel Pletinckx assista aux conférences engagées avec l'héritier du trône, conférences qui ne pouvaient point aboutir à un rapprochement qu'empêchaient, d'un côté, la volonté inflexible de Guillaume, et, de l'autre côté, les conditions maintenues avec force par le patriotisme bruxellois, aspirant à l'émancipation complète des provinces méridionales du royaume.

Lors du départ du prince d'Orange, le lieutenant-colonel

Pletinckx l'escorta jusqu'à Vilvorde avec un peloton de jeunes volontaires à cheval.

Le neveu du baron Evers tenait à prouver que le fils aîné du roi Guillaume avait eu raison de se fier à la loyauté de la population bruxelloise, quoique en pleine insurrection, quoique des barricades eussent été relevées sur plusieurs points de la ville.

Cependant, les États-généraux étaient convoqués en session extraordinaire à La Haye pour le 13 de septembre 1830. Guillaume adressait un appel aux représentants de la nation, dont il invoquait la sagesse, la modération, la fermeté, afin d'aviser aux mesures suprêmes à prendre en face des douloureuses circonstances où se trouvait la monarchie.

Dans cet appel, le roi disait :

« De plusieurs côtés on pense que le salut de l'État serait obtenu au moyen d'une révision de la loi fondamentale. Mais une telle demande ne peut se mettre en délibération que selon le mode tracé par cette loi fondamentale, dont toutes les dispositions ont été solennellement jurées par nous. »

Venait ensuite, comme conclusion, la déclaration suivante du roi :

« Tout préparé à aller au devant de vœux équitables, je ne céderai jamais à l'esprit de parti, et je ne consentirai point à des mesures qui sacrifieraient le bien-être et les intérêts de la patrie aux passions et à la violence. »

La seconde Chambre des États-généraux reçut communication d'un message royal, invitant les députés à prendre en sérieuse considération ces deux points d'une haute importance :

« 1° L'expérience a-t-elle indiqué la nécessité de modifier les institutions nationales?

» 2° Dans ce cas, convient-il pour le bien général de changer ce qui est établi par des traités et par la loi fondamentale entre les deux grandes divisions du royaume ? »

Tandis que l'on délibère inutilement à La Haye et que le roi charge le dévouement aveugle de son second fils, le prince Frédéric, d'une formidable répression, ayant pour but d'écraser les patriotes belges, que se passait-il à Bruxelles ?

A l'égard des événements qui se préparent et se précipitent dans leur cours devenu fatal, presque irrésistible, interrogeons les *Mémoires* de M. le lieutenant-général Pletinckx. Voici les détails résumés et positifs que nous y trouvons. Ils méritent d'être recueillis comme l'expression fidèle de la vérité.

« Le dimanche, 19 septembre 1830, revinrent de La Haye, MM. Nicolay et Vleminckx, que le conseil de la garde bourgeoise y avait envoyés pour sommer nos députés de rentrer dans Bruxelles et de s'y constituer en gouvernement provisoire.

» MM. Nicolay et Vleminckx annoncèrent en conseil que plusieurs députés étaient inquiets sur leur sûreté, s'ils prolongeaient leur séjour en Hollande, qu'eux-mêmes avaient dû partir au plus vite de La Haye, qu'il ne restait donc qu'à obtenir du roi les conditions les moins rigoureuses. Ils terminèrent en traçant un tableau effrayant des forces militaires qu'ils avaient vues réunies entre Anvers et Bruxelles.

» Ce récit de nos envoyés provoqua au sein du conseil les résolutions les plus divergentes : il en résulta une scission. La majorité voulait temporiser, en se renfermant dans ce qu'elle appelait *l'ordre légal*.

» La minorité se prononçait pour une lutte immédiate. Ne pouvant me ranger à l'opinion expectante, et ne voulant pas

que le peuple *vint nous jeter hors de l'Hôtel de ville par les fenêtres* (1), je me levai et je passai dans une pièce voisine où j'écrivis ma démission de membre du conseil de la garde bourgeoise. MM. Fleury-Duray et Palmaert me rejoignirent ; ils donnèrent aussi leur démission.

• Mes prévisions se réalisèrent. Dans la soirée, l'Hôtel de ville fut envahi, le conseil expulsé, et ces actes de violence devinrent le signal de scènes de désordre et de pillage.

• Un poste avait été placé au Palais ; il se composait de deux à trois cents bourgeois ; et chacun de nous devait à son tour le commander comme chef. Dans cette même journée du 19 septembre, je devais prendre le commandement de ce poste pour un laps de vingt-quatre heures ; je me rendis donc au Palais à sept heures du soir.

• Le lendemain, à dix heures du matin, un rassemblement de quinze à dix-huit cents hommes du peuple, ayant à leur tête Borremans, se dirigea vers le Palais pour désarmer le poste de garde, comme cela venait d'avoir lieu à la Place Royale.

• Je remis le commandement à M. de Page, depuis lors premier président de la Cour d'appel de Bruxelles, et faisant ouvrir les portes du Palais, je sortis avec vingt-cinq hommes déterminés, qui, sur mon ordre, mirent leurs armes en faisceau et attendirent avec moi.

• Les premiers rangs se rassemblèrent ; lorsqu'ils furent

(1) « M. Sylvain Van de Weyer, bien disposé d'ailleurs, mais ne comprenant pas toute la portée de nos discussions, me répondit :

« Comment, nous jeter par les fenêtres ? En ce cas, je reste sur la brèche, et j'attends. »

Note des *Mémoires* du lieutenant-général Pletinckx.

arrivés près de nous, je m'avançai, et reconnaissant un vieux sergent, qui avait servi dans la 1^{re} *afdeeling*, je lui demandai si, à ma place, se trouvant commander un poste, il se laisserait désarmer.

« — Non, me répondit-il, plutôt me faire tuer ! »

« — Eh bien ! lui dis-je ; vous êtes un brave ; je ferai comme vous. »

« D'après mes ordres, on apporta une bouteille de vin et trois verres. Je trinquai avec le vieux sergent et avec Borrémans ; puis enjoignant au tambour de battre la marche, je commandai : Par le flanc droit, en avant, marche ! et cette foule, qui comptait dans sa masse beaucoup d'hommes espérant piller le Palais, se retira aux cris de : Vive le commandant du Palais ! Vive Pletinckx !

» Dans la journée, M. le major Moyard, membre du conseil, m'engagea beaucoup, mais inutilement, à partir de Bruxelles et à quitter avec lui le pays. Il y eut alors comme une épidémie d'émigration, dont plusieurs bons patriotes ne surent pas se préserver.

» Le désarmement, commencé par le peuple, continua jusqu'au soir. Vers sept heures, je fus remplacé dans mon poste au Palais par M. Jean Palmaert.

» Le mardi, 20 septembre, M. le baron d'Hooghvorst réunit sur la place de l'Hôtel de ville tous les bourgeois encore armés et le peuple qui venait de se constituer en défenseur de Bruxelles. Le baron d'Hooghvorst, en passant devant les rangs, signala sa ferme résolution de rester dans la ville avec tous les patriotes qui se grouperaient autour de lui. Il annonça aussi qu'il avait délégué MM. Pletinckx et Vandermeeren pour combattre *extrà muros* avec les volontaires, qui suivraient ces deux chefs.

» Environ trois cents hommes se réunirent sous nos ordres ; et le même jour, 21 septembre, nous fîmes une sortie (expédition contre laquelle j'avais protesté) dans la direction de Dieghem et d'Evere. Il arriva ce que j'avais prévu ; nous fûmes sabrés et foulés aux pieds par les cavaliers hollandais. Du reste, nos munitions étaient insuffisantes par suite des distributions auxquelles présidait un ancien officier d'artillerie, que le conseil avait délégué avec pleins pouvoirs, et chargé de l'approvisionnement des poudres ainsi que de la confection des cartouches et des gargousses.

» Toutefois, nous pûmes rentrer dans Bruxelles sans pertes trop considérables.

» Dans la soirée, M. le baron d'Hooghvorst, que je trouvai à l'Hôtel de ville, avec M. Palmaert, me dit que la panique générale laissait les portes presque sans gardes.

» Je me rendis immédiatement à Uccle chez un de mes parents, qui était curé de cette commune, et je recrutai une trentaine de paysans qui, le lendemain, 22, me rejoignirent à Bruxelles où je leur confiai la garde de la porte de Namur, en leur donnant pour chef le brave Gillain, devenu officier supérieur d'infanterie dans l'armée belge.

» Dès lors, il me fallut constamment lutter et réagir contre le fatal courant d'idées qui prévalait de toutes parts. Depuis l'envahissement de l'Hôtel de ville par le peuple et la dispersion de l'état-major, nous étions en quelque sorte abandonnés à nos faibles ressources ; il ne nous restait que trois ou quatre cents hommes décidés à combattre.

» La position devenait d'heure en heure plus grave, et chacun de nous voyait en perspective l'échafaud plutôt que le triomphe de la cause nationale. »

Mais ce pressentiment n'empêchait point M. Pletinckx de

veiller de jour et de nuit à l'Hôtel de ville, en redoublant de vigilance, d'activité, comme il l'avait fait du 26 au 28 août. La semaine qui servit de préface aux journées décisives de septembre, le mit tellement en relief que lorsque les Hollandais le retinrent prisonnier, en méconnaissant son titre de parlementaire, ils le qualifièrent de *Dictateur de Bruxelles*.

En réalité, il exerça une espèce de dictature, à l'appui de laquelle nous citerons des ordres du jour qui élèvent cette biographie aux proportions de l'histoire.

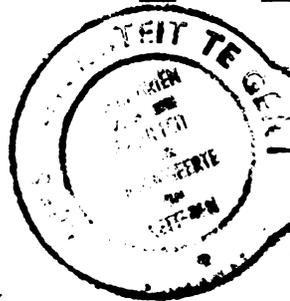
Ainsi, dans des réunions tenues à l'Hôtel de ville, quelques Belges, qui ne faisaient point partie de l'état-major de la garde, proposèrent d'adresser une supplique au prince Frédéric, auquel serait ouvert l'accès de Bruxelles, pourvu qu'il prit l'engagement d'obtenir du roi une amnistie générale.

Non-seulement, M. Pletinckx s'éleva avec force contre ce qu'il appelait une défection, presque une trahison, mais afin de couper court à des transactions déshonorantes, il dicta à M. Adolphe Roussel (1) l'ordre du jour suivant :

« Sous peine d'expulsion par la force, il est enjoint aux personnes, ne faisant point partie du conseil de la garde, de sortir immédiatement des salles de l'Hôtel de ville.

(Signé): LE LIEUTENANT-COLONEL PLETINCKX.

(1) M. Adolphe Roussel, né en 1809 à Anvers, avait fondé le *Journal de Louvain*, ville où il devint, du 3 au 23 septembre 1830, un des principaux promoteurs de la résistance contre la domination hollandaise. Membre du comité de sûreté publique de Louvain et commandant des volontaires accourus au secours de Bruxelles, il se montra homme d'action. Le Gouvernement provisoire le nomma *commissaire de district* à Louvain où un acte tragique de l'effervescence populaire, qui se produisit pendant qu'il se trouvait à Bruxelles, lui fournit l'occasion d'une énergique expiation. M. Roussel a siégé à la Chambre des Représentants, de 1850 à 1854, comme député de l'arrondissement de Bruxelles; il a été aussi membre du Conseil provincial du Brabant. Avocat distingué du barreau de Bruxelles, il est, depuis le 24 décembre



Ayant sous les yeux un plan de Bruxelles, M. Pletinckx remit un ordre écrit à MM. Jolly et Gillé, avec injonction d'élever des barricades dont il indiqua la position ; puis il leur enjoignit d'occuper ou de détruire les ponts du bas de la ville. Cet ordre ne fut pas exécuté. En même temps, il chargea le baron Felner de s'installer avec un sous-officier dans les tours de l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule. Ils devaient, du haut de cet observatoire, surveiller les mouvements de l'ennemi et, en cas de démonstration menaçante, sonner le tocsin.

Indépendamment de ces prévisions militaires, il y avait à chaque instant des mesures d'urgence à prendre, soit pour protéger des maisons où l'on voulait faire des perquisitions sous prétexte d'armes cachées, soit pour un incident fortuit qui se passait à la porte de Louvain.

Le poste de garde y avait saisi une caisse d'armes venant de la ville de Liège et transportée par les messageries Lemaire en destination de Paris ; M. Pletinckx y courut, s'empara de cette caisse après avoir signé la facture, qui fut ensuite payée par le gouvernement provisoire, et il en distribua les armes entre les personnes qui l'accompagnaient et des patriotes de la 7^e section.

Voici un autre ordre du jour, qui fut imprimé et tiré à 500 exemplaires dans les ateliers typographiques de M. Bols-

1833, professeur d'encyclopédie du droit et de droit criminel à l'Université libre. Il a publié plusieurs brochures sur l'enseignement et un remarquable traité sur l'*Encyclopédie du droit*.

Depuis cette époque, M. Roussel est resté l'ami de M. Pletinckx. Parmi les pièces justificatives annexées aux *Mémoires* du général, se trouve une lettre du 8 juin 1836, dans laquelle M. Roussel engage vivement M. Pletinckx à rédiger des *Mémoires* sur sa participation active aux événements de septembre, et signée : *Votre bien dévoué camarade de 1830*.

Wittouck, qui, depuis le 27 août 1830, avait publié toutes les proclamations patriotiques et mérité par son dévouement la décoration de la Croix de fer.

Ordre du jour.

» Concitoyens armés,

» Votre conduite, depuis trois jours, est admirable, et quoique vous ayez été abandonnés en quelque sorte à vous-mêmes, aucun désordre n'a été commis. Continuez à respecter les propriétés publiques et particulières, les palais et les monuments. Cette conduite vous honore. Si jamais, et dans quelques circonstances qui puissent se présenter, quelqu'un venait à s'écarter de la ligne du devoir, fusillez vous-mêmes le coupable, faites-en prompte justice. Chacun alors dira que vous êtes des braves, ne voulant que la liberté et l'ordre.

» (Signé) Le lieutenant-colonel PLETINCKX. »

En consultant les *Mémoires* de M. Pletinckx, nous voyons qu'il reçut à l'Hôtel de ville les visites nocturnes de M. van Meenen, alors avocat et publiciste à Louvain, et de M. Sapin, aujourd'hui lieutenant général en retraite.

M. van Meenen, qui avait été élu en 1829 président de l'association constitutionnelle de Bruxelles, venait s'informer auprès du lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, des chances sur lesquelles pouvait compter la cause nationale qu'il servait si bien par sa parole, sa science, ses écrits, lui donnant un véritable apostolat patriotique.

Quant à M. Sapin, qu'accompagnait M. Bodson, plus tard officier dans l'armée belge, il invita M. Pletinckx à adresser

aux énergiques populations du Borinage, un appel qui ne pouvait manquer d'être entendu. Telle fut l'origine d'une proclamation qu'il convient de reproduire : car elle porta ses fruits en grossissant le nombre des volontaires accourus au secours de Bruxelles.

» AU BRAVE PEUPLE DU BORINAGE.

» Chers compatriotes,

» Notre Capitale court les plus grands dangers. Peut-être serons-nous attaqués? Volez au secours de vos concitoyens pour concourir avec eux à la défense de vos libertés.

» Bruxelles, le 23 septembre 1830.

» Hôtel de ville, une heure et demie du matin.

» (Signé) Le lieutenant-colonel PLETINCKX.

» Pour copie conforme : A. SAPIN.

» BODSON. »

MM. Sapin et Bodson, outre cette proclamation qu'ils propagèrent dans le Borinage, furent chargés par M. Pletinckx de s'entendre avec le propriétaire du moulin à poudre à Casteaux, pour que toute la poudre disponible dans son usine fût expédiée immédiatement à Bruxelles *contre remboursement*. Ce qui eut lieu. Durant la même nuit, M. Pletinckx, dans l'attente de cet envoi, se rendit chez MM. Michiels, Vanderlinden père, Palmaert et d'autres chefs de section.

Il s'agissait de faire une quête parmi les citoyens les plus dévoués pour réunir les fonds nécessaires, lesquels parvinrent bientôt à l'Hôtel de ville en formant les premières ressources pécuniaires dont allait disposer le Gouvernement provisoire, né de la force des circonstances.

Vers deux heures du matin, le 23 septembre, M. Pletinckx en compagnie de MM. Godefroid Nique et Ernest Grégoire, visita les postes qui gardaient les portes de Laeken, de Schaerbeek, de Louvain, de Namur. Sur le boulevard, l'attention de M. Pletinckx fut éveillée par M. Grégoire qui le fit arrêter en lui disant avoir entendu le son de la trompette. C'était le réveil des chasseurs de la garde qui retentissait dans la direction de la porte de Schaerbeek.

A pareille heure, il n'y avait point à s'y méprendre, il s'agissait d'un appel aux troupes et de leur marche sur Bruxelles. M. Pletinckx se dirigea immédiatement vers l'Hôtel de ville, où il prit différentes mesures défensives. Ensuite, il remit à M. Ernest Grégoire cet ordre écrit, complété par des instructions verbales.

Ordre.

« Il est ordonné à M. Ernest Grégoire de réunir l'infanterie casernée au Petit-Château et l'artillerie *parquée* à la caserne des Annonciades, de prendre toutes les munitions qui s'y trouvent, et de s'enfermer avec cette troupe dans le Palais du prince d'Orange.

« Il fera fermer les grilles, créneler les murs, et placera son artillerie de manière à changer ce poste en une forteresse.

« M. Grégoire me répond sur sa tête de la défense et de la préservation du Palais. »

« Hôtel de ville de Bruxelles, 23 septembre 1830, à 2 1/2 heures du matin.

» (Signé) *Le Commandant en chef,*

« PLETINCKX. »

L'occupation du Palais du prince d'Orange était, en réalité, une inspiration *vraiment militaire*. Elle assurait dans le

haut de la ville une forte position aux patriotes, pouvant s'y maintenir d'autant mieux que les Hollandais devaient hésiter devant la destruction d'une propriété du fils aîné de leur roi, d'un édifice renfermant des meubles précieux et des objets d'art.

Mais les fantassins et les artilleurs réunis sous le commandement de M. Ernest Grégoire furent arrêtés dans leur marche par une colonne de l'armée ennemie, dont ils soutinrent bravement le choc, ce qui les détermina à combattre sur les boulevards et dans les rues, au lieu de se résigner à une attitude défensive dans l'enceinte d'une demi-forteresse improvisée.

L'ordre de M. Pletinckx ne fut donc exécuté ni dans son texte précis, ni dans son but de prévision ; mais il eut un résultat décisif, dont les historiens de la Révolution de 1830 n'ont pas tenu compte ; ce résultat, le voici :

Les cinq pièces de canon et le matériel d'artillerie de la caserne des Annonciades furent conservés aux patriotes pour contribuer au succès des journées de septembre.

Des menaces lancées dans sa proclamation du 21, le prince Frédéric passait donc à l'action, le 23 septembre à la pointe du jour ; mais quoiqu'il disposât de dix mille soldats bien disciplinés et de vingt-quatre pièces de canon parfaitement servies, sa première attaque échoua aux portes de Flandre et de Laeken.

Un combat acharné s'engagea à la porte de Schaerbeek ; mais l'ardeur patriotique des Belges dut fléchir devant la triple supériorité de nombre, d'artillerie et de discipline des Hollandais qui peu à peu se rendirent maîtres du Parc, des Palais et des rues voisines.

Revenant à M. Pletinckx, nous trouvons dans ses *Mémoires*

une copie de la lettre qu'il écrivit au prince Frédéric pour lui renvoyer ses deux brevets d'officier pensionné et de chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume. Cette lettre et les deux brevets ne furent point remis au prince ; l'officier, M. Loeckmans, qui en avait été chargé, fut blessé dans le trajet, de sorte qu'il ne put parvenir au quartier général hollandais. Sur l'opinion raisonnée de MM. Joseph Lebeau et le baron de Stassart, M. Pletinckx rentra en possession des deux brevets qu'il avait renvoyés ; c'est ainsi qu'il a continué de porter la décoration si bien méritée à Waterloo. Vient ensuite le récit d'une scène de famille, à laquelle il s'arracha pour remplir jusqu'au bout son devoir de patriote.

Ces détails intimes ont leur importance dans des *Mémoires personnels* ; mais le biographe ne peut s'y arrêter : il lui suffit de les indiquer ; par conséquent, poursuivant ce rapide récit de la première des quatre journées de septembre, nous dirons que M. Pletinckx se trouvait dans l'atelier typographique de M. Bols-Wittouck, lorsqu'il entendit l'explosion de l'artillerie, lui annonçant les hostilités.

Aussitôt il courut à la porte de Namur pour y rejoindre les volontaires qu'il avait recrutés à Uccle, et auxquels il avait promis de combattre à leur tête. Malgré l'opiniâtreté de leur résistance, ils n'avaient pu se maintenir à leur poste ; mais M. Pletinckx les dirigea du côté de la rue des Petits-Carmes. Là, par un feu bien nourri, ils arrêtaient le mouvement de progression des Hollandais. Ainsi se passa une partie de la matinée ; et comme les patriotes recevaient à chaque instant des renforts, ils purent garder leurs positions, tandis que sur divers points de la ville s'élevaient des barricades.

A un moment assez avancé de la journée où il y eut une

espèce de trêve tacite, soit faute de munitions, soit pour prendre quelque nourriture, M. Pletinckx reçut une lettre de son beau-frère, vicaire à Nivelles.

Respecté de tous les habitants de cette ville où il exerçait un double ascendant par son caractère de prêtre et la pureté de son patriotisme, M. l'abbé Janssens avait déjà transmis divers messages à M. Pletinckx pour lui communiquer les sentiments dévoués de la population, sentiments que compri-maient le commissaire de district et le commandant de la *Schuttery*.

Mais la lettre de M. Janssens affirmait que la présence du lieutenant-colonel Pletinckx déterminerait une explosion en faveur de la cause nationale.

Il n'y avait point à hésiter ; il fallait se procurer des ren-forts afin d'écraser les Hollandais qui, retranchés dans les palais, le Parc et ses bas-fonds, d'assaillants étaient devenus assiégés, mais pouvaient d'un instant à l'autre reprendre une dangereuse offensive.

La lettre de M. le vicaire Janssens, communiquée aux bons citoyens réunis à l'Hôtel de ville, rencontra l'assentiment unanime, et M. Pletinckx partit pour Nivelles avec son ami M. Godefroid Nique. Montés sur d'excellents chevaux, les deux voyageurs franchirent rapidement la distance entre Bruxelles et Nivelles. Dans cette dernière ville, ils trou-vèrent leur mission facilitée par l'énergique initiative de M. l'abbé Janssens.

Autour de lui, sur la place publique, étaient rassemblés, malgré la nuit, de nombreux volontaires ne demandant n'at-tendant qu'un chef.

— Ce chef, le voilà ! put dire M. Janssens, en présentant à ses compatriotes M. Pletinckx, aussitôt acclamé avec transport.

Cette œuvre de recrutement opérée et tout réglé pour un prompt départ avec rendez-vous assigné au lendemain et le Parc pour objectif, M. Pletinckx parcourut les villages des environs, fit sonner le tocsin, et réunit partout de nouveaux adhérents, remplis d'ardeur.

Après quelques heures de sommeil dans la maison de campagne de M. Dechamps, près de Seneffe, M. Pletinckx revint au point du jour, le 24, à Nivelles.

Plus de deux cents hommes bien armés et munis de vivres étaient rassemblés en bon ordre, impatientes de suivre le chef de leur choix ; ils avaient de plus un tonneau de poudre et une masse de fusils de la *Schuttery*. Après quelques paroles énergiques adressées aux défenseurs qui allaient marcher au secours de Bruxelles, M. Pletinckx fit charger les armes, veilla à l'installation de la poudre, des fusils et des provisions sur des voitures attelées de chevaux de poste, puis il remit le commandement de la colonne à M. Godefroid Nique, et revint à fond de train à Bruxelles.

Ajoutons ici que la conduite des volontaires de Nivelles répondit à leur patriotique élan.

Dès leur arrivée dans la Capitale, ils dirigèrent une attaque contre le Parc où ils reçurent le baptême de sang et de feu.

Plusieurs de ces braves payèrent du sacrifice de leur existence le triomphe de la Révolution qui devait donner à la Belgique son indépendance et sa nationalité, garanties par de larges institutions autant que par cette loyale dynastie, dont quarante années de bonheur et de progrès recommandent les deux premiers règnes, qui font de notre pays la meilleure des républiques sous la forme d'une monarchie constitutionnelle et héréditaire.

Parmi les intrépides combattants de Nivelles, citons ce vétéran, ce septuagénaire, auquel M. Pletinckx, frappé de son énergique attitude, de sa mâle résolution, confia l'honneur de porter le drapeau aux couleurs brabançonnnes. Il se montra digne de cet honneur, car ce drapeau, il le planta fièrement aux abords du Parc, tandis que ses concitoyens s'élançaient à l'assaut, et lui tomba sous les balles hollandaises ; mais son nom est inscrit sur les tables en marbre noir qui, dans la galerie souterraine du beau monument de la Place des Martyrs, éternisent la reconnaissance de la patrie envers les victimes des luttes de septembre 1830.

En effet, dès le 25, la Commission administrative, installée à l'Hôtel de ville, avait promulgué cet arrêté qui acheva d'exalter l'enthousiasme populaire :

« Une fosse sera creusée sur la place Saint-Michel ; elle sera destinée à recevoir les restes des citoyens morts dans les mémorables journées de septembre. Un monument transmettra à la postérité les noms des héros et la reconnaissance de la patrie. Les patriotes belges prennent sous leur protection les veuves et les enfants de ces généreuses victimes (1). »

Cependant, M. Pletinckx, de retour de son utile et fructueux voyage à Nivelles, était rentré à l'Hôtel de ville ; il y trouva MM. d'Hooghvorst, Charles Rogier, de Coppin et Joseph Vanderlinden, réunis et constitués en *Commission administrative*, laquelle allait bientôt prendre le titre et les fonctions de *Gouvernement provisoire*.

Les membres de cette Commission félicitèrent M. Pletinckx

(1) Ce monument, exécuté plus tard, mit en pleine lumière le génie de Guillaume Geefs, notre éminent sculpteur, qui venait de se révéler par sa belle statue du général Belliard, et dont nous aurons à décrire un chef-d'œuvre dans la suite de cette notice en retraçant ses relations d'amitié avec le lieutenant-général Pletinckx.

sur sa belle conduite et lui confièrent la direction des opérations militaires, mandat bien difficile à remplir au milieu des prétentions au commandement qui surgissaient de tous côtés et dans tous les rangs.

On lui délivra aussi un bon pour la fourniture de quatre chevaux de selle ; et M. Pletinckx choisit un pareil nombre de jeunes volontaires, excellents cavaliers, qu'il chargea du soin de porter ses ordres aux avant-postes.

Après avoir réglé les détails urgents de service, le nouveau chef visita plusieurs quartiers de la ville et prescrivit de relever les barricades renversées par l'artillerie hollandaise, en indiquant les mesures de construction et de consolidation à employer.

Ainsi s'écoula le reste de la journée du 24 septembre. Vers le soir, M. Pletinckx revint à l'Hôtel de ville ; il se dirigeait vers la salle où siégeait la Commission administrative lorsque, dans l'antichambre, il se trouva en face d'un colonel espagnol, depuis quelques années réfugié à Bruxelles, don Juan van Halen, avec lequel il se trouvait en relation sans être précisément lié d'amitié.

Don Juan van Halen, en abordant M. Pletinckx, lui dit avec une rondeur toute militaire :

— « Charles Rogier m'a fait nommer, par la Commission administrative, commandant supérieur des forces révolutionnaires ; secondez-moi de votre connaissance des hommes et des localités ; devenez mon chef d'état-major. »

— « Volontiers, répondit M. Pletinckx, j'accepte ; comptez sur moi, sur tout mon concours. »

Une cordiale poignée de mains scella ce pacte. De même qu'au mois d'août, M. Pletinckx s'était effacé en descendant au second rôle, en résignant le commandement supérieur

qu'il exerçait aux mains du baron Emmanuel d'Hooghvorst, de même, le 24 septembre, il s'effaça devant don Juan van Halen, dont il connaissait, du reste, les antécédents militaires, le courage, les brillants services, soit en Espagne, soit dans l'armée russe du Caucase. Ne poursuivant que le triomphe de la cause nationale, son patriotisme épuré, son dévouement à la Belgique faisaient taire dans son cœur tout sentiment personnel d'ambition ; aussi, sans la moindre hésitation, sans aucune arrière-pensée, il suivit son nouveau chef dans la salle des séances de la Commission administrative, salle transformée en quartier général.

Là, M. Pletinckx, à qui don Juan van Halen confia la rédaction et remit la signature de tous les actes officiels, écrivit de sa main la liste du personnel composant l'état-major des patriotes, liste immédiatement approuvée par le commandant supérieur, qui attacha à sa personne comme aides de camp deux officiers espagnols, ses amis, MM. Urcullo et Verloe.

État-major.

Chef : le lieutenant-colonel PLETINCKX de la garde bourgeoise.

Adjutants avec le grade de major : baron DE FELNER, docteur GRAUX ;

Capitaines aides de camp : GODEFROID NIQUE, ERNEST GRÉGOIRE, LOEKMANS, DENYS HABEKOK ;

Officiers d'ordonnance : EUSÈBE, KESSELS, commandant l'artillerie ; JEAN PALMAERT (ce dernier en station à l'Hôtel de ville) ;

Adjutant : détaché à la garde des portes de Flandre et de Ninove, VAN DORMAEL.

Avant de continuer le récit des événements et de rendre compte des mesures prises par don Juan van Halen et son chef d'état-major, il importe d'expliquer ce qu'était l'homme auquel M. Charles Rogier avait fait donner, par ses collègues de la Commission administrative, le commandement supérieur des patriotes belges.

Né en Espagne, dans l'île de Léon, le 16 février 1790, don Juan van Halen se rattachait à la Belgique par son aïeul paternel, originaire du Limbourg. Sa mère appartenait à une noble famille castillane, et son père, officier supérieur de la marine royale d'Espagne, le destina, de bonne heure, à suivre la même carrière. Entré à treize ans et quelques mois au collège des *gardes-marines*, il montra une rare aptitude pour les mathématiques et les autres sciences nautiques; au bout de quatorze mois d'études, il passa de brillants examens, et à l'âge de quinze ans il s'embarqua.

Après une première campagne, dans laquelle le jeune élève de l'École des *gardes-marines* manifesta son courage, il eut l'honneur d'assister à cette grande journée de Trafalgar, 21 octobre 1805, où les savantes combinaisons de Nelson triomphèrent des efforts réunis des flottes de France et d'Espagne. La belle conduite de don Juan van Halen, dans cette lutte de géants, lui valut le grade d'officier et le commandement d'un navire de l'escadrille de Malaga; il avait alors seize ans. Blessé dans un combat qui eut lieu sur les côtes, il fut attaché au service de l'amirauté avec résidence à Madrid.

Dans la glorieuse insurrection du 2 mai 1808, dirigée contre l'invasion française, don Juan van Halen fut choisi pour chef par un groupe de patriotes, à la tête desquels il s'initia à cette tactique de guerre urbaine, le préparant aux luttes de septembre 1830 à Bruxelles. Quoique blessé grièvement,

il put sortir de Madrid pour échapper à l'impitoyable répression exercée par Murat, faisant aussitôt fusiller des centaines d'Espagnols.

Peu de temps après l'insurrection de Madrid, don Juan van Halen servit avec distinction dans l'armée nationale, sous les ordres de l'illustre général Joachim Blake, d'origine irlandaise, et glorieusement identifié à sa patrie adoptive, l'Espagne, durant la guerre de l'indépendance (1).

Depuis la bataille de Medina del Rio Seco jusqu'à la capitulation du Ferrol, don Juan van Halen figura parmi les plus vaillants défenseurs du sol natal ; mais le second article de la capitulation du Ferrol, imposée par le maréchal Soult, le força, ainsi que la garnison de cette place, de reconnaître la royauté de Joseph Bonaparte. Sans qu'on puisse les ranger au nombre des *afrancesados*, partisans de la dynastie nouvelle, lui et ses frères d'armes durent se résigner. De plus, pour obtenir la délivrance de son père, retenu à Madrid comme prisonnier d'État, il devint officier d'ordonnance du roi Joseph. Mais l'élan national et l'enthousiasme religieux des Espagnols, si bien secondés par les subsides, les armées et les vaisseaux de l'Angleterre, finirent par l'emporter dans cette lutte de sept années consécutives, renouvelant, surpassant les miracles des sept siècles de résistance contre les Musulmans.

Expulsé de Madrid, puis du nord de l'Espagne, Joseph se réfugia en France à son château de Mortfontaine, où don Juan van Halen, au mois de septembre 1813, rejoignit le prince qu'il considérait comme son souverain.

(1) Voir page 19 de cette notice, l'appréciation de la guerre d'Espagne au précis de la carrière du général baron Evers, oncle de M. Pletinckx.

Quelle fut la surprise, l'indignation du jeune officier d'ordonnance lorsque, au lieu de l'accueil bienveillant auquel il était accoutumé, il se vit l'objet d'une scène de violence, d'autant plus étonnante que rien ne l'expliquait, ni les services qu'il avait rendus, ni la modération du caractère de Joseph !

A cette explosion de colère sans motif, sans excuse, il n'y avait pour témoin que la reine d'Espagne, muette d'étonnement et, par l'expression de sa physionomie, cherchant à consoler don Juan van Halen, qui se retira froissé au fond du cœur, et chercha plus tard aux États-Unis, où s'était réfugié Joseph, sous le nom de comte de Surveilliers, à obtenir une légitime réparation. Et le roi d'Espagne et son ancien officier d'ordonnance sont morts sans une explication que l'histoire nous a révélée par des publications authentiques.

Voici le mot de cette énigme : Napoléon, après les désastres de son expédition de Russie et en face de la coalition européenne, comprit enfin la *faute* qu'il avait commise par sa déloyale invasion de l'Espagne. Il ordonna donc à Joseph de renoncer à ce trône, sur lequel une *promotion* impériale l'avait élevé, en l'éloignant du repos dont il jouissait comme roi de Naples. En même temps, des négociations se poursuivaient au château de Valençay avec le prince des Asturies, Ferdinand VII, pour sa restauration à Madrid. Un traité fut, en effet, signé, et le duc de San Carlos alla le soumettre à la ratification de la Régence qui dirigeait l'Espagne, sous la présidence du cardinal de Bourbon. Le plus grand mystère enveloppa les négociations et leur résultat ; mais don Juan van Halen put connaître, à Paris, un appel adressé par la Régence à *tous les Espagnols*, sommés de défendre la patrie, quels que fussent leurs antécédents politiques et militaires :

car malgré le traité conclu entre Napoléon et Ferdinand, la guerre continuait toujours.

Impossible d'hésiter, surtout en raison de l'incident du château de Mortfontaine. Don Juan van Halen se mit aussitôt en relation avec le général en chef de l'armée nationale de Catalogne, qui, non-seulement accueillit ses offres, mais lui ouvrit la perspective d'un grand service à rendre à la cause de l'indépendance.

Il s'agissait d'un stratagème où il jouait sa tête en s'exposant au supplice des transfuges. Don Juan van Halen, revêtu de l'uniforme d'officier d'ordonnance du roi Joseph, et prenant le titre d'aide de camp du maréchal Suchet, duquel il portait des ordres supposés, se présenta aux gouverneurs français de Lerida, Mequinenza, Monzon, qui se rendirent, tandis que divers détachements voisins étaient surpris par les troupes espagnoles.

Le lendemain, il entra comme simple soldat dans un régiment de cuirassiers; mais l'assemblée des Cortès le rétablit par acclamation dans ses droits de citoyen (19 mars 1814); et la Régence lui conféra le grade de capitaine en récompense du service extraordinaire qu'il avait rendu au pays par la délivrance des places de Lerida, Mequinenza, Monzon (22 mars 1814).

Il semble qu'avec le règne de Ferdinand VII le plus glorieux avancement se trouve réservé à don Juan van Halen; mais tout se borne à sa promotion au grade de lieutenant-colonel; puis on l'enveloppe dans les persécutions dirigées contre les plus grands citoyens et les meilleurs champions de la guerre de l'indépendance. Arrêté à deux reprises différentes, livré aux tourmenteurs de l'Inquisition, qui lui font subir des tortures atroces, il parvint à s'évader. Admis dans

l'armée russe avec le grade de major de dragons, il se signala durant les guerres du Caucase sous les ordres du brave général Yermoloff ; mais à Tiflis, après une brillante expédition, il apprit les événements de l'île de Léon et la Révolution libérale, déterminée en Espagne par ses amis Quiroga et Riego.

A cette nouvelle, il n'aspira qu'à rentrer dans sa patrie, et il demanda au gouvernement russe une autorisation qui lui fut accordée en raison des préventions de plus en plus fortes du czar Alexandre contre toutes les tentatives révolutionnaires.

De retour en Espagne, don Juan van Halen devint chef d'état-major d'une division de l'armée du célèbre Espoz y Mina ; et le triomphe de l'intervention française le réduisit de nouveau à s'expatrier. Ce fut alors qu'il se réfugia en Belgique.

S'étant lié d'amitié avec M. Charles Rogier, il en réclama le concours littéraire pour la rédaction en français de ses *Mémoires* (1).

Tels sont les antécédents militaires de don Juan van Halen ; voilà le concours de circonstances que nous avons retracé dans cette digression pour expliquer sa nomination au commandement en chef des forces actives de la Révolution.

Ajoutons ici que la Belgique libre et indépendante a noblement payé sa dette de reconnaissance envers don Juan van Halen, promu au grade de lieutenant-général en disponibilité, membre de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, et qui a touché jusqu'à sa mort, 8 novembre 1864, une pension

(1) *Mémoires de don Juan van Halen*, écrits sous les yeux de l'auteur par Charles Rogier, deux volumes in-8°, Bruxelles, 1827, H. Tarlier, libraire-éditeur, rue de la Montagne.

annuelle de dix mille francs, dont la moitié est servie à sa veuve, qui réside à Cadix.

Rappelé en 1836 en Espagne, il y est devenu lieutenant-général, et a été créé comte de Peracampos en souvenir de la victoire par lui remportée sur ce champ de bataille.

Nous reprenons maintenant le cours de notre récit. On a vu plus haut que don Juan van Halen et son chef d'état-major, M. Pletinckx, se concertèrent à l'Hôtel de ville de Bruxelles, dans la soirée du 24 septembre, pour toutes les mesures à prendre. Cela fait, ils visitèrent ensemble les avant-postes, et passèrent une partie de la nuit à la place Royale, où il n'y avait que quelques hommes de garde.

Là, M. Pletinckx, auquel le général avait remis la rédaction et confié la signature des pièces officielles, écrivit l'ordre suivant :

« Bruxelles, le 24 septembre 1830.

GARDE BOURGEOISE
DE LA VILLE DE BRUXELLES.

» Le commandant en chef de la garde bourgeoise ordonne à M. l'adjudant Van Dormael de donner l'éveil à tout le quartier de la rue de Flandre et d'y réunir autant de monde que possible, afin de conserver les portes de Flandre et de Ninove. Tous les officiers et gardes doivent obéir à M. Van Dormael et lui prêter assistance.

» L'ennemi nous menace, cette nuit, d'une attaque contre ces portes ; tous les bons patriotes sont intéressés à empêcher cette tentative.

» *Pour le commandant en chef,*

» (Signé) : PLETINCKX,

« LIEUTENANT-COLONEL. »

Durant cette même nuit, du 24 au 25 septembre, don Juan van Halen et M. Pletinckx, rassurés sur le poste de la rue Royale, où ils laissaient des renforts suffisants, purent communiquer aux membres de la Commission administrative le plan d'attaque qu'ils avaient combiné.

Les Hollandais, dans leurs agressions, ne tenaient pas compte des règles de la guerre et du droit des gens reçu entre nations civilisées ; ils dirigeaient un feu destructeur même contre les monuments, que l'on épargne, que l'on respecte. De plus, ils alimentaient l'incendie des bâtiments publics et des habitations particulières avec de la paille et d'autres matières combustibles.

En présence d'actes semblables, don Juan van Halen et M. Pletinckx résolurent de remplir de vitriol les pompes destinées à éteindre les incendies, de les faire manœuvrer par les hommes du corps spécial affecté à ce service et de répondre à l'aide d'une substance corrosive aux déloyales attaques d'un ennemi sans pitié.

En même temps, l'explosion de pièces d'artifice, lancées au Parc dans les rangs des troupes hollandaises, devait seconder les opérations des assaillants, munis de pioches, de haches et de sacs en toile remplis de terre.

Enfin, des ordres écrits et signés par M. Pletinckx prescrivait : l'un de saisir à l'établissement pyrotechnique de M. Beaumont les pièces préparées pour le feu d'artifice destiné à célébrer la fête du roi Guillaume ; l'autre enjoignait à l'aide de camp Denys d'Habekok, de surveiller l'organisation des pompes et leur provision de vitriol et d'eau forte.

Mais quoique ces représailles fussent justifiées par les actes des Hollandais, la Commission administrative s'opposa à

l'emploi de ces moyens de destruction ; il fallut y renoncer ; et M. Beaumont avait jeté à l'eau les pièces d'artifice, ainsi que toute la poudre, qui se trouvaient dans son établissement.

Néanmoins, l'attaque du Parc fut décidée pour le 25 septembre ; elle devait avoir lieu simultanément sur trois points par trois colonnes différentes.

La colonne de droite, sous les ordres d'Ernest Grégoire, déboucherait du côté de la place Royale ;

Don Juan van Halen, avec la colonne de centre, arriverait par la rue Montagne du Parc ;

Et le lieutenant-colonel Pletinckx, à la tête de la colonne de gauche, devait se diriger de la rue de Louvain sur le palais des États-Généraux pour marcher à l'attaque du Parc.

Sans perdre un instant, M. Pletinckx adressa cet ordre à M. P. Dansaert, auquel ses relations de commerce donnaient beaucoup d'influence sur les travailleurs de Molenbeek-Saint-Jean et du canal de Charleroi :

Quartier général.

« Il est ordonné à M. P. Dansaert de rassembler autant de monde que possible. Chacun est intéressé à le suivre.

« J'attends ces braves pour attaquer le palais des États-Généraux et le Parc.

« Le 25 septembre 1830.

« *Pour le commandant en chef,*

« PLETINCKX,

» LIEUTENANT-COLONEL. »

La réponse ne se fit pas attendre ; M. Dansaert arriva avec deux cents hommes déterminés.

Quelques détails topographiques sont indispensables à l'intelligence de ce récit; nous les résumons d'après les *Mémoires* de M. Pletinckx.

Près de la moitié du parcours de la rue de Louvain appartenait aux patriotes, protégés par une barricade, s'appuyant d'un côté à la façade de l'hôtel, numéro 54, de l'autre côté, aboutissant à la rue de l'Orangerie où s'ouvre une issue latérale du Palais des États-Généraux.

En face, à l'extrémité de la rue de Louvain, vers les boulevards, se dressait une autre barricade, enlevée aux Belges par les Hollandais. Ceux-ci étaient donc maîtres des portes de Louvain et de Schaerbeek, ainsi que de la place où s'élève la statue de Vésale; ils étaient de plus fortement établis au Parc, au Palais des États-Généraux et dans les hôtels voisins situés rue de la Loi, où sont installés actuellement les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur. Leurs tirailleurs garnissaient les fenêtres de ces édifices; enfin, leur artillerie, bien servie à la porte de Schaerbeek, balayait dans toute sa longueur la rue Royale.

Sans s'exposer à être cerné ou tourné et pris entre deux feux, M. Pletinckx ne pouvait attaquer immédiatement le Parc. Il étudia donc avec attention le point le plus vulnérable, celui qui lui offrait des chances de réussite. Cette étude topographique est très-bien tracée dans ses *Mémoires*.

Ajoutons que le commandant de l'aile gauche devait tenir compte des éléments dont il disposait, environ sept à huit cents hommes avec lesquels il avait à garder les deux issues de la rue Notre-Dame-aux-Neiges, et à surveiller la rue Royale où se dressaient deux barricades, entre lesquelles il avait fait pratiquer une profonde tranchée, servant de chemin couvert et de moyen de communication avec Sainte-Gudule

et le reste de la ville. De plus, il avait garni de tirailleurs les fenêtres de l'hôtel numéro 54, rue de Louvain et de plusieurs autres maisons, de manière à riposter à l'ennemi, tout en l'empêchant de faire des sorties.

Ce fut alors que M. Pletinckx remarqua, entre les numéros 25 et 27 de la rue de Louvain, l'impasse (du Léopard), qui, par une porte à deux battants, aboutit à une cour dépendant du Palais et se trouve en communication avec l'hôtel des affaires étrangères.

Par une inspiration vraiment militaire, M. Pletinckx comprit que cette impasse, fermée par une barricade, était la clef de la situation; là, se trouvait le point de départ de l'attaque, la principale base pour déloger l'ennemi, soit des hôtels de la rue de la Loi, soit du Palais, et ensuite se porter en masse à l'assaut du Parc.

M. Pletinckx envoya au général van Halen la description exacte de la position, et lui fit dire que, sans attendre ses ordres, il allait attaquer les Hollandais; mais il fallait procéder par des agressions partielles. Il prit donc avec lui les plus braves des hommes du Rivage, amenés par M. Dansaert. En passant au-dessus du mur de séparation d'une maison de la rue de Louvain, ils parvinrent dans l'hôtel contigu à celui qui forme l'angle de la rue. Maîtres de cet hôtel, les patriotes y pratiquèrent des meurtrières, et sous le feu du tromblon dont se servait M. Pletinckx, lançant à la fois vingt à vingt-cinq grosses chevrotines, les Hollandais quittèrent bientôt l'hôtel des affaires étrangères.

Cependant, le chef de l'aile gauche répartit ses plus habiles tireurs aux fenêtres des étages supérieurs et des greniers, de sorte que les Hollandais, en butte à cette fusillade, y répondirent du Parc avec leur artillerie, en blessant et tuant plu-

sieurs patriotes. M. Stuyck, depuis lors lieutenant de cavalerie, eut la cuisse traversée par un biscailen ; il se trouvait à côté de M. Pletinckx. Auprès de ce groupe, tomba mortellement atteint, un intrépide jeune homme qui, du geste et de la voix, désigna à son voisin sa poche où se trouvaient encore des cartouches.

Les pertes faites par les Belges prouvaient l'importance de leur position, et l'hôtel ne fut plus abandonné ; mais il ne suffisait pas de s'y maintenir, il fallait s'emparer de la cour où se trouvaient soixante fantassins ennemis.

Dans ce but, M. Pletinckx fit cesser le feu de ses tirailleurs ; puis, avec M. Godefroid Nique, il franchit la barricade dressée à l'entrée de l'impasse du Léopard, et arborant un chiffon de linge blanc comme parlementaire, il demanda à s'aboucher avec l'officier qui commandait le poste. C'était un lieutenant auquel M. Pletinckx dit qu'il venait au nom du gouvernement provisoire sommer le chef de la garnison du Palais de livrer cet édifice ; et il donna quinze minutes au lieutenant pour se retirer de la cour.

L'officier alla prendre les ordres du major commandant le bataillon installé au Palais ; comme il ne revenait pas, M. Pletinckx chargea le sergent du poste d'avertir son chef que dans cinq minutes la cour serait attaquée. A son tour, le sergent ne parut pas, et le délai étant passé, M. Pletinckx s'élança dans l'impasse, les hommes du rivage le suivirent et, malgré le feu des Hollandais, la cour fut occupée.

Mais les moyens d'attaque contre le Palais se trouvaient insuffisants ; une pièce de canon, demandée au général van Halen, fut expédiée au chef de l'aile gauche qui prit alors les résolutions suivantes que nous reproduisons d'après ses *Mémoires*.

« J'avais remarqué, dit M. Pletinckx, que la grande maison occupée par le directeur des contributions, M. de Herla, n'était séparée du Palais que par des murs mitoyens.

» La porte cochère était précisément dans la direction du vestibule où se trouvait la majeure partie du bataillon ennemi. — Que faire? — Attaquer en flanc par l'impasse et les hôtels, en même temps que, de front, abattre les deux petits murs nous séparant de la cour et du corridor; puis, la brèche ouverte, lancer quelques charges de mitraille sur cette infanterie massée dans le Palais qui tombait en notre pouvoir. Alors l'attaque du Parc, d'après le plan combiné avec don Juan van Halen, devenait infaillible. Déjà notre pièce de canon était pointée; la joie d'un prochain succès transportait tous nos braves volontaires. Dans ce moment d'expansion, un incident vint détruire nos espérances.

» L'ennemi, serré de près, tenta un effort pour nous expulser de la rue de Louvain. A cet effet, les tirailleurs redoublèrent le feu, qui partait des fenêtres du Palais, et une tête de colonne se montra vers la barricade du boulevard. Un volontaire, placé auprès de l'hôtel numéro 54, vint me signaler cette démonstration. Avant de faire abattre les murs de l'habitation de M. de Herla, je courus vers notre barricade, à la hauteur de la rue de l'Orangerie, et deux coups de canon, tirés par l'ennemi, m'annoncèrent une nouvelle lutte, ou du moins une diversion.

» Je fis aussitôt amener notre pièce, dont le feu paralysa l'artillerie hollandaise, en arrêtant le mouvement de la colonne qui menaçait la rue de Louvain. Nous avions, en réalité, une position bien plus avantageuse.

» Les deux canons hollandais étaient placés sur la pente de la rue, à l'entrée du boulevard; ils se trouvaient presque

masqués par la barricade, de sorte que les boulets, au lieu de suivre une direction horizontale, passaient au-dessus de nos têtes pour frapper les maisons du coin de la rue de l'Orangerie. Au contraire, nos boulets balayaient la rue jusqu'au boulevard et atteignaient en plein la barricade occupée par l'ennemi.

» Toutefois, l'attaque du Palais se trouvait retardée, d'autant plus qu'un sergent vint m'annoncer une nouvelle démonstration contre la rue Notre-Dame-aux-Neiges, où je dus envoyer des renforts.

» J'expédiai divers messagers à van Halen pour l'informer de nos dangers ; il me fit dire par ses aides de camp, entre autres par M. Palmaert, de précipiter l'attaque, et même il m'envoya cet ordre écrit :

« M. Pletinckx croit-il que le moment d'attaquer le Parc soit arrivé? — Ne le croit-il pas? je vais de suite le renforcer, et lui ordonne sévèrement de bien garnir les fenêtres des maisons de la rue Royale.

» Signé : VAN HELEN.

» Le 25 septembre, 4 heures de relevée. »

» Je lui fis répondre qu'il appréciait mal ma position, qu'il ne s'agissait plus d'attaquer, mais avant tout d'arrêter les progrès de l'ennemi ; et je l'invitai à venir tout voir par lui-même. Il vint, en effet, me recommanda de tenir à tout prix, et me promit des renforts.

» La prudence méticuleuse, pour ne pas dire, la pusillanimité des chefs hollandais, nous sauva encore une fois ; ils se bornèrent à garder leurs positions sans rien tenter. Dans ce moment, leur inaction équivalait pour nous à un succès. Ils firent plus, ils entamèrent des négociations. Quel fut mon

étonnement à la nouvelle de la présence d'un officier hollandais, venu en parlementaire auprès de notre barricade et dont le peuple s'était emparé en le dépouillant de ses armes!

» J'accourus aussitôt, en fendant la foule qui se ruait sur lui et l'avait renversé, je l'aidai à se relever; je le confiai aux soins de M. Nique, de M. Duprez, aujourd'hui magistrat, et d'un volontaire namurois, avec ordre de le conduire auprès des membres du gouvernement provisoire. C'était un sous-lieutenant au 10^e régiment de lanciers hollandais; il se nommait de Ravenne.

» Quelles étaient les propositions confiées à cet officier? Je l'ignore; mais son apparition dans nos rangs devait m'être fatale.

» Les mauvais traitements qu'il avait subis engagèrent les membres du gouvernement provisoire à le retenir jusqu'à la nuit pour qu'il pût rejoindre sans danger les rangs hollandais. Mais il fallait une réponse aux propositions dont M. de Ravenne était porteur; et le gouvernement provisoire m'envoya MM. van Beneden, de Bruxelles, et Fivé, aujourd'hui officier de cavalerie dans l'armée belge, *avec une lettre que je devais remettre moi-même*, si je n'avais quelqu'un de confiance pour la faire parvenir à sa destination.

» Je l'ai dit plus haut, les soupçons du peuple étaient extrêmes; je craignis que la lettre du gouvernement provisoire ne fût anéantie, ou bien ouverte, et mal interprétée par la méfiance de la foule; je résolus donc de remplir moi-même cette mission. Ayant caché la lettre sous ma blouse, je priai MM. van Beneden et Fivé de m'accompagner; ce qu'ils firent. Un drapeau blanc fut arboré sur notre barricade; un de mes compagnons en mit un au bout de son fusil, et nous franchîmes la partie de la rue de Louvain qui nous séparait

de la barricade dressée à l'entrée du boulevard. J'étais sur le point de donner la lettre qui m'était confiée à un officier d'infanterie, chargé de protéger les deux pièces dont nous avions reçu les feux, lorsque survint un major de lanciers, M. de Laine (Belge de naissance); je voulus lui remettre ma missive; il refusa de la recevoir en disant que le colonel-commandant se trouvait là, et en m'engageant à franchir la barricade, avec la conviction de mon libre retour, auquel aucun obstacle ne serait apporté.

« Sur la foi de sa parole, j'avançai avec mon escorte; mais à peine étais-je à la portée du major, qu'il me sauta à la gorge en me traitant de *brigand*. Il me fit désarmer, me remit comme prisonnier à la garde de quatre soldats, et je fus immédiatement enfermé dans une pièce au premier étage d'une maison située en face de la porte de Louvain.

« Voilà ma coopération aux combats des trois premières journées de septembre et la part que j'ai prise au commandement, soit avant, soit depuis la nomination de don Juan van Halen. »

Ici s'arrête la première partie des *Mémoires* de M. Ple-tinckx, dont il nous reste à raconter la captivité, l'entrevue à Anvers avec le prince d'Orange, la délivrance tardive et le retour à Bruxelles.

La biographie, nous ne saurions trop le répéter, s'enchaîne à l'histoire, dont elle n'est qu'un reflet personnel, que le rôle d'une individualité plus ou moins éminente, associée au mouvement général des hommes et des choses.

A son tour, l'histoire est inséparable de la géographie, théâtre des événements, et de la chronologie, c'est-à-dire de l'ordre successif dans lequel se déroulent ces mêmes événements.

Les détails topographiques, résumés d'après les *Mémoires* de M. Pletinckx, ont montré la position respective des troupes hollandaises et des volontaires belges, parmi lesquels nous avons surtout indiqué les patriotes de l'aile gauche, en raison du but spécial de cette notice.

Or, le chef de cette aile gauche, M. Pletinckx, ayant été chargé par le gouvernement provisoire de la réponse à remettre au quartier-général hollandais, vit méconnaître son titre et son mandat de parlementaire : il fut déloyalement arrêté et retenu captif, le 25 septembre dans la soirée, de sorte qu'il ne put concourir à la journée du 26, suivie de la retraite nocturne de l'ennemi.

Afin de ne pas laisser de lacune dans notre récit, nous indiquons sommairement les résultats des 26 et 27 septembre, avant de reprendre notre œuvre de biographe par le tableau de la captivité de M. Pletinckx et de son entrevue avec le prince d'Orange.

On connaît les circonstances politiques dans lesquelles eut lieu l'intervention militaire du prince Frédéric, à la tête de dix mille hommes de différentes armes et avec un parc d'artillerie de vingt-quatre pièces de canon.

Contre une ville à peu près ouverte, ne comptant à cette époque qu'environ 60,000 habitants, avec deux ou trois mille volontaires, tous soldats improvisés, manquant de lien, de cohésion, presque de chefs, *car la méfiance était partout* (1), contre une ville à peine défendue par quelques barricades élevées à la hâte, et que les patriotes abandonnaient chaque nuit en y laissant seulement des sentinelles, les troupes

(1) Les *Mémoires* de M. Pletinckx ne laissent aucun doute à cet égard ; ils signalent notamment les intrigues orangistes latentes ou patentées, qui entravaient chaque phase de la Révolution.

hollandaises semblaient assurées du succès de leur mandat de répression.

Mais le prince Frédéric, malgré sa passion contre les Belges et contre son frère aîné, de la popularité duquel il était jaloux, ne sut pas se montrer à la hauteur de son commandement militaire. Démentant lui-même les menaces de sa proclamation du 21 septembre, il passa bien vite de l'agression à la défensive ; et les Hollandais se laissèrent assiéger dans le Parc et dans le Palais par les charges irrégulières, mais ardentes, instinctives des patriotes, ne disposant que de cinq pièces de canon, et n'obéissant qu'à leurs inspirations personnelles.

A quoi tient le sort des révolutions : c'est ce que les Belges ont prouvé par l'élan populaire, manifesté au prix de l'existence de six cents volontaires, dont les glorieuses dépouilles reposent dans le monument funèbre de la Place des Martyrs.

Un juge compétent, M. le colonel P. A. Huybrecht, dans son *Histoire politique et militaire de la Belgique*, 1830-1831, apprécie ainsi la conduite du prince Frédéric et de son armée :

« Du 23 jusqu'au 26 septembre, dans la nuit, le corps principal resta blotti dans le Parc, toujours en butte aux coups de fusil, aux boulets de la batterie de la Place Royale, sans tenter un effort décisif pour se dégager.

» L'armée hollandaise se replia derrière les Nèthes, sa droite au pont de Waelhem, sa gauche à Lierre. La retraite du Prince fut le signal d'une désorganisation complète. Tous les régiments belges, entraînés par leurs concitoyens, se débandèrent, en achevant de dissoudre l'armée. Cette débandade amena la reddition de toutes les places fortes, (excepté

Maestricht et la citadelle d'Anvers). La position du roi Guillaume était désespérée. »

La Révolution, à son début, se trouvait triomphante.

En terminant ce chapitre, proclamons le bien haut : le Peuple avait tout fait, et Dieu, qui protège la Belgique, avait tout béni.



IX

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE M. PLETINCKX. — RELATION
DE SA CAPTIVITÉ ET DE SON ENTREVUE AVEC LE PRINCE
D'ORANGE. — RETOUR A BRUXELLES.

« Arrêté déloyalement, je fus d'abord enfermé dans une chambre au premier étage d'une maison située vis-à-vis la porte de Louvain (1). Un Belge, M. de Posson, colonel commandant le 10^e régiment de lanciers de l'armée hollandaise, vint m'injurier de la manière la plus violente. Puis, il partit au galop de son cheval pour rendre compte de mon arrestation au prince Frédéric et prendre des ordres à mon égard.

» Peu de temps après, vint me voir un de mes anciens frères d'armes, M. Verheyden, Hollandais et capitaine au 10^e régiment de lanciers ; j'étais sans armes et six hommes gardaient la porte de ma chambre ; malgré leur surveillance, sachant que j'étais en présence d'un ami, je saisis un moment favorable pour lui glisser dans la main quelques papiers,

(1) Les détails intimes de cette partie des *Mémoires de M. Pletinckx* démontrent l'importance de ses actes depuis le 26 août.

presque tous les ordres écrits que j'avais donnés et qui m'avaient été rendus après leur exécution.

» Ces papiers furent remis dans la même soirée à ma femme par les soins du capitaine Verheyden.

» Le colonel de Posson étant revenu du quartier-général, on me soumit à une perquisition minutieuse, et l'on me prit un poignard, inaperçu lors de la confiscation de mon sabre et de ma carabine. Je descendis alors, et je dus monter le cheval d'un lancier, avec les étriers relevés, tandis qu'un autre cavalier, placé à ma gauche, tenait la bride de ma monture.

» Six lanciers m'entouraient, le sabre à la main. Un maréchal des logis, depuis officier supérieur dans l'armée belge, ouvrait la marche, tandis qu'à ma droite se trouvait un sous-lieutenant (M. Bondouin, Luxembourgeois), resté au service en Hollande; il dirigeait le canon de son pistolet à la hauteur de ma tête.

» En allant ainsi au trot jusqu'à Schaerbeek, je fus enfermé dans une chambre de la maison qu'occupait alors la famille de M. le lieutenant-général Eenens, aujourd'hui commandant la 4^e division territoriale et gouverneur militaire de la place d'Anvers et de ses dépendances.

» Là, un sous-officier et un gendarme me gardèrent à vue dans la chambre où il y avait une pailleasse, sur laquelle je me jetai tout habillé. Comme j'avais passé plusieurs nuits sans sommeil, je m'endormis bientôt avec la conscience d'avoir rempli mon devoir envers mon pays.

» Le lendemain, à mon réveil, il faisait grand jour, et l'on me servit à déjeuner, puis à dîner, mais en supprimant fourchette et couteau.

» Dans la journée, je reçus la visite de plusieurs officiers ayant servi avec moi et venant constater mon identité; je

subis ensuite un premier interrogatoire fait par un auditeur militaire, M. Houyet, depuis lors auditeur-général en Belgique.

» Après ce fonctionnaire, entra dans ma chambre un personnage dont je ne pus deviner le grade, quoique tout décéla en lui un militaire.

» M'ayant examiné avec attention, il me traita de brigand, et me dit que le roi de Prusse venait de faire pendre un homme de mon espèce.

» Je lui répondis avec beaucoup de calme que, ne le connaissant pas, je ne pouvais m'expliquer ses outrages ; que j'appréciais très-bien la nature de mes actes, et que s'il était chargé de m'annoncer qu'on allait me fusiller ou me pendre, il verrait qu'à l'heure suprême je serais moins pâle et moins ému que mes bourreaux.

» Entr'ouvrant alors son manteau, je pus apercevoir son uniforme étranger, tout chamarré de décorations :

» — Je suis le général Grosset (1), répondit-il ; vous recevrez bientôt la punition méritée par votre révolte.

» — Je n'ai rien à démêler avec le général Grosset, m'écriai-je ; laissez-moi donc en paix, et je lui tournai le dos.

» Il sortit en continuant à m'injurier.

» Durant la soirée, on me transféra dans une autre maison. Vers dix heures, j'entendis les pas d'un peloton s'arrêtant sous mes fenêtres au commandement de : Halte ! front ! etc. Puis, à l'entrée de ma chambre, parut un officier d'infanterie, tenant l'épée au clair. Il me demanda :

» — Êtes-vous le nommé Pletinckx ?

(1) « Je crois reproduire fidèlement son nom, son uniforme était russe ; il se trouvait attaché au quartier-général du prince Frédéric. »

» Sur ma réponse affirmative, il ajouta :

» — Suivez-moi !

» L'interrogatoire que j'avais subi le même jour, les circonstances se rattachant à mon arrestation, l'heure, le ton de cet officier, tout me fit pressentir une catastrophe. J'y étais résigné et préparé. Cependant, je me sentis ému au souvenir de ma femme, de mes deux enfants, que je croyais ne plus revoir... Mais la fierté et la dignité me ranimèrent. Je pris mon bonnet qui était sur la paillasse, et m'approchant de la glace accrochée au manteau de la cheminée, j'ajustai ma cravate, mon col de chemise, mes cheveux, et je dis à l'officier : « Me voici ! »

» Sur un ordre de l'officier, un sergent, qui se trouvait dans le corridor, passa deux doigts dans ma cravate, fit un tour de main, me serra à la gorge et m'entraîna par un mouvement d'impulsion. Dans la cour, je fus placé au milieu d'un peloton d'infanterie, et nous marchâmes avec injonction aux soldats de me passer leur baïonnette à travers le corps si je cherchais à fuir.

» Devant la grille de la maison stationnait une charrette de meunier entourée de six gendarmes à cheval ; on m'y fit monter, mes deux fidèles gardiens s'y placèrent, l'un, le gendarme, derrière moi, l'autre, le sous-officier, à mon côté, de la main gauche tenant le collet de mon habit et de la main droite son pistolet armé, prêt à faire feu.

» La charrette s'ébranla ; il pouvait être dix heures et demie ; il tombait une pluie fine ; la température était froide et la nuit obscure.

» Comme j'avais la face tournée vers Bruxelles, je vis s'élever deux colonnes de feu, provenant, je l'ai appris plus tard, de l'incendie de la maison Latour, auprès du Palais, et

d'une autre habitation livrée à la destruction par les Hollandais.

» Ces actes de vandalisme me firent oublier ma position personnelle pour ne songer qu'à l'horreur d'une pareille conduite; je m'attendais pourtant à être fusillé dès que nous serions arrivés dans la plaine voisine. Le cœur me battit avec force lorsque, après avoir dépassé les dernières maisons, retentit le commandement de *Halte!*

» L'infanterie s'arrêta; mais la charrette et les gendarmes avançaient toujours. Après avoir adressé au Ciel une fervente prière et des vœux pour toute ma famille, je comptai intérieurement les pas. Comment peindre ce que je sentis quand, après le chiffre trente, je vis la charrette continuer?

» J'étais sauvé. »

Toutefois, M. Pletinckx devait encore courir quelques dangers, par exemple à Vilvorde où, en revanche, il rencontra les plus vives sympathies parmi des patriotes belges, ce qui achève de montrer l'importance du rôle qu'il avait rempli depuis le 26 août. En effet, les Orangistes le qualifiaient de *dictateur de Bruxelles*, et son nom était populaire parmi tous les partisans de l'indépendance nationale (1).

Sur la place de la maison de ville de Vilvorde se trouvait un bataillon du 10^e de ligne, régiment qui, dans les deux

(1) Nous croyons utile au but même de cette notice de reprendre ici notre œuvre de biographe au lieu de continuer une citation des *Mémoires* de M. Pletinckx, ne donnant que les *impressions personnelles* d'un prisonnier avec la narration de ce qu'il éprouve, sans connaître ce qui se passe au dehors. Le mouvement général des hommes et des faits du 26 septembre aux 12 et 13 octobre 1830, le tableau d'ensemble de la situation: voilà ce que nous poursuivons par l'accord de la biographie et de l'histoire, s'éclairant mutuellement l'une l'autre dans leur concours, de manière à former la chaîne et la trame de notre récit rétrospectif.

premières journées de septembre, avait commis plus d'un excès envers des vieillards, des femmes, des enfants. Plusieurs soldats du 10^e, qui savaient d'avance l'arrivée de M. Pletinckx, se précipitèrent autour de la charrette dès qu'elle arriva sur la place.

Ces démonstrations étaient accompagnées de cris de vengeance et de mort. Un loustic de caserne ajouta d'un ton facétieux :

« Mettons-le en pièces, et découpons les lanières de sa peau pour en faire des jarretières à nos maitresses. »

Le plus ardent s'élança vers le prisonnier ; mais les gendarmes accomplirent fidèlement leur mission ; et le sous-officier, qui commandait l'escorte, força le soldat qui était monté sur la charrette à en descendre. En lui appliquant au front le canon de son pistolet armé, il lui dit froidement :

« Je te brûlerai la cervelle plutôt que de me laisser détourner de mon mandat. »

Comme la maison de ville était à quelques pas de distance, M. Pletinckx y parvint sain et sauf.

Un officier supérieur à la pension de retraite, le colonel Sprenger, avait été appelé depuis les événements d'août et de septembre au commandement militaire de Vilvorde ; il connaissait beaucoup M. Pletinckx, qui lui avait rendu quelques services.

« Je vous attendais, dit-il au prisonnier ; mais il est trop tard pour vous conduire à la maison de détention ; je vous ferai garder ici à vue dans une pièce servant de bureau. »

On jeta sur le parquet quelques bottes de paille ; un caporal de vétérans s'installa comme surveillant, et deux factionnaires furent posés, l'un à la porte, l'autre sous la croisée qui donnait sur une rue latérale.

Fatigué de plusieurs nuits d'insomnie et des récentes émotions de son voyage, le prisonnier s'endormit profondément. A son réveil, le caporal de vétérans lui dit à voix basse :

« Je suis le fils d'un ancien ouvrier longtemps employé par votre père ; ce souvenir et mes sentiments comme Belge me disposent à favoriser votre évason. »

Pour toute réponse, M. Pletinckx montra le factionnaire placé devant la porte, et dirigea ses regards vers la croisée sous laquelle se trouvait une autre sentinelle.

— « C'est égal, essayez et combinez les moyens de fuir. »

— « J'y aviserai, répondit M. Pletinckx, en demandant à haute voix de l'eau pour se laver.

Bientôt arriva le colonel Sprenger, en compagnie d'un vieillard, un échevin de Vilvorde, M. Maillard, qui venait sous le prétexte de preudre des papiers dans le bureau transformé en prison. C'était un parent de M. Pletinckx ; mais ni l'un ni l'autre ne se connaissaient de vue.

Malgré la présence du colonel Sprenger, M. Maillard parvint à glisser un petit papier dans la main de M. Pletinckx ; puis il se retira, en renvoyant à un autre jour sa perquisition administrative. En fait, le but de sa visite était atteint, car le prisonnier trouva, dans le papier laissé par l'échevin, cinq guillaumes en or (105 francs 82 centimes). Ce secours du ciel, ce petit trésor, arrivait à propos pour favoriser un plan d'évasion.

M. Pletinckx remit un guillaume au caporal avec mission d'aller à la pharmacie de Vilvorde et, en nommant le prisonnier, d'y obtenir un puissant narcotique, qui, mêlé à du genièvre, passerait pour du *Bitter*, et serait versé par son complice aux deux factionnaires.

De retour dans la matinée auprès du captif, le colonel

Sprenger lui parla avec inquiétude de sa femme et de ses enfants, qui se trouvaient à Bruxelles.

— « Je compte, ajouta-t-il, sur votre influence pour obtenir le départ de ma famille venant me rejoindre à Vilvorde. »

— « Volontiers, répondit M. Pletinckx, je vous remettrai un sauf-conduit, mais je vais écrire à Madame Pletinckx une lettre que je vous communiquerai, et que vous me promettez de laisser parvenir à sa destination. »

La condition fut acceptée. Madame Sprenger et ses enfants arrivèrent le jour même à Vilvorde, où vint aussi la sœur de M. Pletinckx. Cette entrevue fut touchante ; mais le prisonnier, pour calmer les angoisses de sa sœur, lui confia mystérieusement son plan d'évasion, en ajoutant bien bas :

— « Cette nuit, je serai libre.

Au moment même où il faisait luire ce rayon d'espoir, entra le colonel Sprenger qui lui dit :

— « Mon cher ami, vous allez partir ; voici l'ordre que m'a remis le sous-officier de gendarmerie, chargé de commander votre escorte. La calèche et les chevaux de poste vous attendent.

M. Pletinckx invoqua vainement l'état de sa santé, en priant le colonel de retarder le départ jusqu'au lendemain.

— « Impossible, répondit M. Sprenger ; l'ordre est formel.

L'imagination excitée de M. Pletinckx avait déjà conçu un nouveau plan d'évasion pendant la route, dont il croyait que la Hollande était le but. Il n'eut donc que le temps d'échanger quelques paroles avec sa sœur, de recevoir des mains du caporal de vétérans le narcotique délayé dans quelques verres de liqueur ; puis, il monta en voiture. Mais là surgit une nouvelle difficulté : le maréchal-des-logis qui l'accompagnait voulut lui garrotter les mains et les pieds. Pour se soustraire

à une semblable humiliation, il donna sa parole de ne pas chercher à fuir. Dès lors, cet engagement d'honneur ne laissait plus de chances à une évasion ; il put donc s'envelopper dans le manteau d'un de ses gardiens, et ne prêter aucune attention à Malines ni à Contich au changement des chevaux de poste et des six gendarmes de son escorte.

Vers deux heures du matin, il arriva à Anvers où l'attendait un détachement d'infanterie, qui entoura la voiture et l'accompagna jusqu'à l'entrée de la prison des Carmes.

Le directeur, M. Martelaer, introduisit M. Pletinckx dans une vaste chambre du rez-de-chaussée où se trouvaient trois lits ; il referma la porte, poussa le verrou et abandonna le captif à ses réflexions. Elles furent tristes et douloureuses.

De grand matin, parut M. Martelaer, qui remarqua avec peine que M. Pletinckx ne s'était pas couché, les lits étant intacts ; à la suite de quelques paroles de consolation, bien significatives par l'expression de la physionomie et le ton de celui qui les prononçait, M. Pletinckx vit qu'il se trouvait en présence d'un compatriote dévoué. C'était vrai : car M. Martelaer, en entendant le prisonnier parler d'une translation en Hollande, lui répondit avec vivacité :

— « Rassurez-vous, j'ai ici deux bons patriotes comme vous, MM. Ducpétiaux et Évrard ; si l'on vient pour vous transférer avec eux en Hollande, j'enfermerai, à double tour, dans mon bureau, les porteurs de cet ordre, et tous les quatre nous irons à Bruxelles. »

Après un langage aussi explicite, M. Pletinckx demanda à être réuni avec MM. Ducpétiaux et Évrard ; pour le moment, ce vœu ne fut pas exaucé, et le prisonnier fut enfermé dans une chambre au premier étage, longue de dix pieds, large de six, avec une fenêtre grillée, s'ouvrant sous le plafond et

d'où parvenait un peu de clarté sans rien laisser voir au dehors.

Sa solitude fut troublée seulement par les interrogatoires de l'auditeur et les visites d'un gardien lui apportant ses repas.

L'auditeur, ayant terminé sa mission, permit à M. Pletinckx d'être réuni à MM. Ducpétiaux et Évrard, qui lui apprirent que les troupes hollandaises s'étaient retirées de Bruxelles, que les Belges entrés en campagne avaient pris à leur tour l'offensive, et que la Révolution triomphait partout, excepté à Anvers, Maestricht et Luxembourg. Il connut aussi le départ du prince Frédéric pour La Haye, et l'arrivée du prince d'Orange, qui avait pris le commandement provisoire de l'armée, afin de ménager une transaction devenue impossible.

Cependant, Madame Pletinckx arrivée à Anvers rassura son mari sur le sort de leur famille et de leurs amis ; elle se concerta avec lui pour des démarches auprès de personnes influentes, tandis que d'actives sollicitations se poursuivaient en faveur de MM. Ducpétiaux et Évrard. Enfin, le prince d'Orange, à Anvers depuis le 5 octobre, où il remplaçait son frère, consentit, non à l'élargissement pur et simple des trois patriotes belges, mais à leur échange, sous condition, contre des officiers hollandais retenus à Bruxelles.

Dans la soirée du 12 octobre, au moment où M. Pletinckx et ses deux amis venaient de se mettre au lit, ils reçurent la visite nocturne du procureur du roi, M. Mestdach, qui leur annonça cette bonne nouvelle, en les invitant à passer le lendemain matin au parquet pour y signer la condition imposée, c'est-à-dire s'engager par écrit à revenir à Anvers, se mettre à la disposition du prince Frédéric, si, à Bruxelles, on

ne délivrait pas les officiers hollandais aux termes de l'échange stipulé.

Il est inutile d'ajouter qu'après des remerciements bien sincères adressés à M. Martelaar, les trois amis se rendirent au parquet où ils signèrent l'engagement convenu ; cette formalité remplie, le procureur du roi dit à M. Pletinckx que le prince d'Orange l'attendait au palais de la place de Meir.

Comme à cette entrevue intime n'assistait aucun témoin, nous allons la reproduire d'après les *Mémoires*, où nous avons déjà puisé d'utiles renseignements, tout à fait inédits. Voici ce remarquable passage du manuscrit de M. Pletinckx :

« Je me dirigeai immédiatement vers le palais où je fus annoncé et introduit auprès du prince par un officier supérieur de la *Schuttery* (M. Dubois.)

« Depuis 1814, j'étais connu de son altesse royale en ma qualité de neveu du lieutenant-général baron Evers. A mon entrée, le prince était assis devant un bureau, dit *secrétaire*, une plume à la main et ayant en face une miniature, le portrait du roi. Dès qu'il me vit, il vint à moi, m'embrassa en pleurant et, après un moment de silence ému, il me dit :

« — Eh bien ! mon cher Pletinckx, que pensez-vous de tout ce qui se passe à Bruxelles ? Où aboutira cette malheureuse révolution ?

« — Prince, il me serait très-difficile de vous donner mon opinion sur les événements de Bruxelles ; je sors à l'instant de prison, et je dois ma liberté à votre altesse royale. A peine ai-je lu de temps à autre quelque journal insignifiant.

« — Mais, ajouta le prince, vous connaissez ma proclamation. Qu'en dites-vous ? Que puis-je en espérer ? Qu'attendre de ma conduite à Anvers ? »

« — Prince, permettez-moi de me taire ; je pourrais vous offenser par la sincérité de mon langage. »

« — C'est parce que j'ai beaucoup aimé votre oncle, qui était la franchise et l'honneur personnifiés, que j'espère trouver en vous les mêmes sentiments. Je vous ai donc fait venir auprès de moi, je pouvais m'adresser à M. Ducpétiaux, mais il aurait agi en diplomate, en politique. Je veux entendre la vérité. Parlez !... »

« — En franc et loyal soldat, mon prince, le cœur sur la main... »

« — Oui, à cœur ouvert, exprimez toute votre pensée... »

« — Alors, prince, permettez-moi de vous dire que je ne comprends rien à votre proclamation. On y lit : « *le Roi, mon auguste père, m'envoie vers vous...*, et plus loin : « *je me mets à la tête de la Révolution.* » Ne valait-il pas mieux supprimer le nom du roi qui est détesté dans le pays. Ensuite, vous ne mentionnez pas le gouvernement provisoire établi à Bruxelles ; vous semblez en ignorer l'existence... »

« — Mais, dit le prince, est-ce que ma proclamation ne s'adresse pas à tous les Belges ? »

« — C'est vrai, mon prince, et par trop subtil. Les Hollandais ont qualifié les Belges de *jesuites* ; permettez-moi de vous faire observer que cette explication sent un peu le *jesuitisme.* »

Le prince se mit à rire, et ajouta : « — Je m'adresse au peuple belge entier, le gouvernement provisoire en fait partie. »

« — Votre proclamation dit textuellement : « *Je me mets à la tête des Belges.* » Quels actes viennent à l'appui de ces paroles pour donner confiance à vos amis, encore nombreux, et qui vous serviraient après un pas décisif ?... »

« — Mais j'appelle ici, autour de moi, les États-généraux, qui examineront la question. »

« — La question n'a plus besoin d'examen ; elle est tranchée. La Belgique, perdue pour votre père, vous pouvez la conserver, en devenant son roi. Le haut commerce, les grands industriels, beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée seront pour vous. Osez détacher votre cause de celle de votre père, en accomplissant un acte qui manifeste la sincérité de vos assertions à la face du pays et de l'Europe. La Hollande et la Belgique peuvent vivre prospères et séparées, sans que la Belgique soit exploitée ni sacrifiée... »

« Le prince m'avait écouté avec beaucoup d'attention ; après un moment de silence, il me demanda :

« — Que voudriez-vous donc ? Que dois-je faire ? »

« J'étais mis au pied du mur. Je le regardai en hésitant.

« — Monsieur le conseiller, ajouta-t-il, voyons, à ma place, que feriez-vous ? »

« Je ne répondis pas. Il me dit avec une certaine vivacité :

« — Allons ? vous m'avez promis d'être franc. Dévoilez votre pensée. Parlez... »

« — Je le répète, Prince, il faut un grand acte. »

« — Lequel ? Voyons ! »

« Je répondis lentement en accentuant chacune de mes paroles :

« — Voici ce que je ferais, si j'avais l'honneur d'être le prince d'Orange et le désir de devenir le roi des Belges. Anvers et la citadelle sont au pouvoir des troupes hollandaises : la flotte est là qui menace la ville ; je m'emparerais de l'une et de l'autre ; puis je proclamerais ma coopération à la cause de la Révolution ; je reconnaitrais le Gouvernement provisoire et j'attendrais les événements. »

« — Mais comment s'emparer de la citadelle et de la flotte? Mon frère revient demain... »

« — Demain! le temps presse. Invitez-le à déjeuner avec le général Chassé et M. Kauffmann, le commandant de la flotte; si vous voulez que je vous serve, je viendrai avec quelques hommes déterminés pour les arrêter et les conduire à la frontière... »

« Par un mouvement brusque, le prince se jeta en arrière, et, les bras croisés sur la poitrine, me dit avec colère :

« — Savez-vous bien, Monsieur, que je puis vous faire enfermer dans la prison de laquelle vous venez de sortir! »

« — Oui, prince, je le sais; mais vous m'avez demandé l'expression fidèle, sans réserve, de ma pensée. Me punirez-vous de vous avoir obéi? De votre part, un pareil acte est impossible, puisqu'il serait déloyal. »

« — Et pourtant, Monsieur, vous me conseillez de fouler aux pieds le respect, la fidélité que je dois à mon père, l'amitié que je porte à mon frère!... »

« — Prince, il s'agit d'une couronne. Si vous cédez aux considérations de famille, vous la perdez. Si, au contraire, vous faites cause commune avec les Belges en rompant avec la Hollande, vous réglez sur notre pays que vous sauvez des épreuves qu'il aura peut-être à subir. »

« Le prince, quoique plus calme, mais toujours ému, versa quelques larmes. Me prenant de nouveau dans ses bras, mais sans rien promettre, il me pria de le servir à Bruxelles et dans notre armée.

« Je lui répétai ce que je lui avais dit en l'escortant jusqu'à Vilvorde, le 5 septembre 1830, lors de son départ de Bruxelles, à la suite de la sinistre entrée du 3. En galopant à côté de lui dans la plaine de Monplaisir, comme je précé-

dais les cavaliers sous mes ordres, il m'avait demandé de le servir et de décider les Belges à renoncer aux couleurs brabançonnnes, je lui répondis : « Personne ne peut mieux vous servir que vous-même. Venez ouvertement à nous, et tous les bras s'ouvriront pour vous recevoir. »

» Là se termina cette entrevue, à la fin de laquelle le prince fit un dernier appel à mon concours, en invoquant la mémoire de mon oncle ; mais me voyant inébranlable, il me congédia (1).

» Je rejoignis Ducpétiaux et Évrard, et nous partîmes pour Bruxelles où notre première visite fut pour les membres du gouvernement provisoire. On nous embrassa, on nous félicita. Je ne puis pas désigner toutes les personnes qui se trouvaient réunies ; je citerai pourtant M. le comte Félix de Mérode et M. de Potter.

» J'indiquai les conditions imposées à notre retour, en montrant une copie de l'engagement laissé à M. Mestdach. Enfin, j'obtins un ordre pour la délivrance des officiers hollandais retenus à la prison des Petits-Carmes ; au lieu de trois, j'en fis élargir quatre, MM. Genouwski, lieutenant-colonel, van Borstel, major de cavalerie, d'Auffignies, lieutenant de lanciers, de Bruyn, lieutenant de cavalerie. Ces officiers me laissèrent un engagement d'honneur semblable à celui que nous avions pris à Anvers, engagement que je remis aux membres du gouvernement provisoire. Dès lors, nous étions

(1). M. de Bast, l'ancien agent du roi Guillaume II, dînant un jour à Bruxelles avec un de mes parents par alliance, s'exprima ainsi sur mon compte :

« Dans une conversation rétrospective à La Haye sur les événements de 1830, le roi m'a dit, il y a quelques jours :

« Si j'avais suivi les conseils de Pletinckx, je serais roi des Belges. »

entièrement rassurés, nous avons la certitude de conserver notre liberté.

A l'appui de ces faits, voici une pièce authentique, émanée du chef du parquet du tribunal d'Anvers. Cette pièce, que nous avons sous les yeux et qui est revêtue du sceau officiel du magistrat qui l'a écrite, toute entière de sa main et signée, la voici :

« Le soussigné, Procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Anvers, certifie par la présente qu'en vertu des ordres de S. A. R. Monseigneur le Prince d'Orange, le sieur Charles-Joseph Pletinckx a été mis en liberté.

« Prions les autorités civiles et militaires de laisser librement passer ledit sieur Charles-Joseph Pletinckx, et de lui donner aide et protection au besoin.

« Anvers, ce 11 octobre 1830.

« *Le Procureur du Roi,*

« (Signé) MESTDACH. »

On le voit, l'arrestation illégale du parlementaire ne fut pas seulement un abus de la force et une infraction au droit des gens, reçu même dans les luttes les plus acharnées, mais l'intervention du chef du parquet d'Anvers donne à cet acte un caractère qu'il est inutile de faire ressortir pour montrer l'importance du rôle rempli par M. Pletinckx.

X

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — NOMINATION DE M. PLETINCKX AU GRADE DE COLONEL DE CAVALERIE. — COMMANDEMENT DU 1^{er} RÉGIMENT DE LANCIERS. — ÉTAT DE L'ARMÉE EN HOLLANDE ET EN BELGIQUE. — CAMPAGNE D'ANVERS. — SITUATION POLITIQUE. — ACTES MILITAIRES DE M. PLETINCKX. — CASERNE D'ANVERS. — APPEL A L'OPINION PUBLIQUE, BROCHURE EN 1831. — ÉPISODE DU LANCIER CASTELEYN.

Cette notice a pour but de rendre à M. Pletinckx la justice qui lui est due, en retraçant ses actes, en faisant servir la biographie à compléter l'histoire. Voilà le meilleur moyen de le classer à son rang *d'ouvrier de la première heure*, et de le montrer, avant comme après septembre 1830, un des chefs militaires de la Révolution.

Pour ce véridique hommage, nous en appelons avec confiance aux souvenirs de la garde bourgeoise de Bruxelles dès le 26 août, et à la formation de l'armée pour laquelle il sut discipliner un excellent régiment de cavalerie (le 1^{er} régiment de lanciers); enfin, nous invoquons sa belle carrière

qui n'a été, qui n'est qu'un long et patriotique dévouement.

Nous ne faisons point ici une œuvre de fantaisie ; nous n'écrivons pas un roman ; et les acteurs ainsi que les témoins du grand drame de 1830 sont trop nombreux avec des réminiscences trop fidèles, trop vivaces, pour que l'on puisse dénaturer les faits, ni donner aux hommes des proportions mensongères.

Or, nous avons renoué la chaîne des événements dont M. Pletinckx a été le principal anneau avant l'arrivée à Bruxelles de M. le baron Emmanuel d'Hooghvorst, devant lequel il s'effaça avec la plus généreuse abnégation. Eh bien ! la même initiative que les Hollandais qualifièrent de *dictature*, M. Pletinckx l'exerça du 19 au 23 septembre 1830, avant la nomination de don Juan van Halen au commandement supérieur des forces actives de la Révolution.

Survint ensuite son mandat de parlementaire, mandat qui aboutit à une arrestation illégale avec captivité infligée au mépris du droit des gens. Cette arrestation et cette captivité empêchèrent M. Pletinckx de participer :

1° A la journée décisive du 26 septembre, qu'il avait si bien préparée, comme chef de l'aile gauche de l'attaque à diriger contre le Parc ;

2° A la formation du Gouvernement provisoire où sa place se trouvait marquée (1) ;

3° A l'organisation du Comité préposé au Ministère de la Guerre.

(1) Cette opinion a été exprimée par M. Charles Rogier, alors gouverneur de la province d'Anvers ; ayant à dîner M. le colonel Pletinckx, il lui dit :

« Je regrette que votre arrestation, en vous éloignant de l'hôtel de ville de Bruxelles, vous ait empêché de faire partie du gouvernement provisoire. Votre concours et vos antécédents militaires nous auraient bien secondés. »

Toutefois, le Gouvernement provisoire reconnut les titres de M. Pletinckx à une récompense nationale qu'il avait si bien méritée ; il le nomma *colonel de cavalerie* par un décret en date du 18 octobre 1830. Quelques jours après, le 4 novembre, M. Pletinckx fut attaché comme colonel au 1^{er} régiment de lanciers, dont la formation et l'organisation furent confiées à M. le général-major de Marneffe. Au fond, il y avait urgence ; car, depuis le bombardement d'Anvers, du 27 au 28 octobre, une collision devenait plus que jamais imminente. On ne pouvait pas encore pressentir la cessation momentanée des hostilités, proposée par les représentants des grandes puissances, réunis à Londres en conférence diplomatique sur l'appel du roi Guillaume, réclamant l'exécution des traités de 1815 et demandant même le concours actif des forces britanniques.

Les révolutions ne naissent pas adultes ; et une armée solide, à la hauteur de sa mission, ne saurait s'improviser à la suite de ces perturbations sociales où chacun aspire à commander, sans se résigner à cette obéissance qui constitue le premier élément de force militaire. Il est vrai que les généraux des troupes hollandaises avaient commis de nombreuses fautes dont les patriotes belges avaient su largement profiter ; mais on préparait à La Haye les éléments d'une revanche sérieuse ; et M. Pletinckx qui connaissait la fermeté de caractère de Guillaume, les sentiments du prince d'Orange, ainsi que les projets du prince Frédéric, se voua sans réserve à discipliner le 1^{er} régiment de lanciers.

Voici comment le colonel P. A. Huybrecht, dans son *Histoire politique et militaire de la Belgique, 1830-1831*, apprécie la situation respective de la Hollande et des pro-

vinces méridionales, affranchies après les luttes de septembre et d'octobre :

« Par le fait de la Révolution, la Hollande garda un solide noyau d'armée qu'elle pouvait doubler avec les cadres rentrés de Belgique.

« La Belgique, au contraire, n'avait pas d'armée. Elle possédait une riche pépinière de soldats, mais des cadres insuffisants pour une organisation régulière. Là était pour la Révolution la pierre d'achoppement.

« En remplacement des autorités hollandaises, qui s'étaient effacées dès le début de l'insurrection, il se forma spontanément un comité de sûreté, transformé peu après en gouvernement provisoire. La garde communale, pareille à notre garde civique, avait fait place à des gardes bourgeoises constituées irrégulièrement et dépourvues d'uniforme. Le Comité nomma au commandement de ces gardes et des volontaires qui accouraient de toutes parts à la défense de Bruxelles, le baron d'Hooghvorst qui, à mesure que la situation devenait plus périlleuse, fut remplacé d'abord par le comte van der Meere, puis par don Juan van Halen, officier espagnol, réfugié en Belgique (1).

« Le comte van der Meere, capitaine d'infanterie, retiré du service depuis dix ans, avait acquis une certaine notoriété en dissipant une belle fortune. Il fut le premier qui s'établit au ministère de la guerre, et organisa une administration telle quelle, où il installa tout ce qu'il y avait de plus

(1) Nous citons textuellement ce passage de l'*Histoire militaire* du colonel Huybrecht, oubliant la position acquise, dès le 26 août et le 22 septembre, à M. Pletinckx, qui s'était adjoint M. Fleury-Duray. On voit quelle lacune se trouve comblée par notre notice.

aventureux parmi les combattants de septembre. Il commença par se donner le grade de colonel (1) et fit un grand nombre de nominations des plus hasardées.

» Après la retraite du prince Frédéric, le Gouvernement provisoire, assailli de sollicitations pour des grades dans l'armée, avec des prétentions exorbitantes, confia le Département de la Guerre à un de ses membres, M. Jolly, qui fut nommé colonel. M. Jolly avait servi peu de temps comme lieutenant du génie dans l'armée des Pays-Bas ; mais, dominé par des goûts d'artiste, il avait abandonné une carrière pour laquelle il se sentait peu de disposition. M. le colonel Jolly, de concert avec le général Goethals, officier distingué d'infanterie, bon administrateur, procéda à la réorganisation des anciens régiments d'infanterie, à la création de quelques régiments de cavalerie et de quelques batteries d'artillerie.

» Malheureusement, cette organisation fut, peu après, paralysée dans son essor, lorsque l'on fit servir l'armée d'instrument au parti orangiste, en corrompant ses chefs et en la divisant en deux camps, dont l'un obtenait toutes les faveurs et dont l'autre subissait toutes les disgrâces. Les suites de cette division se sont prolongées de longues années après l'arrivée du Roi. »

Ces observations aussi vraies que fondées justifient ce que nous avons dit au sujet des inconvénients dont M. Pletinckx eut à souffrir.

On objectera peut-être que M. Pletinckx n'avait eu dans l'ancienne armée que le grade de sous-lieutenant de cavalerie. Nous répondrons qu'il avait servi depuis 1814 jusqu'à 1827, qu'il avait fait la grande guerre, en se distinguant

(1) M. le comte van der Meere agissait comme *directeur du personnel*.

d'abord à Waterloo, puis durant la campagne de France, enfin, à Java, en qualité d'officier d'ordonnance d'une sommité militaire, le général van Gheen.

N'oublions pas, d'ailleurs, que sa vocation prononcée pour la carrière des armes était chez lui une tradition de famille, un instinct inné, qu'avaient entretenu, affermi, développé les glorieux services de ses deux oncles, les lieutenants-généraux baron Evers et vicomte Domon. Dès son enfance, il se les était proposés pour modèles, et il aspirait à les imiter, à les suivre.

Cette vocation guerrière, devenue une passion, le préoccupait sans cesse. Éducation et instruction, tout le portait à étudier, à pratiquer les vrais principes de l'art militaire, à se conformer à cette forte discipline dont il a été le fidèle représentant dans l'armée des Pays-Bas, de 1814 à 1827, comme dans l'armée belge, de 1830 à 1857, et dont il reste le type à la tête de la garde civique de Bruxelles, depuis près de seize années consécutives.

Nous pouvons, par conséquent, l'affirmer, son absence et sa captivité, du 26 septembre au 14 octobre 1830, ne furent pas seulement une source d'inconvénients pour lui; elles laissèrent une lacune dans l'organisation militaire des forces actives de la Révolution.

Au lendemain des journées de Septembre, et surtout avec les brillants succès de la campagne d'Anvers, les considérations que nous exprimons ici, n'étaient pas même entrevues. On croyait alors, comme dans toutes les révolutions triomphantes, qu'il suffit d'avoir des volontaires électrisés par le patriotisme. On avait foi dans les levées en masse, ayant lieu aux accents de la *Marseillaise* ou de la *Brabançonne*, une blouse, un fusil, un sabre, une pique, et le premier chef

venu, tout semblait dit pour inscrire la victoire à l'ordre du jour.

En même temps, la plupart des membres du Gouvernement provisoire partageaient cette conviction contre laquelle ne pouvait protester M. Jolly, ayant peu de goût pour une carrière à laquelle il avait renoncé par suite de sa vocation d'artiste.

Néanmoins, reconnaissons le merveilleux élan des volontaires belges et les grands résultats qu'ils obtinrent ; en voici l'*esquisse historique*, tracée par un homme d'action, racontant ce qu'il avait vu, et dont il pouvait dire : *quorum pars fui*:

« Le 28 septembre 1830, s'ouvrirent les opérations de ce que l'on appelle la *Campagne d'Anvers*, qui se termina, au bout de *vingt-neuf jours*, par le bombardement de cette ville et, peu après, par une sorte de demi-armistice.

» Campagne extraordinaire où de faibles détachements de volontaires déterminés, *cent* ou *deux cents* hommes, n'ayant pas même un cheval, harcelèrent en tirailleurs un corps d'armée de dix à douze mille hommes, munis d'artillerie et de cavalerie. Cette armée fut vaincue dans toutes les rencontres. On vit les volontaires belges prendre des forts et des villes, Liège et Anvers, passer des fleuves et forcer des ponts sous le feu d'un ennemi trois fois plus nombreux et repoussé jusqu'à ses frontières. Ainsi furent délivrées trois provinces avec occupation d'un rayon de plus de vingt lieues d'étendue. »

Ajoutons que, dans cette campagne si habilement dirigée par les généraux Niellon et Mellinet, opérant leur jonction à Anvers, tombèrent en héros le comte Frédéric de Mérode, mortellement blessé à Berchem, et Jenneval, l'auteur des paroles de la *Brabançonne*.

Jenneval est un pseudonyme que le fils du chevalier Dechez, ancien capitaine dans l'armée française sous l'Empire, avait pris à la suite de revers de fortune, lorsqu'il embrassa la carrière dramatique pour entrer comme acteur au théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles.

Les vers de la *Brabançonne*, devenue le chant national de la Belgique de septembre, une autre *Marseillaise*, sans qu'il s'y rattache de pénibles souvenirs comme à l'œuvre de Rouget de l'Isle, les vers de la *Brabançonne* ont popularisé parmi nous le nom de Jenneval et celui de son digne collaborateur, van Campenhout, qui a marqué d'une véritable inspiration lyrique sa composition musicale.

Quant au comte Frédéric de Mérode, on peut visiter dans l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule à Bruxelles le magnifique tombeau que notre grand sculpteur, Guillaume Geefs, a empreint du double caractère du génie et du patriotisme. Enfin, rappelons les éloquentes paroles par lesquelles M. Charles Rogier peignit le deuil de la patrie, lorsque le cercueil de l'héroïque volontaire de Berchem fut descendu dans la fosse :

« Ici repose Frédéric de Mérode, atteint d'une balle hollandaise... Quel devoir impérieux poussait notre infortuné compatriote à affronter la mort, le forçait à parcourir une distance de 80 lieues, en abandonnant une existence brillante ? Ce qui le poussait, c'était la passion des âmes généreuses, un amour vif et désintéressé de la liberté. A peine avait-il touché le sol de la Belgique qu'on le vit modeste et sans faste se porter au rang le plus périlleux des combattants... Peut-être, la Providence a-t-elle voulu qu'à côté de tant d'humbles dévouements, le sacrifice d'une grande existence vint sanctifier notre Révolution. Le comte Frédéric de Mérode

appartenait à une famille dont l'histoire a, dès longtemps, accueilli le nom : Qu'il emporte cet insigne honneur, et nous, cette consolation, que ce nom se rattache désormais à l'un des fastes les plus glorieux de la civilisation moderne et de la liberté! »

Reprenons maintenant notre récit, interrompu par le double hommage que nous venons de rendre à Jenneval, le Tyrtée de la Révolution de septembre, et au comte Frédéric de Mérode, un des martyrs de notre indépendance.

Tandis que le général-major de Marneffe formait et organisait le 1^{er} régiment de lanciers, et que M. Pletinckx, comme colonel de ce corps, secondait son chef de brigade et consacrait toute son activité, toute son expérience à sa nouvelle famille militaire, avec laquelle il s'identifiait d'âme et de cœur, il nous faut interrompre un instant notre œuvre de biographe et rentrer dans le domaine général de l'histoire. Un retour en arrière est indispensable afin de résumer les événements politiques, accomplis depuis les journées de septembre 1830, à Bruxelles ainsi qu'à La Haye. Ces événements ont eu, ont encore trop d'importance sur les destinées de la Belgique, notamment par l'intervention de la conférence diplomatique de Londres, pour ne pas les expliquer dans cette notice, de manière à mettre en relief la neutralité permanente assurée au pays, qui durant tant de siècles avait servi de champ de bataille aux grandes puissances de l'Europe.

Le 4 octobre 1830, le gouvernement provisoire avait promulgué à Bruxelles ce décret :

« I. Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueront un État indépendant.

» II. Le comité central s'occupera au plus tôt d'un projet de Constitution.

» III. Un congrès national, où seront représentés tous les intérêts des provinces, sera convoqué. Il examinera le projet de Constitution belge, le modifiera en ce qu'il jugera convenable, et le rendra, comme constitution définitive, exécutoire dans toute la Belgique. »

La rédaction de ce projet de constitution fut confiée à une commission composée de MM. de Gerlache, *président*, van Meenen, *vice-président*, J.-B. Nothomb, *secrétaire*, Joseph Lebeau, *secrétaire adjoint* ; les autres membres étaient MM. Balliu, Blargnies, Charles de Brouckere, Paul Devaux, Dubus, Thorn, Tielemans, Zoude (de Namur).

Dès sa première séance, 12 octobre 1830, la commission agita cette question :

Faut-il prendre pour base du projet de Constitution la forme *monarchique* ou *républicaine* ?

MM. Nothomb, Tielemans, van Meenen demandèrent d'abord le règlement des principes de liberté politique et d'organisation du pouvoir, en réservant pour le couronnement de l'œuvre la forme même de gouvernement. Les autres membres, au nombre de neuf, insistèrent sur un choix immédiat entre la monarchie et la république. Leur opinion prévalut : le même jour, huit voix contre une se prononcèrent pour la monarchie. Dans les séances suivantes, furent arrêtées les bases de la Constitution dont le projet de rédaction, œuvre de MM. Paul Devaux et J.-B. Nothomb, reçut, le 25 octobre 1830, la sanction de la commission qui n'y fit que des changements sans importance. Enfin, le 28 octobre, fut publié ce document, digne pierre d'attente de l'édifice de

la nationalité belge, assise sur ces quatre grandes libertés lui servant de bases fondamentales :

CULTES, ENSEIGNEMENT, PRESSE, ASSOCIATION.

En même temps se déroulèrent les divers épisodes de la glorieuse campagne dite *d'Anvers*, que nous avons résumée plus haut.

Vingt-neuf jours avaient suffi à tant de résultats. La Belgique se trouvait libre, affranchie par le courage de ses volontaires, que le patriotisme avaient électrisés en leur donnant la victoire à Bruxelles, à Lierre, à Waelhem, à Berchem, à Anvers.

Les troupes hollandaises, malgré la supériorité de nombre, d'armement, d'organisation, de discipline, n'occupaient plus que la citadelle d'Anvers, les forts de Lillo, de Liefkenshoek et les villes de Maestricht et de Luxembourg.

Les destinées de la Révolution de septembre étaient donc accomplies; un retour en arrière devenait aussi impossible qu'une éventualité de transaction, surtout depuis le bombardement de la ville d'Anvers.

Selon le langage de M. J.-B. Nothomb dans son remarquable *Essai sur la Révolution belge* : (1)

« Ce fut une nuit terrible que celle du 27 au 28 octobre, terrible à Anvers, terrible à Bruxelles même. Une vaste lueur rougeâtre, reflet éloigné de cette scène d'horreur, se dessinait à l'horizon, et le vent nous apportait le bruit expirant des canons des forts et des frégates. Le Gouvernement provisoire avait établi son siège dans l'ancien palais des États-

(1) *Essai sur la Révolution belge*, par J.-B. Nothomb, un vol. in-8°, Bruxelles, Meline, libraire-éditeur, 1833.

généraux à Bruxelles; du haut du péristyle, il pouvait en quelque sorte assister à l'incendie d'Anvers. Fidèle à la marche qu'il avait adoptée, il ne crut pas, même en présence d'un événement aussi déplorable, pouvoir s'arroger un droit réservé au Congrès national. »

En effet, tout se préparait pour l'élection de l'immortelle assemblée à laquelle il a été donné de *fonder une nation sur la sol où elle ne trouvait que l'emplacement d'un peuple.*

Nous devons le proclamer aujourd'hui, en 1873, après plus de quarante-deux années de résultats non interrompus, le Congrès belge a été plus heureux dans son œuvre que la grande assemblée constituante de France, en 1789.

A quoi tient cette différence de destinées entre la France, donnant l'exemple au monde, et la Belgique s'inspirant de l'initiative de ses voisins du midi? A quoi surtout se rattache le contraste que présentent les Révolutions de juillet et de septembre 1830?

En réponse à cette question, nous dirons qu'à Bruxelles et en Belgique rien ne fut abandonné au hasard, ni par le Gouvernement provisoire, ni par le Congrès national. A Bruxelles, pas de charte bâclée en quelques jours: on se garda bien d'élever un trône à la hâte en lui donnant pour appui les pavés des *Barricades*; aussi, chaque année, dans son cours, affermit et consolide en Belgique la Constitution et la Dynastie.

Certainement, les grandes journées de Paris avaient exercé une influence décisive sur l'explosion du 25 août à Bruxelles, au théâtre royal de la Monnaie, explosion qui aboutit aux journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

Mais répétons la déclaration de M. J.-B. Nothomb; un des

principaux acteurs et le meilleur historien de cette mémorable époque :

“ La Révolution de septembre n'a été ni un accident, ni un plagiat. ”

Du reste, il n'y a qu'à suivre la marche régulière des élections relatives à la formation du Congrès national, pour comprendre la maturité de patriotisme, qui présida à ce grand acte politique en montrant que le bon sens belge se trouvait réellement préparé à la pratique du *self-government*.

Les élections des deux-cents *membres titulaires* du Congrès avec un pareil nombre de *suppléants* répondirent aux espérances du Gouvernement provisoire et aux besoins de la situation, comme aux vœux du Pays.

Au 1^{er} janvier 1829, d'après le dernier recensement, la population des neuf provinces belges, y compris le Limbourg et le Luxembourg avec les districts qui devaient plus tard en être cédés, s'élevait à 3,905,235 habitants. Sur les listes, se trouvèrent inscrits 45,000 électeurs parmi lesquels figuraient les censitaires des villes et des campagnes, ainsi que les capacités exemptes du cens, et composées des conseillers des cours, juges des tribunaux, juges de paix, avocats, avoués, notaires, ministres des différents cultes reconnus par l'État, officiers supérieurs depuis le grade de capitaine inclusivement, docteurs en droit, en sciences, en lettres et en philosophie, en médecine, chirurgie et accouchements.

La quotité du cens électoral, fixé par l'arrêté du 10 octobre 1830, ayant provoqué des réclamations de la part des populations rurales, le Gouvernement provisoire réduisit de moitié le cens pour les campagnes, et ajourna les élections au 3 de novembre 1830. Les électeurs devaient se réunir au chef-lieu du district administratif où ils avaient leur domicile.

Tout citoyen âgé de 25 ans accomplis, né Belge ou ayant reçu l'indigénat, pouvait être élu député au Congrès à condition d'être domicilié en Belgique. Aux indigènes se trouvaient assimilés les étrangers ayant établi leur domicile dans nos provinces avant la formation du royaume des Pays-Bas et ayant continué d'y résider. Aucune condition d'éligibilité ne leur était imposée, et une indemnité mensuelle se trouvant acquise à chaque député pendant sa participation aux travaux du Congrès, on peut dire que jamais les droits individuels de chaque citoyen n'avaient été mieux garantis.

Sous ces divers rapports, la Belgique de septembre 1830 l'emporta sur la France de 1789 et de 1830.

Remarquons aussi que toutes les forces vives de la nation se trouvèrent représentées au sein du Congrès, qui ouvrit sa session, dans l'ancien palais des États-généraux à Bruxelles, sous la présidence de M. Jean-François Gendebien, père, doyen d'âge, lequel avait siégé au Congrès de 1790, lors de la *Révolution brabançonne*.

Enfin, constatons un fait exceptionnel et vraiment extraordinaire, c'est que des partis en minorité et qui se trouvaient presque en état d'hostilité avec l'opinion de la masse des membres du Congrès, y furent librement représentés, comme les *Orangistes* et les *Républicains*.

A la première séance, 10 novembre 1830, assistèrent cent cinquante-deux députés (sur deux cents), et M. de Potter, comme le membre le plus âgé du Gouvernement provisoire, prononça le discours d'ouverture.

Après avoir rappelé à grands traits les griefs, qui avaient provoqué leur redressement en aboutissant à l'explosion des mois d'août et de septembre 1830, M. de Potter signala les différents actes du Gouvernement provisoire, lequel était né

de la force même des circonstances, en s'efforçant de pourvoir aux premières exigences de l'État. L'orateur eut occasion de rappeler :

« L'abolition de l'odieux impôt de l'abatage ; l'entière publicité rendue aux procédures en matière criminelle, l'institution du jury solennellement promise et de nouvelles garanties assurées aux prévenus traduits devant les cours d'assises ; la suppression de la bastonnade ; les élections populaires des bourgmestre et des échevins, membres des régences ; la nomination directe des députés au Congrès national ; la suppression de la direction générale de la police, l'absence de la haute police et la réforme de la loterie ; les comptes et les budgets des communes publiés sans voiles ni réticences, enfin, la liberté pleine et entière donnée aux cultes, aux opinions, à la presse, à l'enseignement, au droit d'association. »

A ce tableau si consolant des résultats accomplis en si peu de temps à l'intérieur du Pays, M. de Potter put avec une satisfaction légitime faire succéder le résumé de la situation où se trouvait la Belgique vis-à-vis des puissances étrangères.

Dès les premiers jours du mois d'octobre 1830, le roi Guillaume avait invoqué les traités de Paris et de Vienne, en réclamant l'intervention active de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, c'est-à-dire des cinq puissances signataires de ces traités ; il avait même demandé le concours armé des forces anglaises dans les provinces méridionales des Pays-Bas.

Lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, répondit qu'il était trop tard pour envoyer des troupes, mais qu'une conférence diplomatique allait se réunir à Londres pour s'occuper de la question *hollando-belge*.

Cette conférence se réunit effectivement, et, le 4 novembre

1830, ses membres, le prince Esterhazy (*Autriche*), le prince Maurice de Talleyrand (*France*), Lord Aberdeen (*Grande-Bretagne*), le baron de Bulow (*Prusse*), le comte Matuszevic (*Russie*), signèrent un protocole qui, au nom de leurs cours respectives, proposait aux Belges et aux Hollandais la cessation des hostilités, en assignant à la Hollande, *comme ligne de l'armistice, les limites qu'elle avait avant la réunion, à savoir avant le traité de Paris du 30 mai 1814, et en réservant à la conférence le droit de faciliter la solution des questions politiques.*

Le gouvernement provisoire adhéra, le 10 novembre 1830, à ce protocole ; et, dans la même journée, M. de Potter put dire au Congrès :

« Nous avons reçu des cinq grandes puissances des communications récentes et officielles, dont nous sommes heureux de vous faire part ; ces communications confirment pleinement les assurances précédemment données ; elles nous font espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, l'évacuation, sans *condition aucune*, de tout le territoire de la Belgique.

« Messieurs, vous allez achever et consolider notre ouvrage. Fondez l'édifice de notre prospérité future sur les principes de la liberté de tous, de l'égalité de tous devant la loi et de l'économie la plus sévère. Que le Peuple soit appelé à profiter de notre Révolution ! Les charges de l'État diminuées dans le sens de ses vrais besoins... Et nous, Messieurs, en quelque position que nous soyons placés, nous soutiendrons de tous nos vœux, de tous nos moyens, de tous nos efforts, cette œuvre patriotique, trop heureux, après son entier succès, de nous confondre dans les rangs de ce Peuple, qui aura tout à la fois vaincu et assuré les bienfaits de la victoire ! Au nom du Peuple belge, le Congrès national est installé. »

Le 11 du mois de novembre, le Congrès s'occupa de la formation de son bureau définitif. *Président*, M. le baron Érasme Surllet de Chokier; *Vice-Présidents*, MM. les barons de Gerlache et de Stassart; *Secrétaires*, MM. Liedts, vicomte Charles Vilain XIII, J.-B. Nothomb et Forgeur.

Il fut décidé que tous les votes seraient émis à haute voix :
« *Mesure courageuse et pleine de fermeté, digne de la loyauté traditionnelle du Peuple belge* (1), selon la remarque d'un consciencieux historien.

Le lendemain, 12 novembre, le président du Congrès annonça à l'assemblée une communication importante de la part du Gouvernement provisoire, et M. Charles Rogier, introduit dans la salle des séances, lut la déclaration suivante :

« Le Gouvernement provisoire, ayant reçu notification de la constitution du Congrès, vient remettre à cet organe légal et régulier du Peuple Belge le pouvoir qu'il a exercé depuis le 24 septembre 1830, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. Il dépose sur le bureau du Président la collection des actes et arrêtés que la nécessité des circonstances l'a déterminé de prendre. »

M. Charles Rogier s'étant retiré, la discussion s'ouvrit sur la ligne de conduite que le Congrès devait suivre, et d'unanimes applaudissements accueillirent cette proposition de M. le baron de Stassart :

« Il ne peut y avoir de vacance pour le pouvoir exécutif; il faut le déléguer sur-le-champ. Je ne connais pas de citoyens plus dignes de cette délégation que les membres du Gouvernement provisoire. »

(1) *Histoire du Congrès national de Belgique, ou de la fondation de la Monarchie belge*, par Théodore Juste, 2 volumes in-8°, Bruxelles, 1850, 1^{er} volume, page 74.

Le pouvoir fut immédiatement délégué aux éminents patriotes qui en avaient fait un si noble usage, et le bureau leur transmit cette résolution :

« Le Congrès National, appréciant les grands services que le Gouvernement provisoire a rendus au Peuple Belge, nous a chargés de vous en témoigner et sa vive reconnaissance et celle de la Nation, dont il est l'organe ; il nous a chargés également de vous manifester son désir, sa volonté même de vous voir conserver le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par le Congrès. »

Voici la réponse des hommes de cœur et de dévouement auxquels s'adressait ce témoignage de confiance :

« Le Gouvernement provisoire, soumis à la volonté nationale, continuera d'exercer le pouvoir exécutif jusqu'à ce que le Congrès l'ait remplacé par un pouvoir définitif. Il est heureux et fier de se voir confirmé dans ses hautes et difficiles fonctions par l'assentiment du Congrès national. »

Cette pièce était signée par MM. Charles Rogier, *président du jour*, Alexandre Gendebien, Félix de Mérode, Jolly, Vanderlinden et de Coppin. (MM. Sylvain van de Weyer et le baron d'Hooghvorst, absents de Bruxelles, y adhérèrent plus tard). Quant à M. de Potter, mécontent de la marche trop modérée, selon lui, du Congrès, il envoya sa démission, qui fut communiquée à l'assemblée dans sa séance du 15 novembre.

A présent, le Congrès fidèle à son mandat, à sa haute mission, poursuivra ses immortels travaux avec une infatigable activité, sans qu'il se manifeste ni lutte, ni tiraillement, aucun conflit entre le pouvoir constituant et le pouvoir exécutif.

Ces deux représentations vraiment légales de la Belgique de septembre ne sont pas seulement unies par la communauté de vues et de sentiments, leurs liens reposent encore sur une confiance réciproque, confirmée par la sainteté du but auquel tendent le Gouvernement provisoire et le Congrès.

Ainsi, dans sa séance du 18 novembre 1830, à l'unanimité des *cent-quatre-vingt-huit membres présents*, l'assemblée proclama *l'indépendance du Peuple Belge sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique*.

Le 22 novembre 1830, *cent-soixante-quatorze* suffrages se prononcèrent pour la *monarchie héréditaire et constitutionnelle* CONTRE *treize votes en faveur de la république* ; enfin, le 24 novembre, le Congrès déclara *les Princes de la maison d'Orange-Nassau à jamais exclus de tout pouvoir en Belgique* par 161 voix contre 28.

Sur cette *table rase*, œuvre de l'assemblée nationale de Belgique, et que la *Conférence diplomatique* avait dû reconnaître à Londres pour ne pas troubler la paix de l'Europe, il ne restait plus qu'à inscrire un nom de roi ; mais avant de compléter le récit des travaux du Congrès, il nous reste à terminer la partie du X^e chapitre, relative aux actes personnels de M. Pletinckx.

On n'a point oublié que, sous les ordres de son chef de brigade, M. le général-major de Marneffe, à la fin de 1830 et au commencement de 1831, M. Pletinckx commandait le 1^{er} régiment de lanciers, dont les escadrons se trouvaient cantonnés dans des villages situés aux environs d'Anvers.

A cette époque, et surtout au mois d'avril 1831, presque chaque jour, des troubles se succédaient dans l'intérieur de la ville d'Anvers, à la suite des provocations fomentées par les Orangistes de plus en plus audacieux et remuants.

Voici ce que M. Pletinckx dit à cet égard dans ses *Mémoires*, dont nous faisons une nouvelle citation :

« Déjà, plusieurs corps de volontaires, que l'on avait fait revenir de la frontière pour les habiller, étaient arrivés à Anvers ; mais sous l'influence des adversaires de la Révolution, aucun de ces corps n'avait voulu entrer dans les casernes ; on fut obligé de loger les soldats et les sous-officiers chez les habitants.

« Il nous revint ainsi, de Westwezel, un détachement d'environ 1,500 hommes, sous les ordres d'un major français. Ce qui avait eu lieu se produisit de nouveau ; les soldats refusèrent d'occuper les casernes qu'on leur désignait ; ils mirent leurs armes en faisceaux et menacèrent de prendre leurs logements *militairement*.

« Un aide de camp du général Tieken de Terhove, commandant en chef de l'armée de l'Escaut, arriva auprès de moi, au galop de son cheval, lancé à fond de train, et me remit l'ordre de cet officier général, me chargeant d'expulser d'Anvers cette troupe et de la diriger en trois colonnes sur Boom, Malines, Lierre.

« J'arrivai à l'entrée de la place de *Meir* à la tête de mon 1^{er} escadron, tandis que deux autres de mes escadrons débouchaient à la fois aux principales issues du terrain sur lequel je devais traduire en fait les instructions du général Tieken de Terhove.

« Je me portai avec un trompette au centre de la place jusque sur le front de bandière des volontaires, et là ayant fait venir à moi le major qui les commandait, je lui communiquai les ordres que j'avais reçus.

« Aussitôt cet officier me répondit qu'il allait faire prendre les armes par sa troupe ; mais avant qu'il passât de la menace

à l'exécution, je pris un pistolet dans mes fontes et je lui dis :

» Major, si vous faites un pas, un mouvement, si vous prononcez un mot, je vous brûle la cervelle. Mettez votre épée au clair et répétez à haute voix les commandements que je vous dicte. »

» Pris à l'improviste et tout à ma discrétion, le major ordonna, effectivement, à ses gens de défiler devant mes escadrons qui les escortèrent dans la direction de Boom, de Malines, de Lierre.

» Les ordres du général en chef de l'Escaut furent donc remplis, et force resta à l'autorité.

» A la fin du même mois, avril 1831, mon régiment comptait beaucoup de chevaux blessés par suite de la grande hâte des lanciers à s'installer sur leurs montures, lorsqu'ils se trouvaient appelés en ville pour y rétablir l'ordre. Je fis part de cet inconvénient au général, en le priant de nous faire séjourner à Anvers ; mais le général hésitait, à cause des mauvais exemples, si fréquemment provoqués par les Orangistes.

» Je répondis qu'il pouvait sévir contre moi, si mes hommes n'obéissaient pas. Je reçus donc l'ordre de venir à Anvers avec un escadron et d'installer à la caserne lanciers et chevaux.

» Le lendemain, cet escadron se trouvait en bataille devant la caserne, située près de la porte *Rouge* ; les hommes avaient auprès d'eux leurs selles et leurs armes, tandis que les chevaux étaient dans les écuries.

» Le capitaine Berten, sur mon ordre, commanda : — *Par le flanc droit et par file à gauche!* pour faire monter les lanciers à l'étage supérieur. Arrivés au pied de l'escalier,

tous jetèrent leurs selles et leurs armes, en refusant d'obéir.

» Je mis le sabre à la main, et courant à la droite de l'escadron, je donnai un coup de pointe à la gorge du brigadier qui se trouvait là, et je lui dis :

» Vous êtes un homme mort, si vous n'obéissez point à l'instant. »

« Le brigadier demanda grâce, prit sa selle et gravit l'escalier, les autres l'imitèrent en masse; quelques coups de plats de sabre suffirent à l'égard d'un petit nombre de récalcitrants. Les lanciers furent consignés à la caserne; et lorsque j'allai, après le dîner, inspecter la chambrée, tous m'entourèrent en implorant le pardon du brigadier qui devait être traduit devant un conseil de guerre. Je consentis; mais encore une fois force resta à l'autorité. »

Des faits aussi caractéristiques, surtout si l'on se reporte à l'époque où ils se passaient, n'ont besoin ni de réflexions, ni de commentaires; il suffit de reproduire, sans l'altérer, le récit du colonel Pletinckx, pour montrer comment il comprenait et imposait la discipline militaire.

Eh bien! par une suite en quelque sorte fatale des manœuvres des Orangistes, ce même colonel du 1^{er} régiment de lanciers fut obligé de publier une brochure sous ce titre : *Appel à l'opinion publique*.

Dix-sept officiers, appartenant au corps qu'il commandait, s'étaient laissé égarer par des suggestions perfides; et ils furent traduits devant la haute cour militaire.

Les Orangistes prétendirent que le colonel céda à un excès de patriotisme; quelques-uns même articulèrent le mot *d'envie*, que M. Pletinckx repoussa avec autant de force que de raison, en prenant la plume et en s'adressant à *l'opinion publique* dans une brochure, restée comme un monument de

justice et de vérité, au milieu des sophismes et des mensonges que la réaction s'efforçait en vain de faire prévaloir.

Encore un épisode pour mieux mettre en évidence les tentatives des Orangistes.

Le 1^{er} régiment de lanciers était cantonné aux environs d'Anvers, et le colonel se trouvait dans un salon du château de Berchem, lorsqu'il aperçut le lieutenant Michaux se réfugiant derrière les arbres de l'avenue pour échapper aux attaques d'un cavalier, le poursuivant la lance en arrêt.

Ce cavalier, nommé Casteleyn, avait servi dans un régiment hollandais de la même arme, et ce jour-là il faisait partie de la garde montante.

Sur des observations du lieutenant Michaux à l'égard de sa tenue, le lancier, surexcité par quelques verres de genièvre, répondit insolemment, puis lançant son cheval contre l'officier qui était à pied, il le força de s'abriter dans un estaminet voisin.

Loin de se calmer, Casteleyn s'approcha de la fenêtre de l'estaminet et fit feu de son pistolet, mais sans atteindre M. Michaux, lequel étant sorti, suivit l'avenue pour aller au château.

Épié par le rebelle, il fut chargé et n'échappa qu'au moyen des arbres lui servant de bouclier.

M. Plotinckx, sans prendre ses armes, sauta par la fenêtre du rez-de-chaussée, courut sur Casteleyn et, en saisissant la bride de son cheval, lui enjoignit de se rendre à la salle de police.

Au lieu d'obéir, Casteleyn dirigea la pointe de sa lance contre la poitrine du colonel, en disant :

« Lâchez la bride de mon cheval, ou je frappe. »

A l'expression du regard, à l'accent de la voix, impossible

de se méprendre, cet homme n'aurait pas reculé devant un crime.

Le colonel lâcha la bride, et se tournant vers son groom, qui l'avait rejoint, il lui dit à demi-voix :

— « Va me chercher un de mes pistolets, fais aussi amener un cheval avec un simple bridon. »

Tandis que le groom remplissait sa double mission, étaient arrivés sur le théâtre de cette lutte le sous-lieutenant Callewaert et le maréchal des logis Wattel. Bientôt, armé d'un pistolet chargé et monté à cru sur le cheval qu'on lui avait amené, M. Pletinckx adressa les trois sommations légales à Casteleyn qui n'en tint pas compte.

— « Chargez, dit alors le colonel. »

C'est ce que firent le sous-lieutenant et le maréchal des logis ; ce dernier reçut un coup de lance à la cuisse, eut son plastron emporté, et son sabre lui échappa de la main.

Enfin, à la suite d'une assez longue lutte, Casteleyn, désarmé et cherchant encore à dégainer, reçut à la nuque un coup de pommeau du sabre du sous-lieutenant Callewaert, pendant que le maréchal des logis, armé du pistolet du colonel, menaçait de faire feu. Alors, le rebelle se rendit, fut garrotté, déposé au poste, puis conduit à Anvers, écroué à la prison de la ville et mis à la disposition de l'auditeur militaire.

Son procès s'instruisit; le conseil de guerre le condamna à la peine de mort.

Mais le Régent, influencé par les Orangistes qui l'entouraient, fit grâce pleine et entière à Casteleyn, que le ministre de la guerre (général de Faily) renvoya au 1^{er} régiment de lanciers, pour y continuer son service.

Le colonel ne pouvait tolérer une pareille impunité, qui

devenait une prime donnée à la révolte ; aussi, devant tous les escadrons en armes, il prononça l'exclusion du rebelle. Cet ordre fut exécuté par le maréchal des logis Wattel aux applaudissements des officiers, sous-officiers et soldats du régiment.

XI

LA MISSION DU CONGRÈS NATIONAL. — ÉLECTION DU CHEF DE L'ÉTAT. — RÉDACTION DE LA CONSTITUTION BELGE. — DEUX CANDIDATS AU TRÔNE : LE DUC DE NEMOURS ET LE DUC DE LEUCHTENBERGH. — NOMINATION DU DUC DE NEMOURS, REFUS DE LOUIS-PHILIPPE. — RÉGENCE DU BARON SURLET DE CHOKIER. — ÉLECTION DU PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG COMME ROI DES BELGES. — SON AVÈNEMENT LE 21 JUILLET 1831. — HOSTILITÉS, CAMPAGNE DU MOIS D'AOÛT 1831.

Sans nous détourner de notre œuvre de biographe, quelques détails politiques sont indispensables à l'enchaînement du récit et à la participation du colonel Pletinckx aux événements militaires provoqués par la brusque invasion de l'armée hollandaise.

En laissant l'exercice du pouvoir aux membres du gouvernement provisoire, le Congrès national poursuivait son double mandat : l'élection du chef de l'État et la rédaction de la Constitution belge.

Deux candidats au trône se trouvèrent en présence :

le duc de Nemours, le duc de Leuchtenbergh; après cinq jours de discussion et un premier tour de scrutin sans majorité absolue, le duc de Nemours fut élu roi des Belges par 97 suffrages sur 192 votants.

Louis-Philippe refusa la couronne offerte à son second fils, en évitant de suivre les traditions de la monarchie absolue de Louis XIV et de l'empire guerrier de Napoléon.

Afin de prévenir des tiraillements, le Congrès concentra l'autorité aux mains d'un Régent, le baron Érasme Surlet de Chokier.

Cependant, la Constitution était votée et promulguée, comme base solide et durable de l'édifice de septembre, auquel ne manquait plus que l'élection du chef de l'État.

Alors prévalut la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, dont le nom, déjà prononcé à la fin de l'année 1830, acquérait chaque jour sympathies et popularité.

Rappelons la naissance, la carrière et les titres du premier souverain des Belges, de l'auguste fondateur de notre indépendance et de notre dynastie.

Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, était né le 16 décembre 1790, dans la ville de Cobourg. Sixième enfant du duc François, souverain des duchés de Saxe-Cobourg, il devait relever la fortune de la *Branche-Ernestine* de la maison de Saxe, si cruellement éprouvée par les guerres religieuses du seizième siècle.

Les longs malheurs de ses illustres ancêtres, la révolution française dont les principes et les armées allaient bouleverser l'Europe, son ordre de naissance, rien n'annonçait en 1790 les hautes destinées que lui réservait l'avenir et qu'il a si bien justifiées.

Auprès du berceau du sixième enfant d'un souverain germanique, dont les États se réduisaient à 127 lieues carrées, comment prévoir que ce prince deviendrait général de cuirassiers dans l'armée du czar Alexandre, son parent et son ami, se distinguerait sur les champs de bataille de la coalition (1813-1814), épouserait en 1816 l'héritière du trône de la Grande-Bretagne, et à la suite de la mort prématurée de sa jeune compagne, tout en s'identifiant à la dynastie ainsi qu'à la nation anglaises, serait appelé à terminer la révolution grecque en régnant à Athènes? Mais la plus généreuse, la plus noble abdication (mai 1830) réservait au bonheur des Belges l'expérience politique et militaire de l'auguste châtelain de Claremont, dont le long et beau règne à Bruxelles eut pour préface la mémorable déclaration qu'il adressa aux députés du Congrès :

« Toute mon ambition est de faire le bonheur de mes semblables. Dès ma jeunesse, je me suis trouvé dans des positions si singulières, si difficiles, que j'ai appris à ne considérer le pouvoir que sous un point de vue philosophique; je ne l'ai désiré que pour faire le bien et un bien qui reste. Si certaines difficultés, qui me semblaient s'opposer à l'indépendance de la Grèce, n'avaient surgi, je me trouverais aujourd'hui à Athènes; cependant je ne me dissimulais point les embarras de ma position, je sais combien il importe pour la Belgique d'avoir un chef le plus tôt possible; la paix de l'Europe y est intéressée. »

Cette admirable profession de foi avait ouvert les conférences de Londres et vibrat au cœur des Belges. Aussi, la faveur générale accueillit la proposition relative à l'élection du prince Léopold, déposée, le 25 mai 1831, sur le bureau du Congrès. La nation entière sanctionna la séance du

4 juin 1831 dans laquelle se prononça une majorité de 152 suffrages sur 196 membres présents; il ne restait plus que l'adhésion du Congrès national aux dix-huit articles du traité préliminaire de paix ; cette adhésion, la sagesse du prince la réclamait comme indispensable, parce qu'il fallait marcher d'accord avec les cinq grandes puissances.

Orangistes, Républicains, Réunionistes, tous les partis repoussaient une condition qu'ils qualifiaient d'*humiliante* ; mais, le 9 juillet 1831, le traité des dix-huit articles fut adopté par 126 voix contre 70. Arrivé le 19 juillet à Bruxelles, Léopold descendit au château de Laeken, et son inauguration solennelle eut lieu le 21 juillet. Après avoir prêté à la constitution et aux lois du peuple belge le serment qu'il a si bien tenu, le Roi prononça ces paroles prophétiques :

... « J'espère être pour la Belgique un gage de paix et de tranquillité; mais les prévisions de l'homme ne sont pas infaillibles. Si, malgré tant de sacrifices pour conserver la paix, nous étions menacés de la guerre, je n'hésiterais point à en appeler au courage du peuple belge, se ralliant tout entier à son chef pour la défense du pays et de l'indépendance nationale. »

En effet, de La Haye, le roi Guillaume avait transmis à Londres une protestation contre le traité des dix-huit articles et ses conséquences, en annonçant qu'il ne voyait dans Léopold qu'un ennemi.

La conférence diplomatique répondit par une note qui maintenait la suspension d'armes et repoussait toute reprise des hostilités ; mais, le 2 août 1831, les troupes hollandaises, au nombre de 44,000 hommes bien organisés, bien disciplinés, envahirent la Belgique sous les ordres du prince d'Orange, promu à la dignité de feld-maréchal et nommé

généralissime de l'armée. De son côté, le général Chassé, commandant en chef de la citadelle d'Anvers, dénonçait au général Tabor la suspension d'armes conclue le 5 novembre 1830. Le roi Léopold qui se trouvait à Liège reçut communication du message du général Chassé, et les ministres furent informés à Bruxelles de la reprise des hostilités. Ils s'adressèrent immédiatement aux représentants diplomatiques de la Belgique, à Paris et à Londres, MM. Le Hon et van de Weyer.

L'expérience militaire du Roi présentait un grand désastre ; il chargea M. Joseph Lebeau d'écrire à M. Le Hon pour réclamer l'intervention armée de la France.

De retour à Bruxelles, le Roi opéra quelques modifications dans le ministère ; le général d'Hane de Steenhuyse remplaça le général de Faily au département de la guerre ; M. Charles de Brouckere eut le portefeuille de l'intérieur ; M. Joseph Lebeau fit partie du conseil sans attributions spéciales ; des mouvements de troupes furent ordonnés, et une proclamation royale acheva d'électrifier le patriotisme et le courage de la nation.

« Chacun de nous fera son devoir, disait Léopold en terminant son énergique appel ; Belge comme vous, je défendrai la Belgique.

» Je compte sur la garde civique, sur l'armée, sur le courage et le dévouement de tous.

» Je me rends à mon poste ; j'y attends tous les Belges à qui la Patrie, l'Honneur et la Liberté sont chers !

» Signé : LÉOPOLD. »

Dix mille volontaires répondirent à l'appel du Roi, parti pour Anvers, dont la situation devenait alarmante. On comprend que nous ne retraçons point les diverses phases de

cette campagne où des forces écrasantes jointes à la surprise d'une invasion inattendue n'empêchèrent point les Belges de se signaler par des actions d'éclat dans des rencontres partielles. Mais, en définitive, il fallut recourir à l'intervention française.

Voici comment M. Pletinckx raconte dans ses *Mémoires* la participation que son régiment prit à cette lutte inégale.

« Avant d'entrer dans les détails de la conduite du corps que j'eus l'honneur de commander pendant la campagne du mois d'août 1831, je dois dire dans quelles conditions se trouvait le régiment.

» Le procès de la conspiration de mars venait de se terminer, le 20 juillet, par un acquittement général. Le 27 du même mois, le ministre de la guerre, général de Faily, me renvoya dix-sept officiers très-compromis dans l'affaire.

» Chacun présentait des hostilités qui éclatèrent le 2 août ; je dis et je répétais hautement que si, en face de l'ennemi, quelqu'un sans distinction de grade se permettait un mot, un geste de nature à compromettre l'honneur du régiment, il n'y aurait plus de procès, je lui brûlerais la cervelle. »

« Je rendis compte de cette déclaration au général Ticken de Terhove qui m'approuva.

» Avec l'autorisation du même général, j'avais fait de Ranc un voyage à Bruxelles, le 25 juillet, pour réclamer des bidons.

» Le ministre de la guerre me répondit : « les bidons » sont expédiés ; ils arriveront avant vous, à votre régiment. »

» Rien n'était parvenu, et les hostilités étant commencées, nous quittâmes nos cantonnements. Mes lanciers

n'avaient pas un seul bidon pour étancher leur soif; ils restaient à cheval, quinze, seize, dix-huit heures par jour. Avec l'intensité de la chaleur, des hommes se couchaient à plat ventre devant un ruisseau bourbeux, une flaque marécageuse.

» Nous marchâmes ainsi jusqu'au 10 août; dans l'après-midi, nous étions établis au bivac, en avant de Louvain sur la route de Tirlemont.

» Il y aurait beaucoup de circonstances à relever sur ces huit jours de marche pour montrer le peu de soin, le manque absolu de sollicitude à l'égard des soldats. Provisions et vivres, tout faisait défaut, ou n'arrivait qu'à une heure avancée de la nuit.

» A Westerloo, moyennant une réquisition adressée à l'autorité communale, j'obtins de la soupe et de la viande pour mes lanciers : mais on n'avait pas toujours la chance de rencontrer un village pour bivac. Nous y passâmes une partie de la journée du 11 et, le corps d'armée marchant en avant, je pris rang dans la colonne.

» J'avais avec moi mes quatre escadrons ; le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval qui formait brigade avec nous, nous quitta pour marcher dans la direction de Diest.

» Le Roi précédait la colonne, accompagné du général d'Hane et de son état-major; Sa Majesté remplissait de sa personne la mission d'éclaireur, en s'exposant beaucoup, ce que démontre la blessure reçue par le général d'Hane, qui se trouvait à côté de notre souverain.

» La Providence, qui protégeait notre cause sacrée, préserva des jours aussi précieux, desquels dépendait l'avenir du Pays.

» Nous poussions devant nous les tirailleurs ennemis, lorsque le général d'Hane blessé passa auprès de moi et

m'ordonna d'envoyer un escadron en fourrageur, afin de couvrir la personne du Roi et la tête de sa colonne.

» Mon 4^e escadron devait marcher sous les ordres de M. Omer Ablay, je lui transmis l'injonction de partir au trot; mais le Roi débouchant plus tard sur le flanc droit de ma colonne, prescrivit à M. Ablay de se porter vers la route de Namur. Cet escadron ne nous rejoignit que deux jours après, quand nous marchions sous les ordres même de Sa Majesté à la rencontre du général Niellon.

» Enfin, mon régiment arriva sur la hauteur en deçà de Boutersem, où il me fut enjoint de prendre position.

» Dans mon ordre de bataille, j'étais adossé à un petit bois commandant la route, ayant deux escadrons en ligne sur la droite de celle-ci, et le troisième sur la gauche. Devant moi s'élevait la maison de la *Bascule*, et un peu plus loin à une portée de fusil, le village de Boutersem. La garde civique de Mons, commandée par un brave officier, M. Lattour, qui s'était distingué en Espagne dans le 27^e régiment de chasseurs à cheval (colonel, le duc d'Arenberg), se trouvait près de nous.

» Ces dispositions prises, le 12^e régiment de ligne et les chasseurs de *Chasteleer* enlevèrent le village d'où ils expulsèrent l'ennemi: je connaissais très-bien la localité, théâtre de la lutte; un de mes oncles y résidait et se trouvait propriétaire du terrain même des opérations que je signale. Aussi, craignant de la part des Hollandais un mouvement de flanc, par lequel ils pouvaient reprendre l'offensive, en s'appuyant à un ruisseau, faisant mouvoir un moulin appartenant à mon oncle, ce qui les mettait dans le cas de ressaisir le village, je m'empressai d'ordonner au capitaine Dubois de partir au trot avec son escadron pour surveiller l'ennemi et le repousser,

s'il tentait de franchir le ruisseau. Ancien militaire du temps de l'empire, le capitaine Dubois aurait très-bien rempli sa mission, s'il n'eût été arrêté dans son élan par le général de Marneffe, qui lui enjoignit de se remettre en ligne; malgré ses observations sur les ordres de son colonel, il dut obéir.

» Heureusement que les chasseurs de *Chasteleer* détachés en tirailleurs dans le jardin de mon oncle, le long duquel coule le ruisseau dont j'ai déjà parlé, arrêtèrent les tentatives de l'ennemi; ils passèrent le gué, dispersèrent les Hollandais, et le village resta en notre possession, mais en nous coûtant des pertes; le 12^e de ligne comptait des morts et des blessés.

» Toutefois, il fallait des renforts pour garder Bautersem durant la nuit et déblayer les voies de communication.

» La garde civique de Mons fut donc chargée d'entrer dans le village, exposé au feu de l'artillerie et à celui des tirailleurs.

» L'ambulance, en même temps, expédia des fourgons pour recueillir les blessés. Ces fourgons lancés au galop, revenaient avec les blessés, au moment où la garde civique était sur le point d'entrer dans le village.

» Le crépuscule commençait à tomber; l'approche de l'obscurité se joignant aux détonations de l'artillerie, au feu des tirailleurs, aux roulements des fourgons de l'ambulance, il en résulta une espèce de panique, à laquelle s'opposa vainement le brave major Latteur, l'épée à la main, et s'efforçant de rallier des hommes qui criaient à la trahison. Je rejoignis ma place de bataille, et nous attendîmes la fin de la nuit.

» Le lendemain, j'envoyai mes escadrons à tour de rôle s'abreuver à la maison de la Bascule, espérant que mes lanciers à jeun depuis la veille y trouveraient quelques ressour-

ces. Je montai à cheval et, accompagné d'un trompette, je descendis dans le village.

» Mon oncle me fit servir du pain, du beurre, du café, mais à peine mon déjeuner était-il commencé, que le feu reprit sur les deux lignes ; des boulets frappèrent le faite de la maison ; je n'eus que le temps d'emporter deux bouteilles de vin ; mon trompette prit un sac d'avoine, et nous montâmes à cheval.

» La mitraille et les boulets balayaient la route sur laquelle je rencontrai le major Duquesne abandonné de ses tirailleurs et voulant se faire tuer ; je le consolai en le détournant d'un sacrifice inutile, puisqu'il était seul et délaissé malgré l'excellent exemple donné à ses soldats.

» Je rejoignis ma ligne. L'ennemi avait redoublé l'intensité de son feu : Bautersem dut être évacué ; les hommes se jetèrent en désordre dans les rangs des troupes de ligne... Tout ce qui était devant moi, autour de moi, se confondit sur la route ; il n'y eut qu'une masse confuse se dirigeant vers Louvain. Mais une demi-batterie, commandée par le capitaine Rigano, brave officier depuis lors devenu général, en prenant position sur la route, en avant de mon régiment, arrêta longtemps la marche de l'ennemi.

» Mes escadrons, rangés sur le terrain que j'avais reçu l'ordre d'occuper la veille, se trouvaient chacun à sa place de bataille. L'ennemi s'avancait ; ses boulets nous l'indiquaient par leurs ravages ; déjà bon nombre d'hommes et de chevaux étaient atteints ; mais je ne voulais m'en retirer qu'après une lutte ou en vertu d'un ordre supérieur.

» Le régiment, admirablement disposé, par son attitude calme et ferme présentait l'aspect de vieilles troupes habituées au feu.

..... » Les boulets continuaient leurs ravages ; le capitaine Rigano vint me trouver ; il me dit qu'il venait de perdre la roue d'un de ses affûts et qu'il était sans aucun ordre. Je me trouvais dans le même cas ; et après avoir envoyé un officier à la recherche de généraux, qu'il ne put rencontrer au milieu du désordre, je fis prier les majors Crooy, de Deken et le capitaine Rigano de venir me trouver pour délibérer en commun sur ce qu'il fallait faire.

» Cette espèce de conseil étant réuni, le capitaine Rigano parla le premier, en opinant pour une retraite régulière, et en me promettant son appui ; de mon côté, je m'engageai à ne pas le quitter et je lui dis que le régiment entrerait à Louvain avec lui.

» Les majors partagèrent cette opinion ; et je pris l'initiative de la retraite en faisant rompre par quatre pour traverser un petit bois peu profond que nous avions à dos.

» En ce moment parut le général de Marneffe qui approuva cette décision, et m'ordonna au sortir du bois de me retirer *par la droite, à distance de division, par escadron et en échelons.*

» Ce mouvement s'exécuta de concert avec ceux du capitaine Rigano et de sa batterie, sauf quelques accidents de terrain nous forçant de reprendre l'ordre de colonne pour revenir à nos échelons.

» L'ennemi nous suivait de près, sans oser nous entamer, grâce au bon accord du régiment et de la batterie Rigano.

» En deçà de Corbeck-Loo en venant de Louvain, la route se trouve un peu encaissée ; le terrain s'élève et domine celui en face dans la direction de Tirlemont ; Rigano y prit position en divisant ses pièces de chaque côté de la route.

» Je fis remettre mes escadrons en ligne et, laissant le commandement au plus ancien major, je gravis une colline

à gauche afin de reconnaître les positions de l'ennemi. Derrière un pli de terrain et à demi-portée du canon, je vis le 10^e régiment de lanciers hollandais, traversant les champs au trot par quatre, pour venir, sous la protection de deux petites pièces d'artillerie, se former sur la route en tête de notre ligne en colonne par peloton.

» Simultanément, un corps d'infanterie marchant en masse opérait un mouvement ayant pour but de gagner du terrain sur notre extrême gauche, et de nous déborder par les hauteurs. Frappé de cette combinaison, je rejoignis au plus vite ma ligne afin de prévenir les projets de l'ennemi, en culbutant la partie du régiment de lanciers hollandais déjà formés en colonnes, puis en me frayant un passage à travers l'infanterie ennemie, et en rejoignant mon 3^e escadron laissé auprès de notre batterie. Je pouvais exécuter aussi un autre mouvement de flanc vers ma gauche, le terrain m'étant bien connu ainsi que ses issues me permettant d'arriver à Louvain.

» Quel fût mon étonnement, en me trouvant en vue de mon régiment, de ne plus apercevoir mon 1^{er} escadron que j'avais laissé en ligne lors de ma reconnaissance poussée en avant ! Un capitaine, auquel je m'adressai, me dit :

» Colonel, le major a commandé par quatre au trot, dès que vous étiez éloigné, et vous pouvez voir l'escadron se dirigeant vers Louvain.

» J'ordonnai immédiatement au trompette qui me suivait d'aller intimer au major de revenir se mettre en ligne, sinon je rendrais compte de sa conduite au Roi.

» Cette menace produisit son effet ; le major revint avec l'escadron qu'il avait emmené.

» Il ne me restait plus une minute à perdre, je devais rétrograder ou culbuter ce que j'avais devant moi, après que

l'artillerie m'aurait préparé la besogne. Ma droite à ce moment s'appuyait à la route, et je n'avais qu'à briser ma ligne par le mouvement de pelotons à droite et tête de colonne à gauche pour être en moins de deux minutes sur l'ennemi avec certitude d'en ramener beaucoup de prisonniers. Cette colonne venait de faire une longue course au trot à travers champs, et ses chevaux étaient peu capables d'une fuite précipitée.

« Malheureusement, le général de Marneffe survint, je ne l'avais plus revu depuis le commencement de la retraite de Bautersem; je me hâtai de lui communiquer ce qui se passait devant moi et sur ma gauche.

« Le général protesta d'abord contre la charge que je voulais faire et me dit :

« Mais ce que vous prenez pour l'ennemi, c'est votre 4^e escadron. »

— « Il y a, lui répondis-je, deux heures que je bats en retraite ; j'ai laissé en arrière des hommes et des chevaux ; je vous affirme que cette cavalerie est ennemie. Du reste, mon général, venez, nous irons la reconnaître à nous deux. »

« Nous partîmes au galop ; mais à peine avions-nous franchi quelques mètres que deux coups de canon éclatèrent devant nous sur la route, dont nous tenions le milieu ; un boulet passa entre le général à qui je donnais la droite et moi ; il me cria aussitôt :

— « Tu as raison, jette ton cheval à gauche et fais demi-tour. »

« Nous retournâmes vers le régiment ; le capitaine Rigano, qui n'était pas incrédule, avait eu soin de tenir ses pièces prêtes ; il répondit aux deux coups de l'ennemi par une décharge de tous ses canons pointés sur la profondeur de la colonne. Aussi, en quelques instants tout y fut en désordre,

On sait que le 10^e régiment de lanciers hollandais prit la fuite jusque dans Tirlemont même. Il y eut des officiers qui, pour ne pas rester en arrière, s'accrochaient à la queue des chevaux des soldats.

» Enfin, la déroute étant commencée, je priai encore le général de Marneffe de me laisser charger avec deux escadrons, le troisième restant auprès de la batterie; j'étais persuadé de ramener au moins la moitié des lanciers ennemis, comme prisonniers. Le général refusa impitoyablement et ordonna lui-même la retraite sur Louvain.

» Le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, avec lequel nous formions brigade, qui jusque là avait opéré sur la route de Diest, nous rejoignit. M. van Remorter, qui le commandait, ne put s'empêcher d'exprimer au général les vifs regrets causés par un refus, dont tout le régiment fut témoin. Pour moi, je partis la rage et le désespoir dans le cœur, mais il me fallut obéir.

..... » Du reste, la fuite précipitée du 10^e régiment de lanciers hollandais paralysa le mouvement combiné qui pouvait nous prendre à revers ainsi que la batterie Rigano. Notre retraite s'effectua en bon ordre.

» En vue de Louvain, vint à moi le général Malherbe, qui m'embrassa et me dit, en présence du capitaine Nique dont il était accompagné :

» Mon cher Pletinckx, je suis chargé par le Roi de vous féliciter sur votre arrivée avec votre régiment. Nous vous avons cru enveloppés et pris par l'ennemi. Le Roi se trouve à la porte de la ville, où il a séparé la ligne et la garde civique pour éviter toute confusion. Entrez par la porte de Perk; vous trouverez là un terrain pour y placer votre régiment et attendre des ordres. »

» Le général Malherbe retourna à Louvain ; et le général de Marneffe ayant rejoint la tête de la colonne, je lui communiquai les prescriptions reçues ; nous entrâmes par la porte de Perk, et je formai le régiment en colonne serrée. J'ordonnai de faire boire les chevaux par escadron ; et au bout d'environ une heure et demie d'attente, un corps hollandais marcha sur la ville par la route de Tirlemont, mais fut vivement repoussé par notre artillerie, que le Roi avait réunie sur le rempart.

» Peu après, M. le comte de Loo vint, au nom du Roi, me donner l'ordre de sortir de Louvain par la porte de Bruxelles, de rejoindre la route de Louvain à Malines et d'y attendre Sa Majesté. J'abouchai ce personnage avec mon brigadier, mais l'ordre s'exécuta, non par toute la brigade.

» J'avais la tête de la colonne, et lorsque celle-ci vint sur la hauteur, hors de la porte de Bruxelles, nous fûmes accueillis par le canon du duc de Saxe-Weimar, qui avait pris position sur la montagne de fer. La vallée seule nous séparait.

» Il s'agissait de trouver un chemin sur notre droite qui pût nous conduire à la route de Louvain à Malines ; nous primes le seul praticable, tellement étroit qu'il fallut rompre par un.

» Sur la route de Malines, notre but, je fis former les pelotons, et le Roi étant arrivé, la colonne se mit à sa suite. Au bout d'un quart d'heure de marche, Sa Majesté me fit appeler et me demanda s'il y avait dans mon régiment un officier bien monté.

» Je répondis que de tout le corps j'avais la meilleure bête, une jument anglaise pur sang, sortie du haras du duc de Guise.

» — Colonel, ajouta le Roi, j'ai des inquiétudes sur la position de Campenhout, le duc de Saxe-Weimar peut s'en être emparé; allez voir si le pont est libre, et remettez à un major le commandement de votre régiment. »

» Je partis au galop; rencontrant sur ma route deux officiers, M. Harou, du 2^e chasseurs à cheval, et M. Masson, du 2^e lanciers, tout en galopant avec eux je les dirigeai vers la montagne de fer, avec injonction de revenir sur la route de Malines pour avertir Sa Majesté de ce qu'ils auraient remarqué. J'arrivai bientôt au pont de Campenhout: il était libre. Là se trouvaient environ trois cents fantassins, détachés de différents corps; je les réunis sous les ordres d'un officier de gendarmerie, qui était aussi sur ce point, et je leur confiai la garde du pont, en expliquant à ces braves gens l'importance d'un poste qu'il s'agissait de défendre, ce qui me fut promis avec élan. Dans la plaine, j'aperçus les deux officiers que j'avais dirigés vers la montagne de fer; ils me rejoignirent et me firent un rapport rassurant.

» Sans perdre une minute, je rendis compte au Roi de la mission qui m'était confiée, en précisant chaque détail; Sa Majesté daigna m'exprimer toute son approbation, et je revins prendre ma place à la tête de la colonne.

» J'y étais depuis quelques instants lorsque M. le docteur Lebeau, médecin du Roi, vint me dire que Sa Majesté, en présence de tout son état-major, avait exprimé sa haute satisfaction pour la manière dont j'avais rempli ses ordres.

» De plus, M. le docteur Lebeau était spécialement chargé par le Roi de prendre note de mon nom et de mes prénoms.

» L'accès du pont de Campenhout étant assuré, Sa Majesté continua à marcher dans cette direction; nous nous mîmes en bataille au delà du pont, sur la route par laquelle devait

arriver le général de Tieken, qui avait reçu l'ordre de rejoindre le Roi avec une partie de son corps.

» En ce moment, ajoute M. Pletinckx, je mis ma lunette d'approche à la disposition de Sa Majesté qui s'en servit, en attendant la sienne que lui apportait un de ses domestiques.

» Par ordre du Roi, un officier d'ordonnance, le lieutenant Gaëtan, du 2^e chasseurs à cheval, partit pour s'assurer de la marche du général de Tieken. Surpris par un détachement hollandais, dont il reçut le feu, presque à bout portant, mais sans en être atteint, son cheval fit un demi-tour ; une balle le frappa à l'épaule droite, elle parvint jusqu'à la clavicule. Étant resté en selle, il vint tomber en vue du pont ; je le fis relever par quelques lanciers, et j'aidai le docteur Lebeau à extraire la balle, puis mes hommes portèrent M. Gaëtan à Malines.

» Bientôt, le général de Tieken nous rejoignit, en s'ouvrant un passage à travers les rangs ennemis ; nous nous dirigeâmes sur Malines ; je reçus l'ordre d'asseoir le bivac de mon régiment sur le terrain d'exercices qui couvre la ville du côté de Louvain. Nous y étions installés lorsqu'à neuf heures du soir il me fut prescrit de me porter au trot avec mes escadrons vers le pont de Campenhout qu'on croyait menacé ; mais une demi-lieue plus loin, un officier d'ordonnance vint me prescrire de retourner à notre bivac.

» Le lendemain, le Roi *qui s'exposait comme un sous-lieutenant*, selon le langage du comte Belliard, se dirigea vers Louvain avec les troupes que Sa Majesté avait ramenées la veille. C'était pour protéger la marche du général Niellon, qui devait nous rejoindre et avec lequel arriva mon 4^e escadron.

» On comprendra, ajoute M. Pletinckx, combien ces faits avaient dû m'affecter. Je devins gravement malade, je restai

longtemps atteint au physique et au moral ; ma carrière semblait brisée. Ici finit le narré de ces événements de 1831 ; mais je dois émettre une opinion qui sera partagée par tous les militaires, comme elle le fut alors par les vieux officiers qui avaient fait les guerres de l'Empire, et qui se trouvaient sous mes ordres : *c'est que le 1^{er} régiment de lanciers aurait pu inscrire un beau fait d'armes dans les annales de la Belgique, si une volonté contraire à celle de son colonel, volonté que la discipline l'obligeait de respecter, ne s'y fut opposée. Le 10^e de lanciers hollandais devait être pris ; c'est l'aveu de plusieurs de ses officiers, qui ont eu plus tard la sincérité d'en convenir. »*

Du reste, un auguste témoignage, celui du roi Léopold I^{er}, exprimé à cette époque, ne laisse aucun doute sur une opinion acquise à M. Pletinckx et à son régiment.

A l'aspect des escadrons du 1^{er} lanciers rangés en bataille dans une prairie située sur la route de Malines à Louvain, le Roi dit à son état-major :

« Si tout le monde s'était conduit comme le colonel Pletinckx et son régiment, nous n'en serions pas réduits à la situation actuelle. »

XII

NOMINATION DE M. LE COLONEL PLETINCKX COMME OFFICIER D'ORDONNANCE DU ROI.

Voici un épisode bien important dans la carrière militaire de M. Pletinckx, épisode appuyé sur des documents authentiques, et dont s'est occupé, en 1831, un journal de Bruxelles, le *Courrier belge*, ayant un cachet semi-officiel

A la suite des violentes émotions que lui avaient fait éprouver les obstacles semés autour de lui dans son régiment, le colonel fut atteint d'une gastrite aiguë ; dès son arrivée à Malines, son existence se trouva menacée. Le danger étant conjuré, il entra en convalescence, et, à la fin d'août 1831, il obtint une permission de deux mois dans le but de se rétablir complètement à Bruxelles.

M. Charles de Brouckere, alors ministre de la guerre, portait beaucoup d'intérêt à M. Pletinckx pour sa conduite durant la Révolution et ses actes dans la campagne contre les Hollandais.

Le Ministre lui parla donc de son retour au 1^{er} régiment de lanciers, mais c'était difficile à cause de la présence dans

ce corps des officiers impliqués dans la conspiration du mois de mars. Bien qu'acquittés par la haute Cour militaire, leur position vis-à-vis du colonel et celle du colonel à leur égard n'en restaient pas moins inconciliables.

M. Pletinckx le fit remarquer au Ministre, en le priant de pourvoir au commandement du régiment. Cette abnégation frappa M. de Brouckere, qui s'écria vivement :

« J'aurai soin de vous dédommager. »

Quelques jours après, appelé d'urgence dans le cabinet du Ministre, M. Pletinckx reçut communication d'un arrêté royal, signé et le nommant officier d'ordonnance du Roi, avec maintien de son rang et de son ancienneté dans l'arme de la cavalerie.

On devine le bonheur de M. Pletinckx, les félicitations de M. de Brouckere, lequel fit remarquer à son interlocuteur que le même arrêté nommait aux fonctions d'officier d'ordonnance du Roi le major la Gotellerie, du 1^{er} lanciers (1).

Le jour même de cette communication, le journal, le *Courrier belge*, publia l'arrêté royal et la nomination de M. Pletinckx comme un fait accompli.

Cependant les Orangistes, qui entouraient alors le Roi, redoutant la franchise de M. Pletinckx, redoublèrent d'efforts pour l'empêcher de faire partie de la maison militaire du souverain; ils y parvinrent, malgré la résistance de M. de Brouckere qui, ayant fait appeler M. Pletinckx dès le lendemain, lui dit :

« Le Roi est entouré de vos ennemis personnels; ils ont cabalé, et Sa Majesté vient de m'annoncer que bien qu'elle

(1) Plus tard, M. le général Buzen, étant ministre de la guerre, fit en vain chercher l'arrêté royal concernant M. Pletinckx; on ne trouva que celui relatif à M. la Gotellerie.

soit animée des meilleures intentions à votre égard, votre nomination d'officier d'ordonnance demeurerait non avenue.

— J'ai répondu au Roi, ajouta M. de Brouckere, que le *Courrier belge* avait signalé ce fait. »

— « Eh bien ! a dit le Roi, invitez le colonel Pletinckx à dîner aujourd'hui même au palais, je lui parlerai. »

Comme ministre, M. Charles de Brouckere avait protesté contre des influences occultes, qu'il caractérisait sévèrement; il avait même offert de résigner son portefeuille. « Quoiqu'il en soit, ajouta-t-il, profitez de cette royale invitation pour remercier Sa Majesté à l'égard de votre nomination, et attendez la réponse à vos remerciements. »

Ici, nous reproduisons le récit personnel de M. Pletinckx, dans un *Supplément à ses Mémoires*.

« J'allai à la Cour; et, après le dîner, pendant que l'on servait le café, le Roi s'approchant de moi, se dirigea vers l'embrasure d'une croisée et daigna me dire :

— « Colonel Pletinckx, j'ai appris que vous aviez été très-malade depuis que je ne vous ai vu. »

— « Sire, je remercie Votre Majesté pour l'intérêt qu'Elle daigne prendre à ma santé. Mais ce que j'ai lu dans le *Courrier belge* me rend mes forces, en me rétablissant tout à fait. »

— « Colonel, reprit le Roi, à quels motifs attribuez-vous votre maladie? Vous avez été contrarié, tourmenté dans votre régiment. »

— « Sire, le passé est oublié, et je puis assurer Votre Majesté qu'Elle n'aura pas d'officier plus dévoué, plus zélé pour un service qui m'honore... »

— « Colonel, ajouta le Roi, je connais votre participation aussi noble que désintéressée aux phases de la révolution. Vous en serez récompensé. M. de Brouckere est informé de

mes intentions ; il vous veut du bien. N'ayez aucune inquiétude sur votre avenir. Soyez calme, instruisez-vous, et comptez sur une satisfaction complète. »

» Là dessus le Roi s'éloigna, je m'inclinai respectueusement et quelques instants après je sortis du salon.

» Le ministre de la guerre, que je rencontrai sur les premières marches de l'escalier, me demanda le récit de mon entretien avec le Roi, et dit en soulignant chaque parole :

— « Je le supposais ; on vous a nui auprès du Roi... on vous a calomnié... »

— « Le lendemain, M. de Brouckere me proposa un emploi dans les bureaux du ministère de la guerre.

— « Je remerciai, n'étant ni administrateur, ni homme politique, mais officier de troupes, entré au service à l'âge de dix-sept ans...

— « Eh bien ! répondit le ministre, restez en disponibilité jusqu'à ce qu'il y ait un commandement de province disponible. Vous y serez nommé ; plus tard, votre santé étant rétablie, vous reprendrez le service actif. »

» Vers la fin de l'année 1831, mes forces étant revenues, j'appris que le commandement de Namur allait devenir vacant ; je priai M. de Brouckere de m'y nommer. Ce qui eut lieu le 26 décembre 1831. En me remettant mon brevet, le ministre me dit gracieusement :

— « Ce n'est qu'une position d'attente. »

Quelques jours après, il m'écrivait la lettre suivante :

« Bruxelles, le 19 janvier 1832.

« *A Monsieur le colonel Pletinckx, à Namur.*

» Colonel, votre lettre m'a fait grand plaisir, je me félicite de vous voir content de votre nouvelle position. Je vous ai

toujours parlé avec franchise, et vous avez pu apprécier notre situation réciproque. J'aurais été désolé de n'avoir pu être utile à la fois à vous et au pays auquel vous avez rendu des services réels.

» Dans ce moment, je ne puis attacher un second officier en permanence au service de votre place, il y a des localités où des majors ne sont que temporairement placés ; il faudra les caser plus tard.

» Veuillez recevoir l'assurance de mon estime et de ma parfaite considération.

» CH. DE BROUCKERE. »

XIII

COMMANDEMENT DE LA VILLE DE NAMUR, PUIS PAR INTERIM
DE LA PROVINCE. — RÉPRESSION D'UNE RÉVOLTE DE LA
COMPAGNIE DE DISCIPLINE EN GARNISON A DINANT. —
LUTTES ET PROCÈS AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE NAMUR.

La position d'attente du colonel Pletinckx à Namur devait se prolonger du 26 décembre 1831 jusqu'au 9 avril 1841, époque où il fut envoyé à Arlon comme commandant militaire de la province de Luxembourg.

Bien que déçu dans les légitimes espérances qu'autorisait le langage du ministre de la guerre, M. Charles de Brouckere, en lui remettant son brevet, M. Pletinckx resta l'esclave du devoir. Parmi les services qu'il a rendus au pays ainsi qu'à l'armée, figure en première ligne la prompte solution d'une révolte de la compagnie de discipline, qui occupait alors la citadelle de Dinant.

Forte d'environ deux cents hommes, cette compagnie se composait presque entièrement d'étrangers, entrés au service belge depuis la révolution de septembre.

Vers la fin de l'année 1832, M. le colonel Pletinckx venait d'être nommé *par intérim* au commandement militaire de la province de Namur, lorsque, dans la nuit, à deux heures du matin, il reçut la visite d'un officier de la compagnie de discipline.

A la suite d'une révolte, une centaine de soldats étaient sortis de la citadelle, la baïonnette au bout du fusil.

Aux cris de *Vive la République!* ils avaient culbuté leurs officiers, puis, répandus dans les campagnes voisines, ils se dirigeaient vers l'intérieur du pays.

L'officier, qui apportait ces tristes nouvelles, avait pu s'évader de la citadelle, en sautant sur les rochers que les remparts dominant.

Aussitôt, le colonel Pletinckx fit appeler le capitaine commandant la compagnie de gendarmerie de la province sous les ordres duquel il mit un bataillon d'infanterie.

En même temps, à l'aide d'une carte de géographie, il lui traça l'itinéraire à suivre. Des instructions précises et sévères furent transmises aux casernes ainsi qu'à tous les postes de gendarmerie; avant la fin de la journée, plus de cinquante rebelles arrêtés étaient en prison.

Mais ce résultat ne s'obtint ni sans beaucoup d'efforts, ni sans divers malheurs; il y eut des vols, des dévastations, des incendies. Un soldat du bataillon d'infanterie fut même tué par les révoltés.

Toutefois, les plus coupables se trouvant en prison, on croyait la sédition réprimée.

Elle continuait; car dans la nuit suivante, M. Pletinckx reçut une lettre du bourgmestre de Dinant, qui lui annonçait une recrudescence d'agitation; la ville se trouvait menacée d'une attaque à main armée.

Aussitôt M. Pletinckx se rendit chez M. le baron de Stassart, gouverneur civil de la province, qui lui aussi avait reçu un message du bourgmestre de Dinant avec demande de prompts secours.

Le baron de Stassart s'enquit des mesures que le colonel se proposait de prendre.

— « Faire battre la générale dans toutes les casernes, répondit le colonel, monter moi-même à cheval, et partir pour Dinant avec un bataillon d'infanterie et un escadron de lanciers. »

M. de Stassart approuva et dit à M. Pletinckx :

— « Je vous accompagne, nous ferons le trajet dans ma voiture, tandis que l'on conduira votre cheval en main ; nous serons à Dinant avant les troupes, et vous prendrez là vos dispositions ultérieures. »

Dès l'arrivée à Dinant, le colonel fit appeler l'officier qui commandait l'artillerie de la citadelle, et il prit avec lui des mesures auxquelles heureusement on ne dut pas recourir.

Cependant le bataillon et l'escadron étant rangés en bataille sur la place de Dinant, le colonel prit avec lui un officier, vingt-cinq soldats, un tambour. On monta ainsi à la citadelle ; mais il fallut parlementer avant d'avoir accès du côté choisi pour ne pas trahir les dispositions prises.

Enfin, on ouvrit ; le colonel rangea ses vingt-cinq hommes en bataille dans un angle de la cour. Par son ordre, le tambour battit au rassemblement pour l'appel.

Alors vinrent se mettre au rang une centaine d'hommes presque tous ivres, armés les uns d'un fusil, les autres d'une baïonnette.

Le colonel s'était fait suivre du major commandant la compagnie et de quelques officiers ; il leur ordonna de procéder

à l'appel. Après constatation faite des absents (une centaine), M. Pletinckx demanda au major comment il n'avait pas réprimé la révolte à son début.

— « C'était impossible, répondit le major. »

— « Je n'admets pas cette excuse, s'écria le colonel ; — il fallait vous faire obéir ou vous faire tuer. N'ayant su ni résister ni mourir, remettez-moi votre épée, et constituez-vous prisonnier. »

Le commandement fut aussitôt délégué au premier lieutenant, brave et loyal militaire, auquel M. Pletinckx ordonna de venir auprès de lui, à la droite de la compagnie, pour désigner les plus coupables.

Au nombre de quatorze, ils furent arrêtés et remis aux soldats venus de Namur.

Alors on se forma en cercle sur l'ordre du colonel.

Les rebelles matés et comme transformés avouèrent leurs torts en les déplorant; ils demandèrent grâce.

M. Pletinckx répondit qu'en considération de leur repentir, il ne laissait pas de garnison dans la citadelle pour les réprimer au besoin; mais que la moindre récidive le trouverait impitoyable.

Une enquête immédiatement ouverte constata que les injustices, les mauvais traitements, les actes inqualifiables du major avaient préparé et déterminé la révolte. Sur le rapport motivé du colonel Pletinckx, cet officier fut mis en non-activité.

A l'égard des coupables, le conseil de guerre de Namur en condamna un à mort, plusieurs aux travaux forcés.

Peu de temps après, le Roi vint à Namur avec la Reine Louise-Marie; tous les officiers de la garnison se rendirent à l'hôtel du gouvernement pour la réception officielle de Leurs

Majestés. Dès son entrée dans le salon, le Roi marcha en ligne directe vers M. Pletinckx et lui dit :

— « Colonel, les ministres de la guerre et de l'intérieur m'ont signalé votre énergique et belle conduite dans la malheureuse affaire de Dinant; je vous en félicite, j'aurai soin de vous. »

D'autres incidents se rattachent à cette période du commandement militaire de la ville et de la province où M. Pletinckx a laissé les plus honorables souvenirs. Ces incidents lui valurent les suffrages du ministre de la guerre et la sanction d'un arrêté royal.

Ainsi, le 20 décembre 1832, M. le lieutenant-général baron Evain écrivit à M. Pletinckx :

« Monsieur le colonel,

» J'approuve les mesures que vous avez prises, et dont vous me rendez compte dans votre lettre du 16 décembre, n° 169, pour faciliter le transport des objets d'artillerie destinés à l'armée française (siège de la citadelle d'Anvers).

» Je vous prie de continuer à donner tous vos soins en pareille circonstance pour que les convois de cette espèce ne souffrent aucun retard.

» Le ministre et directeur de la guerre,

» BARON EVAÏN. »

Comme nous avons déjà dépassé le cadre de cette notice, qui prendrait les dimensions d'un volume, si nous énumérions un à un tous les actes de M. Pletinckx, nous résumerons succinctement la lutte qu'il soutint contre l'administration communale de Namur.

Il s'agissait d'abus commis à l'égard des logements assignés à des militaires de passage dans la ville, ensuite de la chambre n° 52, dépendant de la caserne Saint-Martin, et transformée en cantine par la veuve d'un ancien adjudant sous-officier.

On sait que les habitants chez lesquels sont envoyés des militaires de passage peuvent les placer hors de leur domicile à condition que ce soit une maison convenable.

Or il fut constaté que des jeunes gens, des volontaires et des miliciens de 18 à 20 ans, avaient été envoyés en logement dans des maisons de prostitution.

Au nom de la discipline, de la morale, de l'hygiène, le commandant de la place ne pouvait permettre un pareil abus, contre lequel s'élevait avec force le médecin principal de la garnison. Ce fonctionnaire avait même signalé dans un rapport technique les tristes résultats provenus de cette *dangereuse hospitalité*.

De là, un prétendu grief de l'administration communale, accusant le commandant de la place d'immixtion illégale dans des mesures purement administratives et ne concernant pas l'autorité militaire.

Quant à la cantine établie dans la chambre n° 52 de la caserne Saint-Martin, en raison de faits répréhensibles, qui s'y succédaient constamment et qui portaient atteinte à la discipline ainsi qu'aux mœurs, le colonel Pletinckx ordonna à la veuve qui tenait ce foyer de désordre d'avoir à le quitter. Naturellement, toutes les dépendances des casernes relevaient de l'autorité du commandant de la place. Bref, il fallut en venir à l'expulsion sommaire de la veuve M., et des meubles garnissant la chambre, n° 52.

L'administration communale intervint; elle intenta une

action judiciaire, laquelle fut même portée devant la Cour d'appel à Liège. De nombreux avocats s'en mêlèrent; les journaux y joignirent leur retentissement, on cria à l'abus de pouvoir, au despotisme militaire, on exagéra le principe des libertés communales; enfin, un arrêté royal fut nécessaire pour confirmer le colonel Pletinckx dans l'exercice d'un droit qui était en même temps un devoir.

XIV

COMMANDEMENTS MILITAIRES DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG, PUIS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. — NOMINATION DE M. PLETINCKX AU GRADE DE GÉNÉRAL-MAJOR. — SES ACTES A BRUGES. INTERVENTION AMICALE DE M. CHARLES DE BROUCKERE, DEVENU BOURGMESTRE DE BRUXELLES. — DEMANDE ET ADMISSION DE M. PLETINCKX A LA PENSION DE RETRAITE. — SA NOMINATION DE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ET DE COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA GARDE CIVIQUE DE BRUXELLES.

Nous avons déjà dit qu'un arrêté royal du 9 avril 1841 nomma M. le colonel Pletinckx commandant de la province de Luxembourg, avec résidence à Arlon. Là, de même qu'à Namur, il sut se faire aimer, estimer, regretter.

Mais cette période de sa carrière ne présente pas d'incidents particuliers ; il est vrai que la conclusion définitive de la paix entre la Belgique et la Néerlande ouvrait une ère nouvelle et meilleure.

Comme les Luxembourgeois avec lesquels il sympathisait si bien, et qui aujourd'hui encore ne prononcent son nom

qu'avec émotion et reconnaissance, le colonel Pletinckx se consacra sans réserve à la réparation du passé, aux exigences du présent, en concourant, dans la sphère de ses attributions, à convertir en autant de réalités les perspectives de l'avenir.

Tous ses actes à Arlon tendaient à ce but ; mais comme ils ne se mêlent à aucun fait particulier, nous passerons rapidement sur cette époque de sa carrière militaire, en parfaite harmonie avec les principes qui le guidaient.

Notre mission de biographe se trouve donc simplifiée par le manque absolu de scènes dramatiques, d'épisodes, que nous ne regrettons point, puisque nous y trouvons la preuve du bonheur et de la prospérité de la Belgique sous les doubles auspices de la Royauté et de la Liberté.

C'est seulement à l'époque de son départ d'Arlon pour aller à Bruges exercer le commandement militaire de la Flandre occidentale, que se rattache l'évocation d'un fait épisodique qui mérite d'être signalé.

Un ancien frère d'armes de M. Pletinckx, M. de Lobel, lui succédait en qualité de chef militaire de la province de Luxembourg. Indépendamment de l'ancienne solidarité de services et de patriotisme qui existait entre MM. Pletinckx et de Lobel, ils pouvaient, en se retrouvant à Arlon, évoquer un souvenir remontant au mois de juin 1815, c'est-à-dire aux conséquences de la bataille de Waterloo (1).

(1) Dans la soirée, après la bataille de Waterloo, le général baron Chigny avait ordonné à M. Pletinckx d'aller dans le village à la recherche d'un cheval et de partir pour Bruxelles afin d'y requérir des vivres. M. Pletinckx trouva, en effet, un cheval blessé sur lequel il monta et, après de pénibles efforts, il descendit à l'hôtel Crompipen à Bruxelles chez un aide de camp de son oncle, le lieutenant-général Evers. Le lendemain, cet aide de camp conduisit M. Pletinckx à Evre chez

Après cette grande journée, tous les deux, M. Pletinckx, alors maréchal des logis de hussards, M. de Lobel, lieutenant au 2^e de carabiniers, avaient été envoyés à Bruxelles par leur chef respectif avec une mission spéciale.

Il s'agissait de réunir les soldats revenus de Waterloo et dispersés dans les estaminets, les auberges, sur les places de Bruxelles. En partant du Petit-Sablon, avec un officier de son régiment, M. de Luesemans, M. Pletinckx se dirigea vers la rue Haute.

Là, ils virent M. de Lobel, sortant à pied du cabaret le *Grand Saint-Pierre*, en tenant par le collet de son uniforme un carabinier, dont le cheval se trouvait attaché à la fenêtre du cabaret.

M. de Lobel lui ordonna de monter à cheval et de se rendre au Petit-Sablon ; mais au lieu d'obéir, le carabinier tira son sabre, en menaçant son officier, forcé de dégainer à son tour afin de se défendre.

L'acharnement du soldat réduisit M. de Lobel à presser vivement le rebelle, qu'il finit par renverser en lui portant un coup de pointe à la poitrine. La lutte finie, le lieutenant remit son sabre au fourreau ; mais un flot de peuple accourut avec des cris et des menaces :

— « A mort ! à mort ! l'officier qui a frappé notre camarade ! »

Et des pierres étaient lancées, et quelques exaltés s'emparaient des armes de chasseurs canadiens qui se trouvaient dans la foule et faisaient partie des troupes britanniques.

le général qui fit donner à son neveu un cheval frais, et le dispensa de requérir des vivres en se réservant d'informer le général Ghigny. En même temps, M. Pletinckx, ainsi que MM. de Luesemans, de Lobel, etc., fut chargé de réunir à Bruxelles les militaires revenus de Waterloo pour les ramener à leurs corps.

MM. de Luesemans et Pletinckx n'hésitèrent point; il fallait avant tout sauver l'officier.

Le cheval frais que montait M. Pletinckx lui permit d'arriver le premier et le sabre à la main auprès de M. de Lobel, qu'il invita à s'accrocher à son étrier de droite. A son tour, M. de Luesemans les rejoignit; il fallut charger la foule, toujours plus animée. M. Pletinckx fut atteint à l'omoplate gauche par une pierre lancée avec force; mais, faisant un demi-tour, il put charger les assaillants. Les projectiles continuaient à pleuvoir sur les trois militaires, qui parvinrent enfin à l'hôtel du gouverneur de Bruxelles, le baron de Vincent, où M. de Lobel se trouva en sûreté.

Inutile d'insister sur l'émotion et sur l'intérêt avec lesquels furent rappelés à Arlon les détails de ce souvenir de 1815.

Cependant justice était enfin rendue aux bons et loyaux services de M. Pletinckx, commandant militaire de la Flandre occidentale, et promu au grade de général-major le 21 juillet 1845.

Ajoutons quelques détails sur les services qu'il rendit à la ville de Bruges et aux officiers pensionnés de l'armée: c'est le meilleur moyen de compléter ce chapitre.

En 1847, à la fin du mois de février, la cherté des vivres amena des troubles à Bruges, et quelques boulangeries furent pillées.

Le bourgmestre requit M. Pletinckx de prendre des mesures pour empêcher le retour de ces faits regrettables.

Le général fit occuper la Grand'Place par les troupes de la garnison; il installa sa cavalerie dans la cour des halles. Des patrouilles circulaient sur divers points.

Un échevin, escorté d'un peloton de cavaliers, se présenta sur la place pour adresser à la foule les sommations légales.

Il ne fut pas écouté, et des pierres assaillirent chevaux et cavaliers.

Après avoir inutilement employé des moyens de persuasion, le général Pletinckx monta à cheval; il ordonna à quatre pelotons de sortir de la cour des halles, en se dirigeant au trot vers les angles de la place.

Toutefois, il était enjoint aux cavaliers de ne mettre le sabre à la main qu'à la dernière extrémité.

La résistance populaire devenant agressive, il fallut recourir à quelques charges, qui suffirent pour disperser les plus mutins sans devoir répéter les actes de répression.

L'administration communale s'empressa d'adresser la lettre suivante à M. le général Pletinckx :

« Bruges, le 3 mars 1847.

« Monsieur le Commandant,

» Grâce aux promptes mesures que vous avez prises hier, les tentatives de désordres, ourdies par quelques malveillants, ont été sur-le-champ réprimées, et nous aimons à le reconnaître, les excellentes dispositions adoptées par l'autorité militaire ont contribué à obtenir ce résultat.

» Cependant, Monsieur le Commandant, nous ne pouvons pas nous endormir dans une fausse sécurité : il convient que des mesures sagement combinées préviennent le retour de ces coupables efforts.

» Nous avons fait afficher une proclamation, et nous avons lieu de croire que notre population, comprenant ses devoirs et connaissant les dangers auxquels elle s'exposerait, s'abstiendra de toute manifestation de nature à troubler la tranquillité publique. »

(Suivent les signatures.)

Quant à l'autre résultat, également obtenu à Bruges par le général Pletinckx, il s'agit d'une mesure de prévoyance, d'humanité, qui fait le plus grand honneur à son initiative. Ce fut la proposition qu'à l'occasion de l'inspection de 1846 il adressa au ministre de la guerre. Cette proposition avait pour but d'obtenir en faveur des officiers pensionnés et de leurs veuves les secours des médecins militaires, ainsi que les distributions gratuites de préparations pharmaceutiques accordées aux officiers en activité de service.

Grâce au judicieux rapport émané de M. le général Pletinckx, un arrêté royal en date du 20 décembre 1846 autorisa les officiers admis à la pension de retraite à recevoir les soins des médecins militaires, ainsi que les substances pharmaceutiques, nécessaires en cas de maladie.

D'après le règlement de 1819 sur l'administration de l'armée, règlement suivi en Belgique jusqu'à la fin de l'année 1846, les officiers pensionnés perdaient tout droit à la distribution gratuite de médicaments, quelque fût du reste le temps pendant lequel ils avaient concouru à la caisse des médicaments au moyen des retenues mensuelles effectuées sur leur traitement d'activité.

Ce règlement fut suivi dans l'armée belge, malgré son caractère injuste, inhumain, jusqu'à l'époque de la promulgation de l'arrêté royal vraiment réparateur, provoqué par le général Pletinckx.

C'est là, nous le répétons, un acte qui lui a valu, qui lui vaut chaque jour une reconnaissance aussi bien sentie que méritée de la part des officiers pensionnés et de leurs veuves.

Effectivement, c'est à l'âge où diminuent les ressources et où s'accroissent les cas de maladies et d'infirmités que se

produisait une lacune enfin réparée par l'utile intervention du général Pletinckx.

Indépendamment de la prompte répression des troubles de Bruges et du rapport adressé au ministre de la guerre à la suite de l'inspection de 1846, le commandement militaire de la Flandre occidentale nous offrirait plus d'une page digne de souvenir ; mais il nous reste toute une phase à retracer pour le complément de cette notice ; et nous devons expliquer comment le général Pletinckx est devenu commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, sous l'influence de son ancien et digne ami, M. Charles de Brouckere, alors bourgmestre de la capitale.

Ce sera l'objet du XV^e et dernier chapitre de cette notice.

XV

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL PLETINCKX, COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA GARDE CIVIQUE DE BRUXELLES. — GUERRE DE 1870. — MISSION D'HUMANITÉ REMPLIE A SEDAN.

Nous n'avons point à rappeler ici ce qui concerne en Belgique et notamment à Bruxelles, l'institution essentiellement nationale de la garde civique.

A toutes les époques de leurs annales, Flamands, Wallons, Luxembourgeois ont revendiqué et mis en pratique le droit de s'armer pour la défense de nos villes, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, pour la garantie de nos vieilles franchises communales.

Comme on l'a vu dès les premières agitations du 25 août 1830, indice et prélude de la Révolution de septembre, la force des choses amena la création d'une *garde bourgeoise*, dont M. Pletinckx exerça le commandement avec le grade de lieutenant-colonel.

Depuis cette époque, il avait repris du service actif dans l'armée, et le grade de colonel-commandant le 1^{er} régiment de lanciers était devenu la récompense de son patriotisme.

Réduit par l'état de sa santé à passer dans la section de réserve de l'armée et dans l'état-major des places et des provinces, il s'était sans cesse acquis de nouveaux titres par sa conduite à Namur, Arlon et Bruges. Une visite d'une de ses parentes, de la fille du lieutenant-général vicomte Domon, son oncle, (la femme du maréchal de camp baron Imbert de Saint-Amand), l'amena de Bruges à Bruxelles.

Cette circonstance fortuite devait avoir quelque chose de providentiel.

Le brave lieutenant-général Petithan, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, venait de mourir le 10 août 1857, emportant dans la tombe l'estime et les regrets, dus à sa belle carrière militaire et aux années si bien remplies pendant lesquelles il avait été à la tête de notre milice citoyenne.

Comme bourgmestre de la capitale, M. Charles de Brouckere se préoccupait déjà du futur successeur du lieutenant-général Petithan, et dès qu'il apprit la présence à Bruxelles du général Pletinckx, il put comme Archimède s'écrier :
« *Eureka*, j'ai trouvé l'homme que je cherchais. »

En effet, le général Pletinckx mandé immédiatement à l'hôtel de ville fut invité par le bourgmestre à demander son admission à la pension de retraite, dont le séparait un laps de deux années.

— « Je me charge du reste pour votre avenir et celui de notre milice citoyenne, ajouta M. de Brouckere. »

Les faits répondirent à ce programme. M. Pletinckx admis à la pension de retraite et promu au grade de lieutenant-général, fut, par arrêté royal du 8 novembre 1857, nommé commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles.

Voilà donc près de seize années consécutives qu'il consacre son expérience et son dévouement à des fonctions auxquelles le prédestinaient ses honorables antécédents, ses patriotiques services d'août et septembre 1830.

Une notice biographique n'est point une apologie; et les actes de M. Pletinckx sont trop connus pour que nous les retracions minutieusement un à un.

Identifié de cœur et d'âme à notre milice citoyenne, dont il maintient l'excellente discipline, dont il surveille et dirige l'instruction théorique et pratique, il a favorisé le développement des corps spéciaux en se montrant dans toutes les circonstances à la hauteur de son importante mission.

Parfaitement secondé par M. le colonel Victor Stoeefs, son digne chef d'état-major, il a trouvé les meilleurs auxiliaires et les plus intelligents subordonnés parmi les officiers supérieurs, les officiers, sous-officiers et gardes d'une institution qui fait vraiment honneur à la ville de Bruxelles.

Ancien soldat, il s'intéresse toujours à l'armée. Aussi a-t-il été vivement frappé du courage héroïque déployé à Tacamburo par une poignée de volontaires belges résistant à des milliers de Mexicains.

A ces braves écrasés par le nombre, l'initiative du lieutenant-général Pletinckx a puissamment concouru à payer un tribut suprême de deuil et de regrets. Pour le monument funèbre qui s'élève à Audenarde, où s'organisa le corps des volontaires belges de l'impératrice Charlotte, M. Pletinckx a trouvé un digne interprète dans les inspirations de notre éminent sculpteur, Guillaume Geefs.

Eh bien! cette existence si noblement remplie, cette intelligence pratique, qui vient de s'associer aux travaux de la commission de réorganisation de la garde civique belge, ce

sentiment raisonné du devoir, M. le lieutenant-général Pletinckx a su, en 1870, leur donner une consécration humanitaire par la mission qu'il a remplie à Sedan.

L'ancien combattant de Waterloo a compris que la neutralité belge nous imposait un mandat dont il a donné l'exemple en se vouant au soulagement des victimes de la guerre.

Comme vice-président de l'association internationale de la Croix-Rouge, il est allé à Sedan et aux environs de cette ville si cruellement éprouvée par les plus sanglants conflits. Estimé des chefs et des administrateurs des armées belligérantes, objet de la reconnaissance des blessés sans distinction de drapeau qu'il a concouru à secourir, il a inauguré ainsi cette nouvelle phase d'une carrière qui s'élargit, qui s'ennoblit par un grand but d'humanité internationale. A de pareils actes, à des services de ce genre, il faudrait un tableau spécial.

Mais l'opinion publique a parlé plus haut que tout ce que nous pourrions ajouter. Précisément, cette opinion a rencontré pour interprètes des souverains et des gouvernements, heureux d'acquitter la dette de reconnaissance des victimes de ces terribles luttes, à la suite desquelles s'est affermie la neutralité belge par le culte sacré de l'hospitalité.

On a vu que, bien jeune encore, en 1815, M. Pletinckx, maréchal des logis des hussards, avait gagné par une action d'éclat sur le champ de bataille de Waterloo, sa première décoration, la croix de l'ordre militaire de Guillaume.

Depuis lors, le 15 décembre 1833, en récompense de ses bons et loyaux services, notre premier Roi le nommait chevalier de l'ordre de Léopold, tandis que sa participation aux événements d'août et de septembre lui méritait la croix de fer.

Le 8 avril 1847, un arrêté royal lui conférait la rosette d'officier de notre ordre national; il recevait, le 21 juillet 1856, la médaille commémorative de vingt-cinq ans de services, et, le 9 avril 1858, il était décoré du cordon de commandeur de l'ordre de Léopold.

Dans la même année, le 16 décembre 1858, le roi de Portugal décernait le grade de commandeur de l'ordre du Christ au chef de la garde civique de Bruxelles.

Là ne devaient point s'arrêter ces distinctions, que le roi Léopold II a tenu à compléter pour la mission d'humanité remplie à Sedan par la promotion de M. le lieutenant-général Pletinckx au grade de grand officier de notre ordre national.

De son côté, le gouvernement français, en considération des services rendus à Sedan par M. Pletinckx, dans son active intervention de secours et de salut, l'a décoré de la rosette d'officier de la Légion d'honneur; et à leur tour, le roi de Bavière et l'empereur-roi Guillaume lui ont conféré la croix de Mérite et la croix rouge de la Couronne royale de Prusse.

On le voit, dans la guerre et dans la paix, dans les rangs de l'armée comme à la tête de la milice citoyenne de Bruxelles, durant près de soixante ans consécutifs, M. Pletinckx a pu courir toutes ses destinées.

Parvenu avec honneur au grade le plus élevé de notre armée, il commande avec succès, avec fruit, la garde civique de Bruxelles.

Honoré de la confiance de nos souverains, sous les deux règnes qui ont porté si haut la prospérité de la Belgique, libre, heureuse, glorieuse, il a su montrer que la pratique du devoir est la source où s'inspire le patriotisme du citoyen, où se retrempe la mission du soldat.

Il nous resterait à parler de l'homme privé, de la sûreté de ses relations d'ami et de parent, à peindre son intérieur en le montrant au foyer de sa famille, dont il a fait un sanctuaire ; mais ici s'arrête l'œuvre du biographe.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Voici deux lettres adressées à M. le lieutenant-général qui sont trop importantes pour ne pas les reproduire textuellement :

« Sedan, le 25 septembre 1870.

» *Le Maire de la ville de Sedan, chevalier de la Légion d'honneur, à M. le général Pletinckx, délégué du comité de Bruxelles, à Sedan.*

» **MONSIEUR LE GÉNÉRAL.**

» Au moment où nous avons le regret d'apprendre le prochain départ des ambulances belges, de Sedan, permettez-moi de vous témoigner par écrit la reconnaissance que j'ai tâché de vous exprimer plusieurs fois verbalement.

» L'ambulance établie sous votre direction dans les bâtiments du Tribunal n'a pas seulement soigné et secouru tous les nombreux blessés qu'elle a pu recueillir, elle a trouvé moyen aussi de nous remettre pour nos pauvres du pain, de la farine, des pommes de terre, etc., sans compter les bonnes actions particulières (que Dieu seul connaît !), de vous et de

vos dignes coopérateurs, dont je voudrais savoir et citer tous les noms.

» A vous comme à eux, Monsieur le Général, en mon nom, au nom du conseil municipal et de notre population, je ne puis que vous répéter encore : Merci ! Merci du fond du cœur ! Dans notre profonde douleur, nous garderons toujours le souvenir des services que vous nous avez rendus ici et des généreuses sympathies de la nation belge.

» Personnellement, je fais des vœux pour qu'il me soit donné de vous revoir dans des moments moins cruels.

» Veuillez agréer, Monsieur le Général, les hommages respectueux de votre dévoué serviteur,

» (Signé,) A. PHILIPPOTEAUX. »

• Sedan, le 26 septembre 1870.

» A Monsieur le lieutenant-général Pletinckx,
à Sedan.

» MON GÉNÉRAL,

» L'ambulance belge, que vous avez amenée à Sedan pour y secourir nos blessés, est à la veille de nous quitter pour aller porter sur un autre terrain son philanthropique dévouement et son utile concours.

» Il ne m'appartient pas, mon Général, de louer officiellement les soins affectueux que, sous votre impulsion intime, le personnel de votre ambulance a donnés à nos pauvres victimes des journées de Mouzon et de Sedan.

» Le Gouvernement français, auquel je vais rendre compte du bien que vous avez fait et de celui que vous vous proposez

de faire encore en emmenant à Bruxelles tous nos blessés transportables pour leur continuer votre sollicitude, saura, je n'en doute pas, reconnaître de si nobles services.

» Et, à cet effet, je placerai sous les yeux du ministre de la guerre, au-dessous de votre nom celui de chacun de vos dignes coopérateurs.

» Il m'est bien permis toutefois, mon Général, et je considère cela comme un besoin et un devoir de vous exprimer ma profonde gratitude personnelle pour votre admirable conduite et pour les témoignages si touchants que nos pauvres blessés ont reçus de vous et des vôtres.

» J'en conserverai au fond de mon cœur les plus vifs souvenirs.

» Veuillez me permettre aussi, mon Général, de vous prier d'être mon interprète vis-à-vis du docteur Hutin et de la noble ambulance de Louvain, qui a conquis tant de titres à notre reconnaissance.

» Je ne l'oublierai certainement pas dans mon rapport au ministre de la guerre, et je dirai que, suivant votre exemple, elle ne veut pas se séparer non plus de ses blessés avant leur guérison complète, et les conduit à Louvain.

» Je vous prie, mon cher Général, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de reconnaissance et de haute estime.

» *L'intendant-général,*

» (Signé) G. UHRICH. »

Indépendamment de ces deux pièces officielles, M. le général Pletinckx a reçu plusieurs lettres, entre autres de curés de Sedan et des environs, toutes écrites dans le même sens, et qu'il est inutile de citer; il suffit de les indiquer.



